MASTER
NEGATIVE
NO. 91-80339-2

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

BARTHELEMY, A. M.

TITLE:

BIOGRAPHIE DES QUARANTE

PLACE:

PARIS

DATE:

1826

Master Negative #

91-80339-2

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

064P
B78

cBarthélemy, Auguste Marseille, 1796-1866.
Biographie des quarante de l'Académie française ... Paris, Chez les Marchands de nouveautés, 1826.
x, 372 p. 21½ cm.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11X24

IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB

DATE FILMED: 12/2/91 INITIALS BM

FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

064P B78

Columbia University
in the City of New York

LIBRARY

928.4
473

BIOGRAPHIE

DES

QUARANTE

de l'Académie Française.

IMPRIMERIE MOREAU,
rue Montmartre, n°. 39.

BIOGRAPHIE

DES

QUARANTE

de l'Académie Française.

« Y a-t-il de l'honneur d'être membre, y
» a-t-il de la honte d'être repoussé d'une
» société qui n'est pas libre dans ses choix,
» dans ses délibérations, et où l'on peut ad-
» mettre et exclure par ordonnance ? »
(DULAURE.)

2e éd.

A PARIS,
CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1826.

064P
B78

Library of David King.
Leavitt & Co. May 21 1884

56919

PRÉFACE.

De mauvais poètes, et des hommes de lettres obscurs se réunissaient, en 1634, dans la maison d'un secrétaire du roi Louis XIII, rue Saint-Denis, pour lire entre eux leurs vers et leur prose; ils invitèrent un jour aux honneurs de la séance le bouffon du Cardinal de Richelieu, l'abbé Boisrobert qui fut enchanté d'eux et appela l'attention de son maître sur cette société; le cardinal s'en déclara le protecteur, et lui fit accorder, au mois de janvier 1635, des lettres-patentes, portant qu'elle serait érigée en Académie française, et que ses membres n'excéde-

raient pas le nombre de quarante. Le premier acte d'autorité littéraire que fit cette Académie, fut une sottise historique ; elle déclara que *le Cid* était une tragédie pitoyable et que le poète cardinal Richelieu était bien supérieur à Corneille. Le public accueillit cette bulle académique, comme il accueille aujourd'hui les manifestes de M. Auger ; les couronnes tombèrent sur Corneille et les épigrammes sur le docte corps qui avait censuré *le Cid*.

Après la mort de Richelieu, lequel avait fondé son Académie, moins par amour pour les lettres, qu'en haine contre Corneille, le chancelier Séguier se déclara le second père de la société orpheline, et lui donna un asile dans son hôtel. Dans la suite, Louis XIV, ayant pris le titre de protecteur de l'Académie, lui accorda, pour ses séances, une salle dans le Louvre, où elle a continué de siéger jusqu'en 1795, époque où fut organisé l'Institut de France.

Dans la constitution de l'an 3, promul-

guée le 1er. vendémiaire an 4, le titre X portait : « Il y aura pour toute la république » un Institut national, chargé de recueillir » les découvertes, de perfectionner les arts » et les sciences. »

En 1803, Bonaparte divisa l'Institut en quatre classes : la première classe comprit les sciences physiques et mathématiques et fut composée de soixante-trois membres.

La seconde, qui eut pour objet la langue et la littérature françaises, se composa de quarante membres.

La troisième, celle de littérature et histoire ancienne, fut composée de quarante membres, huit associés étrangers et soixante correspondans.

La quatrième classe, relative aux beaux-arts, contenait vingt membres, huit associés étrangers et trente-six correspondans.

En 1815, le nom d'Institut fut conservé, mais on donna aux quatre classes leurs vieilles dénominations : la première classe fut nommée *Académie des Sciences ;* la

seconde *Académie Française ;* la troisième *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* et la quatrième *Académie de Peinture et de Sculpture.*

La seconde classe de l'Institut est celle dont le public s'occupe davantage, parce que ses travaux sont à sa portée ; c'est aussi celle où les grands seigneurs et les prélats tiennent le plus à honneur d'entrer, et où ils entrent avec le plus d'aisance, parce qu'il est plus facile de faire des homélies, ou des amendes honorables, que des *Vénus Génitrix,* en marbre de Carare, des découvertes dans le monde planétaire, dans le gaz ou dans la vapeur. Au moment où nous écrivons, l'Académie Française a perdu toute importance littéraire ; elle s'est placée elle-même, par l'organe de ses muets, hors de la littérature et des besoins du moment ; ses élections sont tournées en ridicule, ses arrêts sont cassés, et ses foudres n'alarment que ces ames simples, qui craignent encore le Vatican : et tout

cela n'est que le résultat forcé de la marche de la civilisation. Aujourd'hui le seul juge, le seul protecteur des grands talens, c'est le public ; c'est lui qui juge, loue et paie ; les homélies de M. Frayssinous, académicien ; les rêves philantropiques de M. Droz, académicien ; les œuvres dramatiques de M. Roger, académicien, jaunissent ignorés dans les caves des libraires, et le public enlève édition par édition, les ouvrages de MM. Béranger, Hugo, Ancelot, Barante, Ségur, Lamartine, qui ne sont pas académiciens, et il dévore même les nébuleuses créations de messieurs les romantiques, que l'Académie en corps excommunie quatre fois par mois. Ce n'est point pour donner au corps académique plus d'importance qu'il n'en mérite, que nous avons publié cette biographie ; notre intention a été seulement de présenter au public une petite galerie de quarante tableaux plus ou moins intéressans, dans un moment où l'attention publique s'est

portée, comme par miracle, sur l'Académie; nous avons voulu prouver aussi que ce déchaînement qui se manifeste contre elle de toutes parts, est aveugle, et que messieurs les anti-académiciens ont trop généralisé leur réprobation; car, quoi qu'on en puisse dire, il existe encore à l'Académie des hommes de beaucoup d'esprit et d'un grand talent. Nous avons séparé dans cette galerie l'ivraie du bon grain, et le côté droit du côté gauche. L'impartialité, dont tous les biographes se vantent par habitude, a été notre devise. Si nous avons souvent, dans nos portraits, confondu l'homme politique et l'homme littéraire, la faute en est à l'Académie elle-même, qui, le plus souvent, ouvre ses portes aux opinions monarchiques, et les ferme au talent libéral. Fasse le Ciel que notre livre déplaise à l'Académie; nous le souhaitons dans l'intérêt du public, car ce n'est que pour lui que nous avons écrit!

BIOGRAPHIE

DES QUARANTE

DE L'ACADEMIE FRANÇAISE.

AGUESSEAU

(HENRI-CARDAN-JEAN-BAPTISTE DE FRESNE, comte d').

O pouvoir d'un grand nom! dans l'antre académique,
C'est le premier savant, par ordre alphabétique.
(LES BIOGRAPHES.)

Avant la révolution, conseiller-d'État, avocat-général au Parlement de Paris, prevôt, maître des cérémonies, et, depuis 1783, grand officier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Élu en 89 député de la noblesse du bailliage de Meaux à l'assemblée des États, il fut l'un des premiers de son ordre qui se réunirent

aux communes ; mais l'année suivante il donna sa démission, et fut remplacé par Dubuat à l'Assemblée constituante. Deux ans après, au moment où une partie de la législature s'appliquait à la réforme de la vieille monarchie, et combinait même ouvertement les moyens d'établir un gouvernement républicain, il fut accusé par Chabot, devant l'Assemblée législative, de tenir chez lui des conciliabules secrets, et de favoriser les menées du parti royaliste ; il eut le bonheur d'échapper à cette dénonciation et de se soustraire aux troubles politiques qui marquèrent cette époque.

Après le 18 brumaire, les consuls l'appelèrent aux fonctions de président du tribunal d'appel de Paris, et ce fut en cette qualité qu'il vint offrir à Bonaparte les hommages et les félicitations de son corps, sur les glorieux événemens de la campagne d'Italie; le magistrat fit une assez longue amplification à ce sujet, et il paraît même que son encens ne déplut pas au vainqueur de Marengo; car l'orateur passa bientôt de la magistrature aux hautes fonctions de la diplomatie, et fut nommé par le consul ministre plénipotentiaire en Danemarck, pour soutenir, en ce royaume, les droits et la ma-

jesté de la république. Sa mission terminée, il reçut une preuve de la bienveillance impériale, et fut créé commandant de la Légion-d'Honneur, comte de l'Empire et membre du Sénat conservateur. A l'époque de l'invasion de la France, il eut part aux faveurs de Louis XVIII, qui l'éleva jusqu'à la pairie; et la noble chambre le nomma membre de la commission chargée du réglement et du comité des pétitions. Pendant l'occupation de l'ex-empereur, l'ex-plénipotentiaire rentra dans l'obscurité de la vie privée dont il ne fut tiré que par le second retour des Bourbons, époque où il reparut à la Chambre des Pairs, et reprit le titre et les fonctions de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit.

Malgré cette longue carrière politique et les titres honorifiques dont il fut gratifié sous quatre divers gouvernemens, le comte d'Aguesseau fut à peine connu, même à cette époque si favorable aux illustrations. Nous avons oublié d'énumérer dans ses titres celui d'académicien, qui lui fut conféré en 1789, et dont il reçut la confirmation par l'ordonnance du Roi du 21 mars 1816. Nous ne doutons pas qu'il ne soit digne de cette éminente dignité par ses

travaux littéraires, comme il a mérité les autres faveurs par ses services politiques. Cependant les biographes sont obligés de convenir ici de leur ignorance et de l'inutilité de leurs recherches à ce sujet. Ils déclarent qu'il leur a été impossible de découvrir la moindre petite preuve du mérite académique de leur héros. N'importe, la galerie que nous allons parcourir s'ouvre d'une manière assez brillante; peut-être serait-il assez utile de se munir, par précaution, d'un petit traité héraldique par d'Hosier ou Cherin, afin de blasonner exactement les titres littéraires de nos personnages? Enfin, si M. le comte d'Aguesseau n'est pas le plus illustre des quarante, personne ne pourra contester qu'il n'en soit le plus ancien, et que l'arrière-petit-fils du célèbre chancelier, quoique dépourvu de tout bagage académique, mais escorté et soutenu par des dignités publiques et des aïeux recommandables, ne soit digne d'être le doyen d'une société dont M. Mathieu de Montmorenci est le plus nouvel adepte.

ANDRIEUX

(FRANÇOIS-GUILLAUME-JEAN-STANISLAS),

Né à Melun en 1755.

Vir bonus, dicendi peritus.

Il débuta dans les lettres par des pièces fugitives, et par une petite comédie intitulée *Anaximandre* (1783), en vers de dix syllabes. Le succès des *Étourdis* fixa sa réputation; on applaudit avec transport une comédie pleine de verve et qui semblait révéler à la France l'apparition d'un talent comique fort original. Malheureusement M. Andrieux, dans sa carrière dramatique, n'a jamais surpassé ses *Étourdis*. En 1790 il composa avec Guillard, le Quinault de l'époque, un grand opéra intitulé *Louis IX*, dont Lemoine fit la musique. Il fut représenté

le 15 juin 1790, et obtint un beau succès, qu'un seul vers faillit compromettre. Au moment où deux Bédouins se préparaient à tuer Louis IX, l'un d'eux disait : *Toi, commence;* et l'autre répondait : *Commence, toi.* Dominé par son goût pour la poésie, M. Andrieux publia ensuite une *Épître au Pape*, qui fut vivement attaquée par Fabre d'Églantine. En 1794, il donna un petit opéra intitulé l'*Enfance de Rousseau,* et des stances patriotiques sur Barra et Viala, ces enfans républicains qui étaient des hommes, comme l'a dit Chenier. En l'an 6 (1798), il fut appelé à la carrière législative par la portion de l'assemblée électorale du département de la Seine, séant à l'Institut. Devenu tribun après la révolution du 18 brumaire, il fit diverses propositions dans l'intérêt public; le 25 février 1800, il fit un rapport sur le projet de loi présenté par le consulat, et tendant à former la liste des émigrés; après l'adoption du projet, il fut désigné pour aller présenter ce vœu au Corps législatif. Il fut élu secrétaire du tribunat le 21 juillet 1800, et porté à la présidence deux mois après. Le caractère d'opposition indépendante que montra M. Andrieux dans les débats législatifs, indisposa contre lui

le consul Bonaparte qui le fit éliminer du tribunat, lui et plusieurs de ses collègues qui partageaient ses opinions.

M. Andrieux n'a plus joué, depuis cette époque, aucun rôle politique. Ses goûts dominans l'ont rendu aux lettres, qu'il honore par ses talens et son caractère; et on peut dire, en voyant M. Andrieux et en l'entendant parler, que la chaire de professeur est plutôt faite pour lui que la tribune aux harangues, et que ses habitudes sont celles d'un homme de lettres et non d'un homme d'État. Il a professé longtemps la littérature au Collége de France et à l'École Polytechnique; c'est dans le premier de ces cours que toute la jeunesse studieuse de Paris voit M. Andrieux et l'entend quelquefois : pendant plusieurs années, les leçons publiques de M. Andrieux ont eu la faveur de la mode; à trois heures la vaste salle était déjà comble; la foule escaladait les marches de la chaire, les plus zélés auditeurs se couchaient sous la chaire même, et s'entassaient sur l'estrade derrière son fauteuil. M. Andrieux entrait au coup de trois heures; on se levait par respect, on se précipitait au-devant de lui, on le portait comme en triomphe

à sa chaire; là le vénérable professeur, la tête couverte d'un bonnet de soie et enveloppé de sa houppelande, commençait son cours avec un son de voix si faible qu'on désespérait toujours de le voir arriver à la fin. Plus des trois quarts des auditeurs sortaient du cours sans avoir pu recueillir une seule phrase du professeur. Les habitués de l'estrade, favorisés par leur position, répétaient en sortant dans la cour les passages les plus saillans de la leçon, et augmentaient les regrets de la foule, qui ne manquait pas cependant de revenir avec un empressement égal le jour suivant.

M. Andrieux a donné, indépendamment des ouvrages dont nous avons déjà parlé, *les deux Sentinelles*, comédie (1791); *Helvétius*, comédie en un acte et en vers (1802); la *Suite du Menteur* (1803); *le Trésor*, comédie en cinq actes et en vers (1804), qui fut à peu près sifflée, mais qui fut mentionnée honorablement dans les prix décennaux; *Molière avec ses amis*, comédie en un acte et en vers (1804); *Cours de grammaire et Belles-Lettres* (1807); le *Vieux fat*, comédie en cinq actes (1810), et *la Comédienne* (1816), pièce bien écrite, mais froide, qui obtint quelque

succès, et qu'on ne joue plus. M. Andrieux a publié encore une foule de pièces de circonstance, et de poésies légères, qui ont eu chacune dans leur temps un grand succès; elles sont en général pleines de grâce, de philosophie et de sensibilité. *Le Meunier de Sans-Souci*, conte charmant qui renferme une morale si vraie et si juste, est dans la mémoire de tout le monde *.

M. Andrieux est un de ces hommes, si rares aujourd'hui, qui n'ont jamais dévié de leurs principes, que l'or et le pouvoir ont toujours trouvés inaccessibles, et qui n'ont fait aux circonstances que ces légères concessions que la prudence commande, et qui ne déshonorent pas. Depuis long-temps sa voix ne s'était fait entendre dans une séance publique de l'Académie. Il ne pouvait mieux choisir, pour rompre ce silence, que le jour où l'Académie sembla donner quelques signes de convales-

* On lui attribue une satire philosophique intitulée : *Saint-Roch et Saint-Thomas*, qu'il publia à l'occasion du refus que fit le curé de Saint-Roch de donner la sépulture à Mademoiselle Chaumeroy, danseuse de l'Opéra. Cette bluette se distingue par une grande facilité de versification, assaisonnée d'un grain de libertinage.

cence, en appelant dans son sein M. Casimir Delavigne. M. Andrieux y lut un discours en vers, sur un sujet bien ingrat : *la perfectibilité humaine*. On applaudit, sous les voûtes de l'Institut, quelques vers généreux et philosophiques, qui jaillirent de cette pièce comme les dernières étincelles de ce foyer sacré qu'avaient allumé dans cette société, en des temps plus heureux, Fréret, d'Alembert, Voltaire, Parny et les encyclopédistes académiciens.

Aux dernières élections académiques, M. Andrieux a donné sa faible voix à M. Viennet, seul candidat libéral, dont la candidature aurait passé incognito sans le secours de M. Andrieux.

AUGER

(SIMON-LOUIS),

Né à Paris le 29 Décembre 1772.

Sur Pégase et Molière un jour il s'est jeté,
Et galope avec eux vers l'immortalité.

M. Auger est un homme d'un esprit fort ordinaire, un peu collet-monté, qui a pourtant du tact, du goût, de l'instruction, tout ce qu'il faut enfin pour briller en un salon, parmi des dames, des militaires, des banquiers, des députés du côté droit et des manufacturiers : si l'on demande ensuite par quel procédé magique, M. Auger s'est élevé au fauteuil des immortels, je répondrai avec tout le monde, et avec M. Auger lui-même : Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, M. Auger est académicien, il siége aux côtés de Messeigneurs de Paris et d'Hermopolis, et il a sur ses deux confrères l'avantage de révéler périodiquement au public son existence académique,

en se faisant déclarer président inamovible ; c'est le Ravez de l'Académie. M. Villemain est-il présent? c'est M. Auger qui harangue le récipiendaire; M. Villemain est-il absent? c'est encore M. Auger qui harangue. Un prêtre se présente-t-il? M. Auger commente ses sermons; un auteur dramatique? M. Auger commente ses œuvres profanes; on ne peut faire un pas dans l'histoire littéraire du moment, sans rencontrer M. Auger. Pour éviter ce nom, il faut se réfugier dans les bibliothèques des gens de goût qui lisent Molière sans commentaires. Revenons un instant en arrière dans la vie de M. Auger.

M. Auger débuta en 1793 dans la carrière littéraire, en sollicitant un emploi dans l'administration des vivres et fourrages, emploi qu'il obtint, et qui le conduisit ensuite dans les bureaux du ministère de l'intérieur, où il resta jusqu'en 1812. A cette époque, M. Auger se sentit entraîner par une force irrésistible vers la littérature; pour s'y consacrer exclusivement, il renonça à la bureaucratie administrative, et s'enferma dans son cabinet pour y méditer ses futures créations; il médita longtemps et ne créa rien. Les troubles politiques,

les restaurations et les réactions de 1814 et de 1815 trouvèrent M. Auger impassible; dès que les Bourbons furent consolidés, M. Auger reprit son premier métier de solliciteur, et fut assez heureux pour obtenir une place de censeur royal, qu'il remplit avec une honorable distinction. Au mois de février 1816, M. Auger reçut une pension du Roi, et fut nommé membre de l'Académie française, le 11 avril suivant.

Maître du docte fauteuil, M. Auger conçut le dessein d'en être digne; ses anciens titres littéraires se réduisaient à quelques petits vaudevilles sifflés, et quelques petites comédies grivoises; il voulut en produire de plus grands et de plus glorieux; et, persuadé que le plus sûr moyen d'envoyer son nom à la postérité, est de le placer à côté du nom d'un grand homme, il se proclama le héros de la notice et du commentaire, et farcit de notes et de commentaires nos chefs-d'œuvre dramatiques. Cette rage de commenter lui valut un jour une leçon bien dure, quoique donnée sans mauvaise intention. Il se trouvait en soirée à côté d'un grand seigneur russe, ignorant comme un Russe grand seigneur, mais doué d'un certain bon goût naturel; M. Auger, qui a un faible pour les

Russes, comme tant d'autres Français, accablait son voisin de politesses et d'érudition, ne laissait échapper aucune occasion de lui offrir ses services, et mit le comble à ses prévenances en promettant au Russe de lui envoyer ses ouvrages le lendemain. M. Auger tint parole; il n'envoya au grand seigneur russe ni sa comédie sifflée de *la Foire de Senlis*, ni son vaudeville hué d'*Arlequin odalisque*, mais il expédia, par son valet-de-pied, les *Œuvres de Molière*, avec des notices par M. Auger. Quelques jours après, il reçut du noble tartare la lettre suivante :

« Monsieur Molière,

» Je vous remercie de l'envoi de vos Œu-
» vres; je suis honteux d'avouer que je ne les
» connaissais pas; elles sont admirables : il n'y
» a jamais eu dans l'univers de comédies qui
» aient égalé les vôtres; quel comique! quelle
» franche gaîté! quelle connaissance du cœur
» humain! quelle profondeur dans les carac-
» tères! je ne cesse de lire et de relire vos
» *Femmes savantes*, votre *Tartufe*, votre
» *École des Femmes*, et vos ballets même,

» quoique je ne les aie jamais vu danser à l'O-
» péra. Maintenant, permettez-moi de vous
» faire une petite observation, avec tout le
» respect que je dois à votre beau talent :
» Pourquoi avez-vous permis à un M. Auger
» d'expliquer avec ses notes des passages clairs
» comme le jour, et de relever des beautés
» que tout le monde apercevrait bien sans
» lui. Ces notes m'offusquent la vue quand je
» lis vos vers; elles me gênent et me forcent,
» pour ainsi dire, à chaque page, d'abandonner
» une de vos beautés pour lire une platitude,
» ce qui nuit à l'effet de l'ensemble. S'il était
» permis de vous donner un conseil, je vous
» engagerais à supprimer dans votre seconde
» édition ces notes parasites qui arrêtent à
» chaque instant le lecteur, et glacent son en-
» thousiasme.

» Agréez, Monsieur,

» ALEXIS..... off.

» Paris, le 1824. »

M. Auger, dit-on, ne répondit pas. Exilé des bibliothèques, du théâtre, de la barre, de la tribune et des salons, l'esprit littéraire de M. Auger s'est tout-à-fait enseveli

sous le dôme des quatre nations; c'est du fauteuil de l'Académie que M. Auger, pape de la littérature, lance sur les hérétiques romantiques, ses bulles d'excommunication, qu'il admoneste les jeunes récipiendaires dont on conteste l'orthodoxie, qu'il proclame ses statuts en faveur de la religion classique hors de laquelle il n'y a point de salut et de jetons.

Malheureusement pour M. Auger, les foudres de l'Institut sont aussi peu redoutées aujourd'hui que les foudres du Vatican; le siècle marche, des idées nouvelles se forment, de nouveaux besoins se manifestent partout; le siècle marche, et la littérature avec lui, laissant dans leurs ornières l'Académie, ses pédans et M. Auger; de telle sorte, que le jour n'est pas éloigné, où cette société se trouvant placée tout-à-coup hors de la littérature, elle se suicidera, et que les gens d'esprit qui s'y trouvent par hasard, feront autant d'efforts pour en sortir, qu'ils en firent pour y entrer; car la faveur publique abandonnera tout-à-fait les hommes qu'on aura vu travailler, plutôt dans l'intention de plaire à M. Auger et à ses trente-neuf collègues, qu'à la France qui lit, qui paie

et qui applaudit. Déjà nous avons entendu un fameux libraire, qui connaît fort bien son métier, et qui sait au juste le taux d'une réputation, dire au sujet de certaine réception : « *Le* » *voilà académicien; allons, je ne le tirerai* » *plus qu'à cinq cents exemplaires.* » L'auteur de cette plaisanterie n'en a peut-être pas deviné tout ce que l'avenir lui donnera de force et de justesse; mais revenons encore à M. Auger, et terminons cet article biographique en rapportant ce qui se passa de remarquable à la mémorable séance où M. Auger harangua M. Casimir Delavigne.

On s'accorde généralement à penser que tous les discours académiques ne sont que de froides plaisanteries débitées d'un ton sérieux; l'orateur, lancé dans les hyperboles d'usage, ne parle jamais par conviction; personne n'est dupe de cette espèce de charlatanisme de fondation, et quand on entend ces mots : *L'académicien que nous pleurons; la perte irréparable que nous avons faite; mon zèle suppléera au défaut de mes talens;* chacun déjà sait à quoi s'en tenir là-dessus, l'orateur, les collègues et le public; dans cette séance dont nous parlons, M. Auger fit du défunt,

M. Ferrand, un Montesquieu et un Sophocle, c'était au mieux ; mais voici où il abusa de la licence des orateurs académiciens ; nous allons citer.

« Monsieur (dit-il à ce jeune récipiendaire), » une circonstance glorieuse a marqué votre » élection, c'est la presque unanimité de ces » suffrages qui se sont réunis en votre faveur » du premier coup et sans la plus légère hésitation ; il faut sans doute l'attribuer principalement au nombre et à l'éclat de vos succès, mais il est juste aussi d'y voir un fait » honorable pour l'Académie elle-même ; rien » n'est plus propre à démontrer que ces tristes » dissentimens qui divisent la société, n'exercent » point leur fâcheuse influence sur nos votes ; » NOS DÉCISIONS SONT TOUTES LITTÉRAIRES. »

C'est à peu près comme si M. Auger eût dit à M. Casimir Delavigne :

« Vous avez été reçu à la presque unanimité, » et l'Académie réclame pour elle l'honneur de » ce fait qui prouve que ses votes n'ont jamais » été commandés par une influence fâcheuse, » et que ses décisions ont toujours été purement littéraires ; ainsi, Monsieur, quand » vous fûtes ballotté avec M. Quélen, aucune

» fâcheuse influence ne détermina les votes de » l'Académie, et ses décisions toutes littéraires » annoncèrent au monde savant que Monseigneur l'Archevêque de Paris était un plus » grand littérateur que vous ; ainsi, quand vous » fûtes ballotté avec M. de Frayssinous, aucune » fâcheuse influence ne pesa sur nos votes, nos » décisions furent toutes littéraires, et si vous » fûtes vaincu par lui, votre modestie vous » forcera de convenir que votre théâtre est bien » inférieur à ses homélies. »

Dire au public que les décisions de l'Académie ont toujours été toutes littéraires, c'est le comble de l'audace, pour ne pas dire pis ; il était réservé à notre siècle d'entendre et de lire chaque jour de pareilles choses, sans en faire justice. Rien n'encourage le retour de semblables écrits comme le silence des écrivains indépendans. Si les journaux qui inspirent tant de crainte, harcelaient sans cesse la médiocrité pédantesque et la refoulaient dans son néant, nous ne serions pas exposés à voir l'administrateur des vivres et fourrages, l'auteur d'*Arlequin Odalisque*, haranguant *Toro Abalto*, le poète des *Messéniennes* et le peintre de l'*École des Vieillards*.

BAOUR

(LOUIS-PIERRE-MARIE-FRANÇOIS),

Né à Toulouse *la Sainte* vers l'an 1772.

> Personne ne dément le bruit si répandu,
> Que pour lui la pensée est un fruit défendu.
> BAOUR-LORMIAN.

Lequel, mécontent d'un nom qu'il trouvait sans doute trop court, trop lourd et trop peu sonore pour un poète, jugea à propos d'y ajouter celui de Lormian, nom d'un petit pré possédé par son père, transformé ainsi, par le fils, en terre seigneuriale.

Tandis que le père Baour faisait d'assez bonnes affaires dans son commerce de librairie, le jeune homme tranchait du grand seigneur, donnait à dîner à des amis, complaisans admi-

rateurs de ses œuvres, que personne n'achetait : ce qui donna lieu à cette épigramme :

> *Balourd*, libraire de province,
> Dans son commerce a fait un joli gain ;
> Mais son fils, poète assez mince,
> Dans le même trafic se ruine à grand train.
> Or, savez-vous comment les deux apôtres
> En sens contraire ont gouverné leurs biens ?
> Le père débitait les ouvrages des autres,
> Et le fils ne vend que les siens.

On voit qu'après avoir fait le choix d'un nom propre, il avait jugé convenable de choisir une carrière ; il se détermina pour celle des lettres ; et ce fut dans la satire qu'il se lança de prime abord ; les flèches du nouveau Juvénal furent décochées contre ses compatriotes, et les *Satires toulousaines* firent quelque bruit sur les bords de la Garonne. Malheureusement on lui contesta ce premier exploit littéraire, et ces œuvres satiriques sont généralement attribuées à M. Trajan-Tayan, avocat et journaliste de Toulouse.

Enhardi par ce premier essai, le poète crut pouvoir s'élever jusqu'à l'épopée ; c'est-à-dire qu'il se mit à calquer des poëmes épiques. Son premier début fut bien loin d'annoncer

un génie à la hauteur de ce genre ; sa traduction de la Jérusalem délivrée, quoique publiée de l'avis de Delille, lui valut de la part du public l'accueil le plus glacial; il paraît que l'œuvre était bien détestable, puisque l'Homère toulousain reconnut lui-même ses torts, et que dans ses dernières années il a voulu se réhabiliter en donnant une traduction corrigée, refondue et amplifiée. Malheureusement elle est reconnue entachée des mêmes vices que la première ; le livre est plus volumineux, il est vrai; mais si l'on y trouve un peu plus du Baour, on y rencontre un peu moins du Tasse. Notre jugement sur cet ouvrage n'est que l'expression de l'opinion publique dépouillée de toute partialité, et cependant l'auteur s'obstine encore aujourd'hui à appeler cette Jérusalem travestie, l'œuvre capitale du siècle dont il se qualifie l'Apollon.

Précédé de sa petite réputation le poète occitanien se rendit à Paris, croyant pouvoir se permettre, sur ce grand théâtre, les incartades satiriques et épigrammatiques qui avaient épouvanté l'Athénée gascon ; mais là il trouva de plus rudes jouteurs, entre autres le redoutable Lebrun, qui, après l'avoir criblé des plus cui-

santes piqûres, finit par l'écraser d'un coup de massue. Le Toulousain s'était permis d'écrire contre ce dernier :

Lebrun de gloire se nourrit,
Aussi voyez comme il maigrit.

La réponse fut courte :

Sottise entretient la santé,
Baour s'est toujours bien porté.

Vers qui assurent à M. Baour une cruelle immortalité. Depuis l'époque du fatal distique la santé du poète n'a souffert aucune atteinte.

A cette époque ses querelles domestiques ajoutèrent à sa célébrité ; il eut un procès avec sa femme, plaida contre elle et succomba ; alors comme il avait besoin de répandre sa bile sur quelqu'un il eut une discussion assez vive avec le journaliste Despaze, publia contre lui *le Premier Mot, le Second Mot et le Troisième Mot;* lesquels firent justement *les Trois Mots*, satire dans laquelle on ne trouva pas une phrase.

C'est dans une de ces satires que l'auteur

donne une si haute idée de son talent topographique : nous avions cru jusqu'ici que le Permesse était un fleuve et non une montagne, M. Baour a eu grand soin de relever cette inexactitude dans la carte poétique, et l'on connaît aujourd'hui les *sentiers battus du fabuleux Permesse*.

Hâtons-nous de mettre au jour le plus beau fleuron de sa couronne poétique ; on présume bien que je veux parler ici de ses poésies galliques; nous convenons avec plaisir que M. Baour a été plus heureux dans sa lutte avec Ossian, que dans celles qu'il a entreprises contre le Tasse, Boileau et Voltaire; on trouve dans cette version une poésie neuve, facile et digne du modèle; ce fut l'apogée de sa gloire ; depuis lors cet astre littéraire n'a plus fait que décliner ; ce fut en vain qu'il prétendit à l'universalité du génie, qu'il embrassa les genres les plus opposés, qu'il publia en 1807 sa tragédie d'*Omasis* ou Joseph en Égypte, pièce bonne de style et pauvre d'intérêt dramatique, en 1811, *Mahomet II*, qu'il crut devoir retirer du théâtre, qu'il donna des *Veillées poétiques et morales*, *l'Atlantide ou le Géant de la Montagne bleue*, suivi de *Rustan* ou *les Vœux*, et trente-

huit *Songes*, en prose. M. Baour fut malheureux dans tous ses essais et ne put jamais arriver à la ligne qu'il avait atteint une seule fois comme traducteur d'Ossian.

Jérusalem délivrée, opéra donné en 1813, et *l'Oriflamme*, représenté l'année suivante, n'ajoutèrent rien à la célébrité du poète et ne servirent qu'à constater sa fécondité malheureuse. — On raconte que ce premier opéra, la *Jérusalem délivrée*, fut joué le soir même où éclata à Paris la conspiration de Malet; l'auteur rencontra au foyer M. Étienne; eh! donc! lui dit-il en l'abordant, la chose n'est-elle pas incroyable, extraordinaire? — En effet, dit Étienne, croyant qu'il s'agissait de l'événement du matin, c'est vraiment bien extraordinaire. — Je n'en reviens pas, reprend Baour, je ne comptais pas sur cent écus de recette, et ils ont fait 3000 fr.

Il est probable que si l'auteur eût compté sur 3000 fr. pour les représentations suivantes, il eût été forcé de décompter de 2700 fr.

Quoi qu'il en soit de ses succès ou de ses chutes, M. Baour eut le bonheur d'attirer sur lui les regards de l'*Auguste* de l'époque. Bonaparte dès son consulat lui avait prodigué

les encouragemens les plus flatteurs, et l'Homère du jour était devenu le chantre juré du vainqueur de Lody ; il s'établit dès lors entre ces deux célébrités si différentes un commerce de louanges et de bienfaits. Dans son poëme *sur le Rétablissement du culte*, M. Baour rend à son héros un hommage qui approche de l'adoration ; il va jusqu'à faire dire à Dieu, à travers un nuage, que le premier consul est un Messie :

> Alors paraît un homme en des jours plus prospères,
> Heureux médiateur entre mon peuple et moi....

Ce qui ne l'a pas empêché, en 1815, d'adresser une *Épître au Roi*, pièce faible de poésie, mais forte de sentimens monarchiques, dans laquelle le poète repentant s'écrie en se frappant la poitrine :

> Abjurons les erreurs dont nous fûmes épris, etc.

Au reste, ces contrastes, ces antinomies d'opinions ne doivent pas nous surprendre; il est assez naturel que les poètes chantent les hommes du pouvoir qui alimentent les muses. Les

contradictions les plus fortes en littérature prouvent beaucoup moins le peu de fixité de caractère que l'extrême flexibilité du talent; ainsi, celui qui a chanté un *Hymne funèbre sur la mort du général Hoche*, et des épithalames sur l'*Hymen de Napoléon et Marie Louise*, peut fort bien, quelques années après, dévouer sa muse à la dynastie régnante et célébrer *le Retour à la religion*.

Seulement il serait à souhaiter que le poète ne vécût pas continuellement sur le même fond d'idées, que du moins il prît la peine de rajeunir quelquefois sa garde-robe poétique, et de ne pas revêtir des mêmes habits les héros qu'il veut immortaliser. Il est cruel de retrouver des hémistiches et même des vers entiers, en assez bon nombre, extraits des premiers ouvrages de l'auteur; le cas est sans doute moins pendable que le vol fait à son prochain; mais en pareille matière il faut pousser le scrupule à l'excès, et nous croyons qu'il est défendu même de se voler soi-même.

Depuis 1800, M. Baour se promenait patiemment sur le quai de la Monnaie, attendant que l'horloge du Palais des Quatre-Nations marquât l'heure de son admission au sanctuaire

académique; cette heure tant soupirée sonna en 1815, pendant les cent jours ; et l'ordonnance royale daigna maintenir l'acte passé durant l'usurpation. A dater de cette mémorable époque, le bienheureux élu est tombé dans une léthargie d'esprit assez ordinaire après la cérémonie ; et certes il ne nous est parvenu aucune plainte du public à ce sujet. Cependant depuis quelques jours on annonce que le malin satirique s'est ressouvenu de ses premières prouesses, qu'il a ressenti les verges de Juvénal, et qu'il s'apprête à déchirer sans pitié ce qu'il appelle la secte des Romantiques. Il a déjà publié une homélie à ce sujet: semblable à un père de l'église, il se croit appelé à la purger de cette nouvelle hérésie, monstre littéraire dont les uns nous font un épouvantable portrait, que d'autres peignent sous des traits agréables et que bien peu savent définir.

On espère que lorsque le Persée toulousain aura mis à mort cette chimère, il la fera connaître dans tous ses détails, et en donnera l'autopsie la plus exacte et la plus minutieuse.

Pour nous qui avons assez étudié la constitution physique du personnage, nous n'attendons rien de cette velléité trompeuse ; nous savons trop bien que la rage de produire n'en donne pas la faculté et que si jamais les neuf sœurs perdent leur titre de pucelle, ce ne sera pas la faute de ce poète

Pour les renseignemens, consultez madame Baour, elle vous répondra :

A regret je suis indiscrète ;
Ce beau talent a dépéri,
Quand par une publique enquête
Son titre d'époux fut flétri ;
Depuis lors le public répète :
Baour est impuissant poète
Comme il fut impuissant mari.

Est-il vrai que Baour, devenu prosateur
Dans certaine gazette, écrit à tant la rame ?
Non, messieurs, non, répond l'auteur,
C'est une calomnie infâme,
Demandez plutôt à ma femme,
Je ne fus jamais rédacteur.

(Les Biographes.)

BONALD

(LOUIS-GABRIEL-AMBROISE, vicomte de),

Qu'on brûle ses écrits, ses sermons et ses lois,
Ils nous éclaireront pour la première fois.

LES BIOGRAPHES.

Quoique issu d'une ancienne famille du *Rouergue,* il montra d'abord du penchant pour les nouvelles idées; il dut même à la manifestation de ses principes d'être nommé, en 1790, président de la première administration de l'Aveyron. Cette marque de la faveur populaire ne put cependant le retenir dans les rangs de la révolution; il s'en déclara bientôt l'ennemi dans une circulaire adressée aux municipalités de son département, et alla au-delà du Rhin faire partie de l'armée des princes. Retiré à Heidelberg, après la dissolution de cette armée, il se livra entièrement à la métaphysique, et publia sa *Théorie du pouvoir politique et religieux.* La seule édition

de cet ouvrage, imprimée à Constance et envoyée à Paris, y fut saisie et détruite presque en entier par ordre du Directoire.

Il est probable que si M. de Bonald se fût contenté de traiter de métaphysique et même de haute politique dans son ouvrage, le Directoire ne serait pas sorti de son inertie pour débrouiller le chaos obscur des idées du vicomte; mais il y annonçait, à la vérité aussi obscurément que d'usage, le retour des Bourbons et le rétablissement de la monarchie en France, et ce fut ce qui lui valut les honneurs de la saisie. On savait, du reste, que l'auteur avait adressé son ouvrage au prétendant à la couronne.

Il paraît pourtant que M. de Bonald ne crut pas long-temps à la prophétie, puisque, rentré en France en 1804, il accepta, après deux ans de méditation, en 1808, le titre de conseiller de l'Université impériale. Il est vrai que M. de Bonald a prétendu, pour justifier l'intacte pureté de ses opinions et de ses principes, qu'il n'avait accepté ces fonctions qu'*en attendant* et *uniquement* pour ne pas compromettre ses nobles amis, (MM. de Fontanes et Chateaubriand), qui les avaient demandées pour lui sans le consulter. Le fait est que, conseiller involontaire,

M. de Bonald *attendit* paisiblement avec 12,000 f. de traitement, l'accomplissement de la prophétie; il se montra même aux Tuileries aussi obséquieux que ceux qui l'avaient fait nommer malgré lui, quoique, selon certains biographes, il refusât de s'attacher au service de Napoléon, que pourtant, par une distinction tout-à-fait jésuitique, il servait dans l'Université. Il parut se convaincre alors qu'il avait des devoirs à remplir envers le gouvernement dont il recevait des bienfaits.

M. de Bonald avait été journaliste; il avait, en 1806, concouru, avec M. de Chateaubriand, à la rédaction du Mercure et de quelques autres journaux, et il s'y fit remarquer par plusieurs morceaux, dont les meilleurs ont été insérés ensuite dans *le Spectateur français au XIXe. siècle*. On trouve dans ces articles, comme dans toutes les œuvres de notre auteur, une foule de choses inintelligibles que ses rares admirateurs ont pris sur parole pour de la profondeur. Épris de la sublimité de son génie, Louis Bonaparte voulut charger M. de Bonald de l'éducation de son fils, qui, depuis, fut confié à un capucin de Rome. Un messager alla chercher le gentilhomme Rouergat au fond de l'Aveyron, pour

lui remettre la lettre autographe du Roi, mais il le trouva inflexible et sourd à la proposition. La lettre de Louis fut mentionnée au procès d'Hortense, et depuis insérée dans la Gazette de France, du 28 janvier 1815.

M. de Bonald, échappé à cette séduction, attendit dans l'obscurité le rétablissement de la famille des Bourbons. Les désastres de 1813 réveillèrent son esprit prophétique; en 1814 il reparut sur la scène politique; nommé, au mois de juin de cette année, membre du conseil d'instruction publique, il obtint en septembre, sur sa demande, la croix de Saint-Louis, pour récompense de ses longs services universitaires, et une pension au ministère de la police, ce qui ne l'empêcha pas de conserver ses fonctions de conseiller de l'Université sous le règne des cent jours.

Ce fut au retour de Louis XVIII que s'ouvrit enfin pour M. de Bonald la carrière législative. Élu à la fin d'août 1815 membre de la Chambre des députés par le département de l'Aveyron, il se distingua dans cette mémorable session par ses vigoureuses sorties contre la révolution et l'Empereur. Il y vota avec cette majorité qui fut appelée introuvable, mais qui, depuis, a été re-

trouvée; il réclama l'abolition du divorce et reproduisit les idées qu'il avait émises sur cet important objet dans sa *Théorie* et dans une brochure qu'il publia alors sous ce titre : *Du Divorce, considéré au* 19e. *siècle relativement à l'état domestique et politique de la société, in*-8°. Il prétendit que les défenseurs du trône au 20 mars ne méritaient pas plus de récompense, que toutes les communes, et que la France entière chérissait les étrangers et les secondait avec enthousiasme.

Un des discours du député de l'Aveyron, qui excita le plus l'attention générale, fut celui où il trouva le secret, à propos du budjet, de traiter de tout, des Gaulois et de Louis XV, de l'Angleterre, de la religion, du 20 mars et des Romains, etc.; enfin de tirer de cette éloquente diatribe cette singulière conséquence, qu'il fallait rendre au clergé actuel les biens de l'ancien clergé. Nommé de nouveau à la législature, malgré l'ordonnance du 5 septembre 1816, il soutint que la censure des journaux était incompatible avec les gouvernemens représentatifs.

Ce fut par l'ordonnance de réorganisation de l'Institut, du 21 mars 1816, que M. de Bonald fut lancé dans l'Académie française; on

dit alors que si l'Institut avait eu à faire un choix, ce n'aurait pas été sur M. de Bonald qu'il serait tombé; la conjecture pouvait être fondée alors; mais depuis que l'obscurantisme au palais des beaux-arts domine, ce choix n'eût sans doute étonné personne. Ses titres au fauteuil jusqu'à cette époque étaient sa Théorie du pouvoir, refondue dans sa *législation primitive*, ouvrages aussi prétentieusement inintelligibles l'un que l'autre; quelques brochures politiques, écrites dans le même sens et dans le même style; ses discours à la tribune et l'exagération de ses opinions, qui lui faisaient considérer les Suisses comme meilleurs Français que les Français mêmes.

Dans la session de 1817, M. de Bonald, revenu de ses idées sur la liberté de la presse, fut d'avis qu'on soumît les journaux à la censure, et demanda un jury spécial pour les délits de la presse; il prétendit aussi que les frères ignorantins ne pouvaient être forcés à se soumettre aux statuts de l'Université, à la confection desquels il avait pourtant coopéré lui-même. Depuis cette époque, M. de Bonald, noyé quelque temps dans la majorité des chambres et endormi dans le fauteuil de l'Académie, a

passé dans la Chambre des Pairs avec son noble ami, M. de Marcellus, qui, grâce à son ode à l'ail et à son *Magnificat*, espère bientôt pouvoir entendre dire à son ami l'académicien : *Sede à dextris meis.*

Déjà nous avons vu que l'obscurité du style de M. de Bonald fait toute la profondeur de ses idées. Sa grave et systématique hardiesse ne s'épouvante d'aucune difficulté; dans ses ouvrages toute sa politique consiste en ces principes qui en sont la base : Le gouvernement absolu est celui que la nature indique à l'homme, parce que le régime de la famille est monarchique et absolu; il n'y a de liberté possible que sous le gouvernement absolu. Ses preuves se réduisent à cet argument : La société n'aurait pas encore commencé d'exister, s'il eût fallu attendre que les philosophes fussent d'accord sur la définition de ce mot; donc la philosophie est inutile et nuisible. La preuve est péremptoire, comme on voit; car les sciences n'existaient sans doute pas avant qu'on les eût définies et étudiées. Son éloquence à la tribune, lorsqu'il y parlait, s'adressait le plus souvent aux préventions et aux passions. Au reste, M. de Bonald est ami des jésuites qui le prônent, et des congréganistes

qui l'admirent; et ses amis l'ont tant loué, qu'il est encore de bonnes gens, bien rares à la vérité, qui croient à son génie et qui ont pris pour du sublime le pénible et mystérieux échafaudage de sa législation.

M. de Bonald a publié, en 1818, deux volumes de recherches philosophiques sur les premiers objets des connaissances humaines, et deux autres volumes de mélanges politiques et philosophiques.

Quoique écrivain lui-même, M. de Bonald a le plus profond mépris pour les écrivains; il a dit que leur véritable propriété est le papier et non la pensée, phrase, du reste, qui, séparée de l'intention injurieuse, ne signifie rien. Suivant lui, il est impossible de trouver un esprit juste hors de la Sorbonne, ce tribunal dont l'opinion de tous les hommes éclairés a sanctionné les arrêts .... par exemple, son arrêt sur l'inoculation qu'il qualifiait, on ne sait d'après quelle autorité, de découverte *impie* et *pernicieuse*.

Comme politique et comme écrivain, M. de Bonald est infiniment médiocre; il met ses opinions à la place des connaissances nécessaires pour l'examen des hautes qualités qu'il aborde,

il ne voit jamais qu'un côté de la question et la traite avec des préventions et des préjugés au lieu de preuves. Nous ne pouvons, d'ailleurs, le faire mieux connaître qu'en citant le passage suivant d'une lettre de Carnot à Napoléon.

« Idéologue nébuleux.... plus creux que profond, et retentissant parce qu'il est vide; c'est un de ces rêveurs dangereux qui, dans leurs analyses, plus stupides que fines, passent sans cesse à travers ou à côté de la vérité, et remettent aujourd'hui en question ce qui a été résolu hier..... Obscurcissant ainsi de nuages, ou plutôt de vapeurs, le soleil de la vérité, et faisant briller des fausses lueurs du sophisme les informes produits d'une imagination qui ne se comprend pas elle-même. Cette secte d'obscurantisme, gens incomplets en intelligence et surabondants en erreur, est l'auxiliaire naturel de tous les hommes à préjugés, et, se plaçant derrière eux pour les souffler ou pour les pousser, elle est prête à inspirer toute doctrine et à justifier toute action qui ralentisse la marche du génie de l'homme. »

CAMPENON

(VINCENT),

Né à Grenoble vers l'an 1775.

Au fauteuil de Delille aspire Campenon,
Son talent suffit-il pour qu'il s'y campe? Non.

Il débuta dans la carrière littéraire par un *Voyage de Grenoble à Chambéry*, mélange de prose et de vers, genre facile pour l'auteur et ennuyeux pour le public, sans excepter le fameux *Voyage de Chapelle et de Bachaumont*, auquel quelques critiques ont comparé l'ouvrage du jeune Dauphinois; la comparaison est malheureusement assez juste, c'est-à-dire que le *Voyage à Chambéry* peut être cité comme un modèle de poésie froide et de plaisanterie fastidieuse.

M. Campenon quitta sagement ce genre bâ-

tard, et publia dans la suite l'*Épître aux Femmes* et *la Maison des Champs*, poëme didactique où l'on retrouve souvent la manière de Delille, et parfois de l'esprit et du sentiment. L'*Enfant prodigue* mit le cachet à sa réputation, et l'Académie, alors en deuil de la mort de Delille, ouvrit ses portes à son heureux imitateur. Cependant l'ovation du nouvel agrégé ne suivit pas de près sa réception, et ce ne fut que deux ans après qu'il put exprimer à ses collègues sa publique gratitude. Mais comme le discours qu'il devait prononcer à l'époque de son admission, contenait l'éloge obligé de l'empereur Napoléon, il fut contraint, en 1814, d'y apporter quelque changement et d'y substituer le panégyrique de Louis-le-Désiré. Le véridique Moniteur du 17 novembre constate l'appareil extraordinaire de cette séance : *Un concours immense d'auditeurs s'y était porté, un grand nombre d'étrangers y assistait; l'affluence était telle, que beaucoup de membres de l'Institut ont à peine trouvé le moyen de se placer.*

Nous doutons fort que l'auteur des Géorgiques ait eu la douceur d'un triomphe si complet. Dans le discours du récipiendaire on

remarqua ce passage sur son illustre prédécesseur : « Pourquoi craindre de répéter ce » que toute la France a dit? On a employé » tous les moyens pour obtenir quelques vers » du Virgile français : tout a échoué ; il est » resté fidèle à l'inflexibilité de l'honneur, et » rien n'a pu interrompre le cours de son si- » lence courageux; silence que les plus beaux » vers n'auraient jamais pu égaler. » Cet éloge honore sans doute et M. Campenon et celui qui en était l'objet. Cependant il nous semble que le scrupuleux académicien aurait dû faire sur lui-même l'application de sa morale, ainsi qu'on pourra le remarquer dans l'historique suivant : M. Campenon, chef adjoint de la première division de l'Université impériale, commissaire impérial au théâtre de l'Opéra-Comique, abandonne, à l'époque du triomphe de la légitimité, la dernière de ces places, conserve la première, et se voit en outre armé d'une longue paire de ciseaux pour rogner les ailes du génie, moyennant 1,200 francs de gages, le tout rehaussé et embelli d'un liséré blanc et rouge à sa boutonnière. Sa petite fortune politique s'accroît de jour en jour ; le duc de Duras est son patron, il sert sous ses ordres

comme secrétaire du cabinet du Roi et des *Menus;* alors on lui décoche cette épigramme :

Ses petits vers sont exigus,
Mais du pouvoir il obtient les suffrages;
Pour le placer dans les menus
On a consulté ses ouvrages.

Mais le petit secrétaire se rit avec raison des épigrammes et n'en va pas moins son train. Tout-à-coup le vent de la colère s'est élevé, la mer politique en est agitée, les plus forts navires sont en danger, le duc de Duras est forcé de gagner le large, et son malheureux protégé reste sur la terre de l'usurpation. Cependant il ne perd pas courage, il y va du sort d'une place; il se ravise prudemment, court de l'Opéra-Comique aux Tuileries et des Tuileries à l'Opéra-Comique, où on avait déjà oublié qu'il y avait été commissaire impérial. C'est peu, il appelle à son aide les ressources poétiques; et dans l'espoir d'obtenir sa grâce, il se hâte d'adresser une supplique à Marie-Louise, sous le titre de *Requête des Rosières de Salency, à S. M. l'Impératrice.* Malgré la faiblesse et la fadeur de l'offrande, nous ne doutons pas qu'elle n'eût été goûtée de l'idole

du moment, et que le suppliant ne fût rentré dans la plénitude de ses droits; malheureusement il n'était plus temps : M. de Jouy, plus alerte ou plus heureux, l'avait déjà supplanté.

Soit que cet échec ait dérangé la partie intellectuelle ou altéré le physique de M. Campenon, depuis cette époque, il compte parmi les grandes nullités académiques, prend les airs d'un homme qui se repose après de longs travaux littéraires; et cependant il a l'adresse de faire accroire à quelques bonnes gens qu'il s'occupe en ce moment d'un poëme sur le Tasse.

Promissi carminis auctor.
(Hor.)

Cessac (comte de). *Voyez* Lacuée.

CHATEAUBRIAND

(François-Auguste, vicomte de),

Né en 1767, à Combourg, en Bretagne.

Et toi du sein du port où ta grandeur s'augmente,
Oserais-tu pleurer les jours de la tourmente!
Le pouvoir qui t'a fui, demain peut t'être offert;
Repousse ce malheur assez long-temps souffert.
Tu promis, jeune encor, déjà cher à la gloire,
L'âge de tes regrets aux muses de l'histoire;
Ne laisse plus ton nom, traîné de seuils en seuils,
Honorer ton rival et parer des écueils.

H. Latouche.

Il était d'une famille fort ancienne. Son goût précoce pour la vie aventureuse l'arracha jeune encore à la France, où il avait, sans doute, éprouvé ces tourmens d'une imagination inquiète, qu'il a dépeinte dans le roman sombre de Réné. Bien des gens ont cru même retrouver dans les pages de ce roman, le caractère et quelques aventures de son auteur. En 1790,

M. de Châteaubriand partit pour l'Amérique, sous les auspices de M. de Malesherbes, son oncle; ce voyage, d'après le plan qui en avait été fait, devait avoir un but d'utilité générale; mais il paraît que M. de Châteaubriand négligea ses engagemens, et visita, pour son compte, une petite partie de l'Amérique septentrionale. Les scènes pompeuses du Nouveau-Monde, avec ses forêts vierges, ses fleuves sans nom, ses immenses savanes, agirent puissamment sur l'imagination du jeune poète: pour peindre ses sensations, il se créa un style en harmonie avec le grandiose des tableaux qui se déroulaient devant lui; et ce premier état d'exaltation, fruit des vives émotions de la jeunesse, imprima au génie de M. de Châteaubriand un caractère tout particulier d'originalité, caractère qu'il a montré dans ses poëmes, ses brochures politiques, ses discours parlementaires, et qui tient encore moins au style, qu'à la manière d'envisager les choses et les hommes, et de mettre le plus souvent de grandes et vives images à la place des idées et du raisonnement.

M. de Châteaubriand retourna en Europe, prit du service, et fut blessé d'un éclat de

bombe au siége de Thionville, en 1792; cette circonstance et d'autres motifs particuliers l'engagèrent à se rendre en Angleterre, où il publia son *Essai historique, politique et moral sur les révolutions anciennes et modernes, considérées dans leur rapport avec la révolution française.* Cet ouvrage est aujourd'hui totalement inconnu en France; on assure qu'il renfermait des vues vastes et profondes, et que l'esprit en était très-favorable aux idées de liberté. Après le 18 brumaire, M. de Châteaubriand rentra en France, avec son ami M. de Fontanes, et publia son *Attala.* Ce roman éprouva toutes les chances d'un brillant succès: des torrens de critiques et d'éloges. Il faut convenir que la première édition de ce petit poëme était hérissée de phrases bizarres, que les Aristarques du temps vouèrent au ridicule, et que l'auteur eut le bon esprit de supprimer dans les éditions suivantes. Attala nous reste aujourd'hui, comme un monument de la littérature nouvelle, avec ses admirables tableaux d'une nature neuve et sauvage, et cette pompe de style si bien en harmonie avec la majesté du sujet.

En 1802, parut le *Génie du christianisme.* Jamais circonstance n'avait été plus propice pour une pareille publication; s'il eût paru quinze ans plus tôt, la Sorbonne l'aurait condamné comme hérétique, et s'il paraissait aujourd'hui, tous les journaux vendus à Rome crieraient à la profanation et au sacrilége! A cette époque, la religion toute meurtrie des attaques de la philosophie, appelait des défenseurs; le clergé était trop abattu et trop peu en crédit pour qu'il songeât à défendre son œuvre; qu'on juge de son exaltation, lorsqu'il vit un écrivain d'un grand nom entrer dans la lice avec des armes neuves, et opposer aux railleries et aux sarcasmes des encyclopédistes un ton calme et décent, une discussion pleine d'une majestueuse gravité. Aucun fanatique ne songea à lui imputer à crime d'avoir fait de la religion une chose toute mondaine, d'avoir donné au christianisme sa mythologie, d'avoir semé de roses le sentier d'épines qui conduit au ciel. Il suffisait aux prêtres, que l'écrivain eût osé parler religion à un siècle perverti et indévot; le premier pas était fait; le reste était l'affaire de l'Église. Nous avons depuis entendu ces longues déclamations que le clergé, devenu puissant, a vomies contre le défenseur du chris-

tianisme. A Rome son livre a été mis à l'index, comme L'*Émile* et *Candide;* dans les séminaires, où la religion est si rapetissée, on n'a vu dans M. de Châteaubriand qu'un philosophe, peu théologien, et point casuiste, qui a voulu mettre sur le même horizon poétique Marie et Vénus, Jupiter et Jeovah, les Saintes Vierges et les Naïades; enfin les argumentateurs de ces petites Sorbonnes n'ont pas eu assez de *majeures* et de *mineures* pour confondre l'écrivain profane, qui avait comparé Phèdre et Didon afin de prouver la supériorité de Phèdre chrétienne sur Didon païenne, et qui avait poussé l'insolence jusqu'à soutenir que ce vers d'*Andromaque:*

Il est du sang d'Hector, mais il en est le reste.

était le cri de la chrétienne; *deposuit potentes de sede.*

Il faut convenir que cet amalgame de tragédies et de psaumes, d'idées mondaines et d'idées ascétiques, qui constitue le plan du *Génie du christianisme,* ne produisit qu'un effet très-naturel sur des cerveaux entichés de mysticisme. M. de Châteaubriand envisageait

la religion en homme du monde, qui veut reconcilier le monde avec la religion, et il oubliait que ces deux mots étaient les ennemis nés l'un de l'autre. C'est ainsi qu'il a fait un livre admirable de style et de morale que tout le monde a lu avec plaisir, excepté ceux en faveur de qui il avait été fait.

Le Génie du christianisme plut à Bonaparte qui récompensa l'auteur en le nommant secrétaire d'ambassade à Rome; c'était peu de chose pour un grand ouvrage; M. de Châteaubriand qui avait déjà une certaine ambition politique, revint à Paris, pour solliciter sans doute, car il reçut le titre de ministre plénipotentiaire en Valais; c'était au mois de février 1804. L'année suivante il eut le courage de donner sa démission, en apprenant l'exécution du duc d'Enghien.

Depuis quelques années M. de Châteaubriand avait commencé le plan des *Martyrs;* désireux de visiter les pays et les sites qu'il avait à peindre, il partit pour Jérusalem en 1806, traversa la Grèce et revint par l'Afrique et l'Espagne. Il dépensa dans ce voyage toute sa fortune : 50,000 francs; mais le succès des *Martyrs* l'indemnisa de ses frais. Ce poëme

fut accueilli avec enthousiasme ; des critiques sévères, et souvent justes, n'ôtèrent rien à son étonnant mérite ; un plan immense et bien suivi, des caractères neufs, habilement tracés, des peintures frappantes de couleur locale, des descriptions pleines de charme et de vérité, un style empreint de la belle simplicité homérique, voilà ce que tous les gens de goût admirèrent dans *les Martyrs*. On retrouva dans ce poëme Rome avec tous ses monumens debout, Naples avec ses parfums et ses fêtes, la Germanie avec ses mystérieuses forêts, la Grèce avec ses enchantemens, la Gaule avec ses Druides, et je ne sais quelle magie d'expressions et d'images inconnue jusques alors, qui paraît appartenir en propre au poète, et qui, depuis, a causé tant de désordres en littérature, lorsque les imitateurs sans génie sont venus calquer leurs pâles copies sur des dessins originaux.

En 1811, M. de Châteaubriand fut désigné pour remplacer à l'Institut Joseph Chénier ; mais dans son discours de réception au lieu de faire, selon l'usage, l'éloge de son prédécesseur, il s'élevait contre lui avec si peu de mesure, qu'on ne put attribuer cette singulière inno-

vation qu'à un dessein prémédité de réveiller des passions et des haines assoupies. C'était un vrai plaidoyer politique, où il discutait la restauration de la monarchie, et le procès de Louis XVI ; il y avait sans doute du courage à traiter alors de pareilles matières, mais ce courage n'avait pas le mérite de l'à-propos ; l'Institut menacé de ce discours, fut en rumeur ; les uns étaient d'avis de l'entendre, et les autres s'y opposaient vivement ; le fracas de cette discussion franchit le seuil de l'Académie, se répandit dans les salons, et bientôt même aux Tuileries ; l'empereur se fit apporter ce discours, cause de tant de débat ; il le lut et le désapprouva sévèrement. Un de ses grands officiers, qui avait parlé à l'Institut en faveur de la lecture, osa manifester la même opinion dans la chambre de l'empereur. « Et depuis quand, » dit le monarque avec vivacité, l'Institut se » permet-il de devenir une assemblée politique ? » qu'il fasse des vers, qu'il censure les fautes » de la langue, mais qu'il ne sorte pas du do- » maine des muses, ou je saurai l'y faire ren- » trer ; est-ce bien vous, monsieur, qui avez » voulu autoriser une pareille diatribe ? Que » M. de Châteaubriand ait de l'insanité ou de

» la malveillance, il y a pour lui des Petites-
» Maisons ou un châtiment; et puis peut-être
» encore est-ce son opinion, et il n'en doit pas
» le sacrifice à ma politique qu'il ignore, comme
» vous qui la connaissez si bien; il peut avoir
» son excuse, vous ne sauriez avoir la vôtre,
» vous qui vivez à mes côtés, qui savez ce que
» je fais, ce que je veux. Monsieur, je vous
» tiens pour coupable, pour criminel; vous ne
» tendez à rien moins qu'à ramener le désordre,
» la confusion, l'anarchie, les massacres.
» Sommes-nous donc des bandits, et ne suis-je
» qu'un usurpateur? je n'ai détrôné personne;
» j'ai trouvé, j'ai relevé la couronne dans le
» ruisseau; et le peuple l'a mise sur ma tête;
» qu'on respecte ses actes!.....

» Analyser en public, mettre en question,
» discuter des faits aussi récens, dans les cir-
» constances où nous nous trouvons, c'est re-
» chercher des convulsions nouvelles, c'est être
» l'ennemi du repos public. La restauration de
» la monarchie est et doit demeurer un mys-
» tère, et puis, qu'est-ce que cette nouvelle
» proscription des conventionnels et des régi-
» cides? Comment oser réveiller des points
» aussi délicats? laissons à Dieu à prononcer

» sur ce qu'il n'est plus permis aux hommes
» de juger! seriez-vous donc plus difficile que
» l'impératrice? elle a bien des intérêts aussi
» chers que vous peut-être, et bien autrement
» directs; imitez bien plutôt sa modération, sa
» magnanimité; elle n'a voulu rien apprendre,
» ni rien connaître.

» Eh! quoi, l'objet de tous mes soins, le fruit
» de tous mes efforts seraient-ils donc per-
» dus? c'est donc à dire que si je venais à vous
» manquer, demain vous vous égorgeriez en-
» core entre vous de plus belle. » Et marchant
à grands pas, il se frappait le front de la main,
disant : « *Ah! pauvre France, que tu as long-
temps encore besoin d'un tuteur!* »

Puis il reprit : « J'ai fait tout au monde
» pour accorder tous les partis : je vous ai
» réunis dans les mêmes appartemens, fait
» manger aux mêmes tables, boire dans les
» mêmes coupes; votre union a été l'objet
» constant de mes soins : j'ai le droit d'exiger
» qu'on me seconde. Depuis que je suis à la
» tête du gouvernement, m'a-t-on jamais en-
» tendu demander ce qu'on était? ce qu'on
» avait été? ce qu'on avait dit, fait, écrit?
» Qu'on m'imite!

» On ne m'a jamais connu qu'une question, » un but unique : *Voulez-vous être bon Fran-* » *çais avec moi?* et sur l'affirmation j'ai poussé » chacun dans un défilé de granit, sans issue à » droite ou à gauche, obligé de marcher vers » l'autre extrémité, où je montrais de la main » l'honneur, la gloire, la splendeur de la patrie.»

C'est ainsi que le discours de M. de Châteaubriand fournit à l'empereur l'occasion de manifester ses intentions conciliatrices; et l'on croira sans peine que dans ce moment le chef de l'empire parlait avec conviction et sans arrière-pensée. Il reprochait vivement à son grand officier d'avoir consenti à la lecture du discours, parce qu'il était persuadé, plus que personne, qu'un tel manifeste, une fois lancé, aurait inondé la France de pamphlets politiques, et rallumé une guerre d'opinions sur un sol encore brûlant de l'incendie révolutionnaire. M. de Châteaubriand agissait en honnête homme qui ne cherche jamais à dissimuler ses opinions, et l'empereur parlait en roi et en conservateur de la patrie.

Quelques années après, parut l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. C'est un récit des aventures quelquefois curieuses, et le plus souvent communes, qui ont égayé ou attristé l'illustre

voyageur. Le style de cet ouvrage est plus voisin de la bonhomie bavarde que de la vraie simplicité; il est souvent relevé par des descriptions magnifiques qu'on retrouve dans *les Martyrs*. La lecture en est pourtant fort agréable, et elle le serait davantage si l'auteur avait eu le soin d'éliminer de son journal plusieurs anecdotes d'une emphatique puérilité. Ses plus grands admirateurs ne peuvent s'empêcher de rire, comme de pitié, lorsqu'ils se représentent le noble pair chantant : *Ah! vous dirais-je, maman*, à la noce de mademoiselle Pengali, ou fouettant un janissaire, ou brûlant les moustaches d'un spahi avec l'amorce d'un pistolet. On pousse jusques au ridicule le respect qu'on a pour les choses qu'on fait, quand on ne sauve pas au lecteur d'aussi bizarres détails.

La restauration de 1814 rendit à M. de Châteaubriand la liberté de professer ouvertement ses opinions; le premier usage qu'il fit de cette liberté fut un abus; nous sommes persuadés qu'aujourd'hui le noble pair donnerait beaucoup pour effacer de la mémoire et des bibliothèques ce brûlant pamphlet : *de Bonaparte et des Bourbons*, dans lequel l'idole déchue

était traitée de ce ton acerbe et dégoûtant, qui naissait sans doute du paroxisme politique. Les hommes médiocres tombèrent alors dans le même excès; mais un écrivain supérieur aurait dû mieux envisager l'avenir, et lui demander des jugemens impartiaux pour instruire ses contemporains. Les dernières phrases de ce pamphlet retentissaient encore, quand Bonaparte reparut : M. de Châteaubriand s'enfuit à Gand en qualité de ministre du Roi. Il rentra en France pair et ministre d'État; le 21 mars 1816, il fut nommé membre de l'Académie française; six mois après il publia une brochure intitulée : *Monarchie selon la Charte*, qui lui valut une destitution dans les formes; l'ordonnance royale qui la lui transmit était ainsi conçue : « Le vicomte de Châteaubriand ayant, » dans un écrit imprimé, élevé des doutes sur » notre volonté personnelle, manifestée par » notre ordonnance du 5 septembre présent » mois, nous avons ordonné ce qui suit : Le vi- » comte de Châteaubriand cessera dès ce jour » d'être compté au nombre de nos ministres » d'État. *Signé* Louis. »

Dans ce moment, M. de Châteaubriand se serait couvert d'une gloire impérissable, si ap-

préciant dans sa philosophie ce que vaut la faveur des rois, il eût fait ses adieux aux cours et aux ministères, et se fût enseveli dans un de ses châteaux pour y cultiver à loisir ces lettres qui avaient fait les délices de sa jeunesse. Il aurait dû sentir que le titre de prince des littérateurs était bien plus solidement glorieux que ces ridicules dénominations, dont le pouvoir honore ses esclaves, que la postérité qui juge les rois et oublie leurs ministres, qui réduit à leur nullité tant de faits prétendus glorieux, n'a des couronnes et des souvenirs que pour les grands talens et les vertus patriotiques. Par quel oubli de tout sentiment de philosophie et de raison, M. de Châteaubriand est-il rentré dans une carrière qui n'était pas faite pour lui, dans une carrière où l'on ne devrait rencontrer que des Villèle, des Corbière, des hommes, enfin, qui n'auraient rien été s'ils n'eussent été ministres !

M. de Châteaubriand exilé du château et tombé dans la disgrâce du roi, resta bien au-dessous du rôle qu'il aurait pu jouer; il faut que les éminentes dignités politiques aient un attrait bien invincible pour lui, puisque avec toutes les ressources d'une ame grande et

bien faite, il n'a jamais pu se mettre au-dessus des caprices des cours, et choisir quelque modèle dans cette fière antiquité qu'il connaît si bien. Dépouillé de ses titres et de ses hochets par Louis XVIII, il jura la chute du ministère ennemi, et enfouit dans le *Conservateur* plus d'éloquence qu'il n'en faudrait à un homme ordinaire pour se faire un nom. A cette époque M. de Châteaubriand n'était plus qu'un magnifique pamphlétaire ; l'homme de Sparte, de l'Ithôme et de Sion, le sublime chantre des *Martyrs*, s'était rapetissé et mis au niveau de M. de Bonald, Fiévée et O. Mahoni ; il entassait jour et nuit de la politique sur des brouillons, et sacrifiait ainsi à de petits ressentimens particuliers un temps irréparable et précieux que réclamaient de plus graves et de plus utiles occupations.

La réhabilitation de M. de Châteaubriand fut tardive ; enfin elle arriva ; il fut rappelé au ministère ; mais la fortune sembla ne lui avoir réservé ce nouvel honneur que pour lui donner une leçon plus honteuse que la première. En 1816, il était tombé, mais c'était sous les coups d'une ordonnance royale, bien motivée, bien détaillée, et signée Louis : ce fut bien

autre chose en 1824 ; M. de Châteaubriand fut terrassé en luttant corps à corps contre M. de Villèle ; le roi ne fit point d'ordonnance, les chambres ne firent point d'adresse, il n'y eut aucune de ces grandes commotions qui accompagnent la chute d'un grand homme et qui le consolent au moins par leur fracas. Un petit billet de deux lignes fut suffisant ; il contenait un ordre de vider l'hôtel des Affaires-Étrangères, et portait au bas le nom de Villèle. Étourdi par un coup si humiliant, M. de Châteaubriand s'écria : *Je suis chassé comme un garçon de bureau!* Le mot était juste, la France le répéta.

L'illustre écrivain suit encore en ce moment la même marche qu'il suivait après sa première disgrâce ; l'expérience n'a rien appris à celui qui a tant vécu, tant vu, tant médité. Cette obstination à vouloir ressaisir le pouvoir toutes les fois qu'il lui échappe ne serait qu'un ridicule dans un homme médiocre, c'est une tache dans la vie d'un homme de génie.

On a beaucoup écrit sur le caractère, les écrits et la conduite politique de M. de Châteaubriand ; on a surtout cherché à deviner à travers toutes les opinions qu'il a émises,

quelle était celle qu'il professait dans le for intérieur. Tous les hommes doués d'une imagination vive sont plus prompts que d'autres à se jeter tantôt dans un parti, tantôt dans un autre, et à répudier le lendemain leur opinion de la veille; ils écrivent et parlent toujours plutôt sous l'inspiration du moment, que d'après une conviction arrêtée de longue main sur les hommes et les choses; et ce qui rend, en quelque sorte, cette versabilité excusable, c'est qu'ils sont toujours de bonne foi, parce qu'ils sont toujours dupes de leur imagination. M. de Châteaubriand est du nombre de ces hommes. Dans sa vie il a partagé ses affections entre la monarchie et la république, le gouvernement théocratique et le constitutionnel. Dans ses écrits il a toujours prouvé le contraire de ce qu'il paraissait vouloir prouver; c'est ainsi que dans son *Génie du christianisme* il a peint la religion et le clergé non pas tels qu'ils sont, mais comme ils devraient être; d'où il résulte une sorte d'épigramme presque continuelle contre les objets de sa vénération. Quand il établit un parallèle entre Homère et Moïse, il met une page choisie de la Bible, à côté d'une page de l'Odyssée, et la compa-

raison faite, il en conclut hardiment que le poète juif est supérieur au grec; mais il serait bien fâché de le persuader, car il pense lui-même tout le contraire. Son poëme des *Martyrs* a été composé pour prouver la supériorité des machines épiques chrétiennes sur la mythologie; toutes les fois qu'il est païen, il est ravissant ou sublime; quand il tombe dans le sens contraire, il est froid, sec et quelquefois ridicule. La manière même dont chaque sujet est traité décèle les affections secrètes de l'auteur; comme il se complaît dans la peinture des vallons de l'Alphée, du Taygète, et des rians paysages arrosés par l'Eurotas et le Pamisus! avec quelle chaleur de récit il transporte le lecteur dans les bois de l'Armorique et sur les champs de bataille germains! comme il parle avec abondance de cœur des délices de Baies et de Pouzzol, des vases de Pœstum, des lits d'ivoire, de la ceinture des Grâces, des longs festins des hommes heureux, des doux larcins de Vénus! Cet enthousiasme, cette magie de style l'abandonnent quand il veut peindre avec des mots un paradis matériel tel que l'apôtre l'avait vu dans son ravissement; ou un enfer tout peuplé de démons avec des chapes de plomb et des

cornes. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer à ses derniers écrits politiques; on y voit à chaque page un royaliste armé pour le trône, qui fait tous ses efforts pour dégoûter des trônes, et mettre les républiques à la mode. La chose du monde la moins étonnante serait de voir M. de Châteaubriand philosophe et républicain.

CUVIER

(GEORGES-LÉOPOLD-CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-DAGOBERT, comte).

Sa main sait caresser, dans un excès de zèle,
La carcasse d'un tigre et le dos de Villèle.
(LES BIOGRAPHES.)

Il fut d'abord destiné à la carrière militaire par son père qui était officier dans le régiment suisse de Waldner, puis à l'état ecclésiastique qui convenait mieux à sa santé affaiblie. Une injustice d'un professeur le priva d'une bourse à l'université de Tubingen, mais la générosité du duc de Wurtemberg lui en procura une autre dans une institution fondée à Stutgard par ce prince. C'est là que M. Cuvier eut pour condisciple le célèbre Schiller.

La révolution, le laissant sans protecteur, le trouva pauvre et sans autre ressource que ses talens; forcé de les employer, il entra alors comme précepteur dans la maison du duc d'Hericy, en Normandie; n'ayant pour fortune que ses connaissances en histoire na-

turelle, son goût pour le dessin, un herbier qu'il avait formé lui-même, et une collection d'insectes. Profitant du voisinage de la mer pour étudier ses productions, M. Cuvier dut bientôt à son goût investigateur, de nouvelles découvertes qui le mirent en relation avec plusieurs naturalistes de la capitale. M. Geoffroy Saint-Hilaire lui ouvrit les collections du Muséum d'histoire naturelle; divers mémoires qu'il publia avec ce savant, le firent appeler aux écoles centrales et ensuite à la première classe de l'Institut. Son tableau élémentaire de l'histoire des animaux fut publié alors pour les écoles centrales; il fut nommé suppléant à la chaire d'anatomie comparée, puis professeur d'histoire naturelle au lycée.

C'est là que commença sa réputation comme orateur; obligé d'exposer les détails de la science à un auditoire généralement composé d'hommes éclairés, M. Cuvier s'appliqua à capter leur attention par l'élégance et les grâces du discours, tandis que jusqu'alors il n'avait cherché que la clarté suffisante pour de jeunes élèves; à cette époque aussi (an 9) il fut appelé au collége de France pour succéder à Daubenton.

M. Cuvier n'était cependant pas de ces savans

qui ne songent qu'à la science et qui trouvent en elle tout leur bonheur; les distinctions et la gloire politique offraient aussi un appas à son ambition; de son laboratoire et de son cabinet d'histoire naturelle il s'élance dans les palais et recherche des faveurs qu'il a l'art de rendre immuables. Sa science n'est pas farouche, elle est aimable et accommodante avec toutes les dynasties, son caractère s'arrange aisément de toutes les formes de gouvernement.

L'Empereur l'avait nommé, en 1808, conseiller à vie de l'Université; il fut chargé, en 1811, avec son collègue Noël, de la mission de visiter la Hollande et l'Allemagne jusqu'à Hambourg, pour y examiner l'état de l'instruction publique. Ses rapports imprimés par ordre du conseil de l'Université, donnaient les plus grands éloges aux écoles primaires de ces pays; ils se faisaient remarquer par leur clarté, par la justesse des observations et par la profondeur des vues. Il fut, en récompense de ces travaux, nommé maître des requêtes le 14 avril 1813, et quelques mois avant la chute du régime impérial, il fut envoyé commissaire extraordinaire à Mayence.

La première restauration le trouva chevalier

de l'empire, membre de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Réunion, conseiller titulaire de l'Université impériale, professeur d'histoire naturelle au Jardin des plantes, maître des requêtes au conseil-d'État. Tous ces titres lui restèrent sous Louis XVIII, et avec eux une foule d'autres petites places dont il n'est pas la peine de parler; il échangea même son titre de maître des requêtes pour celui de conseiller d'État.

Les cent jours le prennent et le laissent au même point, et la seconde restauration le trouve encore prêt à servir les Bourbons, comme il aurait servi tous les gouvernemens possibles. Cette immobilité ne serait pas étonnante, si M. Cuvier ne s'était occupé que de sciences; mais pour un homme lancé comme lui dans le tourbillon politique, elle ne peut s'expliquer que par une extrême facilité de caractère et de conscience. On a vu effectivement M. le baron Cuvier attaché, en qualité de conseiller d'État, d'abord au comité de législation et ensuite au comité de l'intérieur, prêter le secours de son éloquence à toutes les conceptions ministérielles, même à celles dont l'adoption devait être la plus désastreuse pour la France.

M. Cuvier a été chargé deux fois de présider le conseil d'instruction publique, et si sous son administration l'ultramontanisme n'envahissait pas nos chaires, si les jésuites n'accaparaient pas ouvertement l'enseignement, on ne peut s'empêcher cependant de lui reprocher une coupable condescendance aux démarches actives de l'obscurantisme. C'est sous sa présidence qu'ont commencé à se former les colléges de Saint-Acheul et ses nombreuses succursales, que le régime des destitutions s'est établi, que les réformes ultramontaines se sont établies dans nos écoles. Sous ce rapport, on serait fondé à frapper d'une censure amère la conduite de M. Cuvier, si l'on ne savait pas quelle est la suite nécessaire de son caractère facile, toujours porté à toutes les complaisances pour le pouvoir dans quelques mains qu'il se trouve.

M. Cuvier, tout protestant qu'il est, a été à la Chambre des Pairs un des plus chauds défenseurs des jésuites. A l'époque où cette infâme société commençait à pénétrer en France, en conservant toutefois l'anonyme, M. le baron Cuvier fit un rapport à la chambre haute où l'apologie des jésuites, comme corps enseignant, se trouvait à chaque phrase. Le

prince de Tall..... chassé par l'ennui, se promenait dans la salle des conférences, lorsqu'il vit arriver M. Cuvier qui avait fini son rapport : Vous êtes un savant naturaliste, lui dit le prince en l'abordant, et j'ai une question à vous adresser. Le savant pressentant un sarcasme, voulait échapper à la question, lorsque T.... insistant sérieusement, lui dit : Dites-moi, je vous prie, quel est le plus reconnaissant des animaux? aussitôt le baron répond d'un ton brusque et assuré, c'est le chien.—Non, vous n'y êtes pas, repartit M. de T....., et M. Cuvier allait entamer une longue dissertation scientifique, lorsqu'un sourire sardonique du prince arrêta son essor.—Ne voyez-vous pas que ce sont les dindons, lui dit T..... en reprenant son sérieux; rappelez-vous donc que depuis que les jésuites les ont introduits en France, ils ne cessent de demander le rappel des bons pères. A ces mots le rire devint universel, et l'éloquence du jésuite luthérien tomba devant une épigramme.

M. Cuvier a été nommé à l'Académie française par le choix libre, dit-on, de cette compagnie, et c'est déjà quelque chose. Ses titres à l'académie des sciences sont incontestables ;

nous en ferons d'ailleurs l'examen dans la partie de notre biographie qui concerne la première classe de l'Institut, dont il est secrétaire perpétuel; quant à ses titres à l'Académie française, on prétend qu'ils sont établis sur ses discours à la Chambre des Pairs et des Députés, comme commissaire du Roi, sur ses mémoires et sur ses éloges académiques, comparés même par quelques personnes à ceux de Fontenelle, de Dalembert et de Condorcet. Certains attribuent au contraire cette nomination à l'Académie comme à bien d'autres dignités, à l'habitude de s'abaisser que le docte baron a contractée sans doute en s'occupant de ses recherches sur les fossiles.

DACIER

(BON-JOSEPH).

De vos ancêtres grecs vos écrits ont la grâce;
Ah! pour l'honneur du Goth souffrez qu'on vous embrasse.
(Les Biographes.)

Ce vétéran de l'érudition, ce vieillard bardé de grec et de goth, ce doyen de tous les académiciens, qui depuis cinquante ans assis dans son fauteuil, n'a vu interrompre le cours de ses doctes jouissances, que pendant les deux années où la France vit se joindre à tous ses malheurs, celui bien plus terrible, selon M. Dacier, d'être privée d'Académie, n'aurait jamais visé au fauteuil de l'Académie française, sans l'embarras où se trouva, il y a quatre ans, cette société pour choisir un membre nul. Né à Valognes, M. Bon-Joseph, après avoir obscurément passé ses jeunes années on ne sait où, vint à Paris, où M. Fon-

cemagne le présenta, en 1772, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il devint secrétaire perpétuel, en 1782, de la manière suivante. Chargé de l'éducation du fils du secrétaire de l'Académie, il épousa sa fille, et remplit, pendant la maladie de son beau-père, les fonctions de secrétaire; il s'y habitua, et après la mort du titulaire, l'Académie l'élut à sa place d'une voix unanime. Alors, dit un biographe, on connaissait peu l'intrigue dans cette société savante.

Sa nomination procura à l'Académie un homme extrêmement précieux; il ne s'occupa plus que de ses intérêts; il parvint, à force de soins et de sollicitations, à faire doubler la valeur des jetons de présence, à faire augmenter le nombre des académiciens pensionnaires; enfin, c'est à lui qu'elle dut la fondation du comité des manuscrits, qui a déjà publié un bon nombre de volumes, de notices et d'extraits d'ouvrages inédits qui ne sont pas plus *édits* pour avoir été exhumés par les soins infatigables de M. Dacier.

En 1784, M. Dacier avait été nommé historiographe des trois ordres de Saint-Lazare, de Jérusalem et de Notre-Dame-de-Mont-Carmel,

dont l'histoire, du reste, ne dut pas lui occasioner de grands travaux. En 1790, il laissa ses trois ordres pour l'écharpe de municipal, dont le dépouilla la municipalité improvisée le 10 août 1792. Ce fut en sa qualité de municipal qu'il présenta, le 24 juillet 1791, à l'Assemblée nationale, les deux hommes qui avaient le plus contribué à l'arrestation de Louis XVI à Varennes. Il dit, à cette occasion, « que la capitale regrettait que ces citoyens ne fussent pas nés dans son sein. »

Malgré ces garanties données à la révolution, il fut bientôt forcé d'échapper par la fuite aux mesures acerbes de la terreur, et il ne reparut plus jusqu'en 1802 sur la scène politique. Nommé tribun à cette époque, il passa inconnu dans cette réunion d'hommes la plupart remarquables par de grands talens, et se renferma dans la bibliothèque nationale, dont il avait été nommé conservateur en 1800, n'ayant eu d'autre part aux récompenses de l'empire, que la décoration de la Légion-d'Honneur qu'il reçut lors de la fondation de l'ordre.

Sa place de conservateur de la Bibliothèque résista à tous les changemens politiques. La faveur royale alla même chercher un instant

M. Dacier au milieu de ses livres. Il devint officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, et fut nommé, en 1816, l'un des conseillers du Journal des Savans.

M. Dacier s'était, pendant plusieurs années, occupé d'un travail important sur l'historien Froissart, dont il se proposait de donner une édition. Malheureusement pour Froissart et pour les admirateurs de la littérature gothique, au moment où le secrétaire perpétuel avait terminé son travail et menaçait le public de quatre volumes in-4°., le commencement du 1er. volume et la fin du second se perdirent dans le chaos des papiers du secrétariat de l'Académie des belles-lettres. M. Dacier rendit compte lui-même de son malheur, dans le rapport du 20 février 1808, sur le progrès des sciences, qu'il présenta à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut.

La réputation de M. Dacier, comme érudit et comme savant, est fondée sur un grand nombre d'ouvrages. Avant d'entrer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il avait publié une traduction d'*Élien*, sans nom d'au-

teur ; depuis, il a publié la *Cyropédie*, traduite de Xénophon ; le texte de l'*Iconographie ancienne de Visconti ;* des *notices historiques sur la vie et les ouvrages de Dutheil et de Heyne*, associés étrangers, et *de M. de Choiseul-Gouffier*. Il s'est livré aussi à de volumineux travaux sur l'histoire de la classe de l'Institut dont il est le secrétaire perpétuel ; on lui doit le recueil des mémoires de cette Académie, son histoire et ses travaux depuis sa réorganisation consulaire jusqu'en 1817, et des notices et extraits de manuscrits inédits de la Bibliothèque du Roi.

M. Dacier, porté à l'Académie française, n'a rien publié encore qui lui méritât ce fauteuil ; car on ne dira pas que des commentaires sur Froissart, de lourdes notices et un mémoire sur la Matrone d'Éphèse, inséré dans le 41e. volume des mémoires de la troisième classe, soient des titres suffisans. En revanche, M. Dacier est accablé de pensions ; c'est un des savans les mieux rentés aux frais de l'État. Il a, comme administrateur de la Bibliothèque du Roi, 6,000 francs ; conservateur des manuscrits à la même Bibliothèque, 6,000 francs ; secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions, 6,000 francs ; frais de bureaux, 4,000 francs ; membre de la classe, 3,000 francs ; comme ayant passé soixante ans et membre de l'Académie française, 3,000 fr. ; les jetons de présence, à 20 francs, un par semaine chaque section ; membre des quatre commissions de la troisième classe, à 2,400 fr. par commission ; total 37,600 francs. Il faut convenir que c'est bien payer un homme qui commente Froissart, et laisse encore perdre ses manuscrits.

DARU

(PIERRE-ANTOINE-BRUNO-NOEL, comte),

Né à Montpellier en 1767.

> C'est un homme d'une extrême probité, sûr et grand travailleur; au travail du bœuf il joignit le courage du lion.
>
> NAPOLÉON.

Il débuta jeune encore dans deux carrières tout-à-fait opposées, dans la partie administrative des armées et dans la littérature; il n'a cessé depuis lors de se distinguer dans des travaux d'un genre si distinct, et de concilier des goûts qui semblent d'abord incompatibles.

Il fit les premières campagnes de la révolution en qualité de commissaire des guerres, devint ordonnateur en 1799, et au 18 brumaire fut nommé chef de bureau au ministère de la

guerre, dont il fut bientôt après le secrétaire général; c'était au milieu de ces occupations arides, qu'il trouvait encore le temps de créer sa réputation littéraire. Sa *Traduction en vers des poésies d'Horace* lui assura dès lors un rang distingué sur le Parnasse français; on trouve dans cette version la facilité, l'élégance du poète latin et quelquefois (dans les odes), son énergie et son élévation. Le traducteur français a laissé bien loin derrière lui tous ses devanciers, et n'a pu encore être dépassé ni même approché par ceux qui ont tenté cette carrière. L'amour de l'étude, le culte des muses qu'il portait au milieu du fracas des camps, servaient encore à le consoler dans l'effrayant silence d'une prison; ce fut sous le régime de la terreur, pendant une détention de dix mois, par suite d'une dénonciation des comités révolutionnaires, qu'il composa une épître à son *Sans-Culotte*, pièce brillante de gaîté et de bonne philosophie. L'époque du 9 thermidor le rendit à la liberté. Appelé au tribunat en 1799, il y discuta avec force et clarté un projet de loi relatif à l'instruction publique, et soutint, contre Carion de Nisas, les principes du philosophe de Genève. En l'an 8, il publia *la Cléopéide*

ou la *Théorie des réputations en littérature*, poëme qui ajouta à celle de l'auteur.

Ce fut à cette époque que Napoléon, dont le coup-d'œil était si sûr pour juger les hommes, apprécia dignement les talens de l'administrateur, et commença à l'investir de cette confiance qu'il lui a continuée pendant un règne de quinze ans. M. Daru fut nommé commissaire du gouvernement pour l'exécution de la fameuse convention de Marengo, et vit dès lors sa fortune politique invariablement attachée à celle de son souverain.

En 1805, il devint intendant général de la grande armée et des pays conquis, fut commissaire pour l'exécution des traités de Presbourg, de Tilsitt et de Vienne. Appelé en Prusse en qualité de ministre plénipotentiaire, il fit exécuter contre cette puissance des mesures de rigueur pour résultat de nos victoires en 1806 et 1807; et lorsqu'enfin le duc de Bassano passa au département des affaires étrangères, ce fut M. Daru qui prit sa place comme ministre secrétaire-d'État.

La campagne de Russie, en 1812, servit encore à développer ses talens administratifs et son incroyable activité. C'était en cette qualité

qu'il se trouvait dans l'ancienne capitale de l'empire russe, lorsqu'il fut chargé de nouveau de l'intendance générale de l'armée. Jamais administration militaire ne fut acceptée à une plus difficile époque; il suffit de dire que les fonctions de l'intendant commencèrent du jour où l'armée française, vaincue par les élémens, se décida à cette retraite de si douloureuse mémoire, mais semée aussi de quelques glorieux souvenirs. M. Daru resta constamment attaché à Napoléon jusqu'en 1814, et à cette époque il s'éloigna de la scène politique, dont il se rapprocha fort peu, même pendant les cent jours; il parut seulement au conseil-d'État et signa, comme M. Molé, la délibération du 25 mars.

Ses longs services politiques lui acquirent, en divers temps, les plus justes récompenses; nommé grand-cordon de la Légion-d'Honneur, et ministre, sous le gouvernement impérial, il reçut aussi de Louis XVIII la croix de Saint-Louis, en 1814; et en 1819, il fut élevé à la dignité de pair; dans cette chambre il a toujours professé les principes les plus favorables au système constitutionnel.

Ses titres littéraires ont été augmentés à différentes époques de plusieurs ouvrages qui ho-

norent infiniment son talent; on cite entre autres sa *Vie de Sully* et son *Histoire de Venise*, en 7 vol. ; histoire aussi remarquable par la profondeur de la pensée que par l'énergie de l'expression. Une citation fera connaître la manière de l'auteur. « On eût dit que pour la » première fois il y avait à Venise liberté de » pensée et d'écrire; et l'on éprouva, dans cette » occasion, que les princes n'ont rien à craindre » de cette liberté, quand le gouvernement ne » se met pas en opposition avec l'esprit public. » Cet ouvrage révéla à la France un nouvel historien ; il doit être placé parmi les grandes compositions du genre, et l'Europe savante lui a déjà décerné le rang le plus distingué. L'immensité des matériaux, la sagacité des recherches, la juste appréciation des événemens et des institutions feront toujours son mérite essentiel et lui en assureront la durée ; il y peint à grands traits la naissance et les progrès de cette nation devenue si fameuse, son gouvernement aristocratique, sombre, défiant et formidable, sa domination pendant le moyen âge, les guerres, les ravages, les excursions continuelles dont elle fut le théâtre, et les grandes causes qui ont amené la paralysie de ce corps si robuste

et transporté son commerce et sa puissance à d'autres insulaires.

On peut citer aussi comme modèles de style et de raisonnement ses discours à la Chambre des Pairs, notamment celui qu'il prononça en 1819, sur les comptes des ministres, en 1820, sur le droit de pétition, sur la liberté individuelle, sur la censure, sur les élections, et les années suivantes ses opinions sur le budjet des administrations financières et sur la liberté de la presse.

Ses travaux académiques avaient eu depuis long-temps leur récompense. En 1805, l'Institut appela dans son sein le poète traducteur d'Horace, pour succéder à Colin-d'Harleville. M. Daru, depuis cette époque, a cru pouvoir se dispenser des réglemens qui prescrivent aux élus la léthargie et l'impuissance. Il a donné divers ouvrages dont nous avons déjà parlé, et s'il a déplu à MM. ses collègues, il n'a pas démérité du public, qu'on doit pourtant compter pour quelque chose.

Ainsi, sa réputation, comme littérateur, est aujourd'hui marquée ; comme homme public, il a des droits à l'estime de ses concitoyens ; tout le monde se plaît à rendre justice à ses

connaissances dans la carrière administrative qu'il a parcourue, à son habitude parfaite des affaires et au zèle infatigable qu'il a déployé dans ses différens emplois. On lui reproche cependant une extrême sévérité dans le service, et une rigueur plus qu'ordinaire avec ses subordonnés.

Nous ne pourrons terminer cet article sans relever ici une imputation atroce portée contre M. Daru dans une Biographie connue par son extrême partialité et par ses fréquentes calomnies; il y est dit « qu'ayant suivi Bonaparte » dans la Russie, en 1812, il échappa aux suites » de cette funeste campagne, qui lui valut mille » malédictions à raison du défaut de subsistance » qu'on lui attribua généralement. » Outre que le public, et surtout les acteurs de cette épouvantable catastrophe ont déjà fait justice de cette odieuse accusation, il suffit pour la réfuter entièrement de lire le jugement porté par Napoléon sur M. le comte Daru :

« C'est un homme d'une extrême probité, » sûr et grand travailleur. *A la retraite de* » *Moscou il s'est fait particulièrement distin-* » *guer*. Au travail du bœuf il joignait le cou- » rage du lion; le travail semblait être l'élément » de M. Daru. »

Or, l'Empereur, après cette fatale époque, continua ses faveurs au munitionnaire, et lui confia l'intendance des biens de la couronne dans les départemens de Rome et du Thrasymène; et certes, Napoléon n'était pas homme à mollir contre celui qui aurait affamé sa grande armée; on sait assez de quelle manière leste et expéditive il traitait MM. les fournisseurs.

Concluons de là que l'imputation ci-dessus doit être réputée fausse et calomnieuse; qu'il peut être permis d'écrire mal, mais non d'écrire faux, et que les frères Michaud ont abusé cette fois du *quidlibet audendi*.

DELAVIGNE

(CASIMIR-JEAN-FRANÇOIS),

Né au Hâvre en 1794.

. . . . . Nous relisons ces vers
Où brille, en se jouant, ta muse familière,
Qu'eût enviés Térence et qu'eût signés Molière.
Comment peux-tu passer, par quel don, par quel art,
Du Syracuse au Hâvre et du Gange à Bonnard?
Puis, déployant soudain les ailes de Pindare,
Sur les bords profanés de Sparte et de Mégare,
Aller, d'un vers brûlant, tout-à-coup rallumer
Ces feux dont leurs débris semblent encor fumer;
Ces feux de la vertu, de l'honneur, du courage,
Que recouvrent en vain dix siècles d'esclavage?
Comment, redescendu de ce brillant séjour,
Dans les bois de Meudon viens-tu chanter l'amour?
Franchissant d'un seul trait tout l'empire céleste,
Le génie est un aigle, et ton vol nous l'atteste.
(LAMARTINE.)

Son enfance fut celle d'un poète; et son dithyrambe sur la naissance du Roi de Rome, révéla à la France l'aurore d'un beau talent. Ses premières *Messéniennes* jetèrent le plus

vif éclat sur ses débuts poétiques. La France alors saignait encore de la blessure de Waterloo; elle demandait à ses poètes des chants nationaux, et elle accueillit avec transport les nobles et touchantes inspirations d'un poète patriote qui accordait sa lyre au milieu des funérailles de nos guerriers, et mêlait son hymne de deuil aux lamentations de la patrie. Le succès des *Vêpres Siciliennes* plaça M. Delavigne au rang de nos premiers poètes; cette tragédie fut jouée dans toute la France et partout applaudie avec transport: on y remarqua des caractères supérieurement tracés, une action bien conduite, une poésie parfaite, et toutes ces grandes qualités fermèrent les yeux sur quelques défauts inhérens à la nature du sujet et du plan. Dès ce jour, M. Delavigne ne connut au théâtre que des succès; chaque année vit éclore une nouvelle œuvre dramatique. On applaudit dans la comédie des *Comédiens*, à la piquante satire des ridicules de coulisses; dans la tragédie du *Paria*, à la peinture touchante des mœurs des Indiens, à la suavité de la poésie, à l'idée philosophique qui avait inspiré cette pièce. Enfin Paris n'eut pas assez d'applaudissemens, lorsque parut cette

belle création de l'*École des Vieillards*, comédie qui, malgré ses défauts, étincelle de tant d'esprit et de tant de verve. Tous ces ouvrages avaient rendu M. Delavigne l'idole du public; cependant l'Académie en corps s'assemblait de temps en temps pour remplacer un défunt; mais elle éloignait M. Delavigne, pour appeler M. de Quélen et ses mandemens, M. de Fraissinous et ses homélies. Justice devait enfin être faite, et M. Delavigne fut enfin appelé au fauteuil, à la mort de M. le comte Ferrand. Cette réception tant attendue fut remarquable; le jeune récipiendaire prononça un discours plein de tact et d'indépendance, sur la conviction littéraire et prouva qu'il était impossible de rien créer de beau, de grand, de durable, sans une forte conviction. M. Auger n'avait rien à répondre à cela, aussi ne répondit-il rien; il se contenta de faire, selon son usage, un petit commentaire des œuvres de M. Delavigne, que le public n'écouta pas. On croyait que les beaux jours de l'Académie allaient revenir; on jouit d'un instant d'illusions; mais c'était là le vif éclat que jette un flambeau près de s'éteindre.

Aujourd'hui M. Delavigne vogue vers l'Italie, terre de poésie et d'inspiration; c'est dans ce pays cher aux beaux-arts qu'il va chercher de nouveaux sujets et de nouveaux tableaux; puisse-t-il en rapporter à la France les chefs-d'œuvre qu'elle attend de lui!

Un de nos meilleurs critiques, M. C. R. a dernièrement apprécié avec beaucoup de sagacité le talent de M. Delavigne. Ce jugement doit trouver ici naturellement sa place.

« M. Delavigne est celui de nos poètes qui promet le plus à l'avenir, précisément parce qu'il n'a point un genre à lui et semble encore chercher sa mission. Quoique moins original que Berenger et Lamartine, son talent est si pur et si étendu, qu'il peut se prêter avec plus de succès et de facilité à l'innovation, dès que son esprit osera la concevoir; il parle naturellement en vers, et nul don n'est plus rare. Tour à tour éloquent ou raisonneur, simple ou orné, moqueur ou passionné, le langage est pour lui un instrument qu'il plie à son gré, et qui ne gêne aucun de ses mouvemens; il est du petit nombre de ces écrivains dont l'allure est tellement aisée, qu'ils n'ont pas l'air d'écrire, et qu'on est, en les lisant, tenté de supposer que chaque vers était à la fois l'unique

moyen possible et cependant le premier moyen venu de rendre leur pensée. Un tel talent est déjà une donnée inestimable pour s'ouvrir une nouvelle voie : car les novateurs ont aujourd'hui besoin d'être plus purs que les imitateurs, au jugement de la critique; il faut une exécution irréprochable pour justifier une invention hardie.

On accuse M. Delavigne de n'avoir pas élevé ses pensées au niveau de son talent; trop souvent, en effet, il s'est borné à mettre admirablement en œuvre des idées communes; je n'entends point par-là des idées populaires, car elles rendraient sa poésie vraie et neuve; mais de ces idées prévues du lecteur, qui ne caractérisent ni l'auteur ni le sujet. Sans doute c'est une belle inspiration que celle de la *Messénienne*. L'élégie politique est un poëme qui devait prendre naissance dans notre siècle, fécond en grandes adversités, et dont les prospérités même ont été tristes, puisque la gloire et la liberté, toujours passagères, y furent toujours sanglantes. Dictées en général par un sentiment profond, les *Messéniennes* sont souvent semées d'images ou de pensées qui ne peuvent appartenir qu'à un homme de notre temps et de

notre pays : témoin *Waterloo*, *Parthénope et Napoléon*. Mais toutes n'ont pas la même vérité, la même propriété; et les chansons grecques nous ont révélé, par exemple, combien, avec leur riche poésie et leur habile versification, les *Messéniennes* sur la Grèce manquaient de vérité locale, pour les sentimens comme pour les images; elles respirent l'exaltation classique d'un étudiant de l'Université, mais non l'enthousiasme naïf du matelot d'Hydra ou du Klephte de Souli. Cet exemple suffit pour faire comprendre la différence de la poésie qui naît de la littérature à celle qui s'inspire par la réalité.

M. Delavigne doit sentir mieux que nous cette distinction, s'il compare ce qu'il éprouve quand il fait des vers de métier ou des vers d'inspiration; nous en appelons à son sentiment intime. Est-il le même lorsqu'il arrange des vers ingénieux pour le théâtre du Hâvre, lorsqu'il combine des images mythologiques sur des statues brisées, ou bien lorsqu'il laisse échapper l'épilogue de la cinquième ou de la neuvième *Messénienne*, lorsqu'il voit et qu'il peint Jeanne d'Arc sur le bûcher, Napoléon dans sa tente, l'ancienne armée française en retraite

au mont Saint-Jean ? Qu'il s'attache donc à ne rendre que ce qu'il a vu ou ce qu'il a senti ; qu'il apprenne l'art de suppléer par l'imagination à la sensation même, et de se transporter dans la vérité de ce qu'il ignore ; alors son talent remplira toute sa destinée.

Ses succès sur la scène ont jeté tant d'éclat, qu'il nous trouverait injuste de les oublier ; mais c'est là surtout qu'il n'a pas assez inventé. C'est beaucoup sans doute que de s'être montré capable d'exécuter tout ce qu'il inventerait ; mais ce n'est pas tout encore, il faut abandonner les situations de théâtre et les mœurs de comédie pour les situations historiques et les mœurs réelles ; il faut cesser d'aller au spectacle, et, comme on dit, d'étudier la scène, pour lire l'histoire et regarder le monde. M. Delavigne a des conceptions dramatiques, rare avantage parmi nos poètes sérieux ; seulement ses conceptions ne supposent pas une vue assez haute ni assez profonde jetée sur les choses humaines ; c'est donc son esprit et sa raison qu'il doit exercer et agrandir ; il n'a plus besoin de songer à son talent, il le retrouvera chaque fois qu'il voudra le mettre en œuvre. Chez lui, c'est le philosophe qui manque au poète, et c'est

un bonheur, car la philosophie est une conquête, et la poésie un don. Il serait ingrat envers son génie, celui qui lui refuserait le secours de l'étude et de la méditation, celui qui ne mériterait point par le travail le regard propice que la muse, devançant sa prière, a jeté d'elle-même sur son berceau. »

DESÈZE

(ROMAIN),

Né à Bordeaux en 1750.

La coutume de voir les rois accompagnés de gardes, de tambours, d'officiers et de toutes les choses qui plient la machine vers la terreur et le respect, fait que leur visage, quand il est quelquefois seul et sans accompagnemens, imprime, dans leurs sujets, le respect..... Nos magistrats ont bien connu ce mystère; leurs robes rouges, leurs hermines dont ils s'emmaillottent en chats fourrés, les palais où ils jugent, les fleurs de lys, tout cet appareil était nécessaire; et si les médecins n'avaient des soutanes et des mules, et que les docteurs n'eussent des bonnets carrés et des robes trop amples de quatre parties, jamais ils n'auraient dupé le monde.

(PASCAL, *Pensées.*)

Il suivait avec assez de distinction dans cette ville la carrière du barreau qui était celle de son père, lorsqu'une cause alors fameuse détermina tout-à-coup sa célébrité. La jeune marquise d'Anglure réclamait sa légitimité contestée par des collatéraux; cette femme,

née à Paris et élevée avec des personnes de haute distinction, avait plusieurs protecteurs à la cour; M. de Vergennes, entre autres, alors premier ministre, s'intéressait à son procès; il s'en fit rendre compte et eut même le temps, quoique ministre, de lire les plaidoyers du jeune avocat Desèze; il y remarqua du talent, et voulut attirer à Paris un orateur qui paraissait devoir fournir une brillante carrière. Le célèbre avocat, Élie de Beaumont, fut chargé d'aller lui exprimer les désirs du ministre. Vaincu par cette invitation et par les promesses de l'envoyé ministériel, M. Desèze se rendit et abandonna les bords de la Gironde, auxquels il était tellement attaché, qu'il avait déjà refusé une pareille invitation de la part de l'avocat Gerbier. M. Desèze, alors partisan des idées philosophiques, fit, avant de se rendre à Paris, le pélerinage de Ferney, où la colossale réputation de Voltaire attirait tous les amis de la littérature et de la philosophie. Que de larmes doit arracher aujourd'hui au dévot président, le souvenir d'un aussi coupable sacrifice à la divinité du jour!

La succession brillante de M. Target était ouverte au barreau, M. Desèze s'en empara et

défendit les dernières causes dont était chargé ce célèbre avocat : celles des filles d'Helvétius. Vers la fin de 89, le succès qu'il obtint en faisant acquitter le baron de Besenval du crime de haute trahison dont il était accusé, lui valut une médaille d'or de la part du roi de Prusse, dont son client était allié. En octobre 1790, M. Desèze plaida au parlement pour Monsieur, depuis Louis XVIII, un procès qu'il gagna et qui fut le dernier jugé par le parlement dont les portes furent fermées le lendemain pour ne plus s'ouvrir.

Ce fut en 1793 que les destinées de l'avocat Desèze s'agrandirent : choisi par Louis XVI pour être adjoint à ses défenseurs Trouchet et Malesherbes, comme un secours nécessaire, il accepta cette pénible et dangereuse mission, et avec elle toutes les conséquences funestes qui pouvaient en résulter. C'était exposer sa vie pour la gloire, et se dévouer à la mort, ou aux plus grandes récompenses, si la cause royale, grâces aux armes étrangères, avait pris alors le dessus. Le discours que M. Desèze prononça dans cette mémorable circonstance, est connu de tout le monde, et on lui accorde généralement plus de mérite littéraire que d'éloquence

oratoire; le défenseur se montra avocat lorsqu'il aurait dû s'élever jusqu'à l'homme d'État; sa défense était pourtant fondée sur les principes les plus purs de la révolution : « Si vous vouliez juger Louis comme citoyen, s'écria-t-il, je vous demanderais où sont ces formes conservatrices que tout citoyen a le droit imprescriptible de réclamer ? je vous demanderais où est cette séparation des pouvoirs sans laquelle il ne peut exister de constitution ni de liberté ? je vous demanderais où sont ces jurés d'accusation et de jugement, espèces d'otages donnés par la loi aux citoyens, pour la garantie de leur sûreté et de leur innocence ? je vous demanderais où est cette faculté si nécessaire de récusations qu'elle a placée elle-même au-devant des haines et des passions pour les écarter ? je vous demanderais où est ce scrutin silencieux qui provoque le juge à se recueillir avant qu'il prononce, et qui renferme, pour ainsi dire, dans la même urne et son opinion et le témoignage de sa conscience ? En un mot, je vous demanderais où sont toutes ces précautions religieuses que la loi a prises pour que le citoyen, même coupable, ne fût jamais frappé que par elle ?..... »

Ce morceau où l'orateur rendait le plus écla-

tant hommage aux garanties sacrées données aux accusés par les nouvelles lois criminelles, et à la sainteté de la défense, fut terminé par cette phrase tant de fois citée : « Citoyens, je vous parlerai avec la franchise d'un homme libre; je cherche parmi vous des juges et je n'y trouve que des accusateurs. » Il eût été à désirer que M. Desèze se fût rappelé ce beau et énergique mouvement lorsqu'il débuta en 1815 à la Chambre des Pairs par voter le rétablissement des juridictions prevôtales.

Arrêté long-temps après la condamnation du Roi, non par suite de sa défense, mais par l'effet du décret qui en établissant des catégories de suspect, rendait les proscriptions générales, M. Desèze fut mis en liberté au 9 thermidor. Il s'honora, sous le gouvernement du directoire et de l'empire, par un courageux refus de toute dignité, même de celle de bâtonnier de l'ordre des avocats; il pensait alors justement, que dans un ordre dont les fonctions demandent l'indépendance, la confiance des membres, placée dans un confrère, n'a pas besoin de sanction. On proposa pourtant à Napoléon de le faire entrer au Sénat; mais celui-ci sachant que le candidat avait obstinément refusé de

signer aucune consultation avec Cambacérès et d'autres régicides, dit qu'il le connaissait trop opposé aux choses nouvelles, pour le nommer au premier corps d'un État, où la première chose nécessaire était la modération et l'oubli de toute opinion exaltée.

L'Empereur découvrit même peu de temps après que M. Desèze entretenait, conjointement avec M. Lainé, des relations avec l'Angleterre et qu'il conspirait contre l'empire, et à cette occasion, dans un discours foudroyant qu'il adressa, le 1er. janvier 1814, au Corps législatif, il dit : M. Lainé est un traître vendu et soudoyé par l'Angleterre par l'entremise de l'avocat Desèze; je le sais, j'en ai la preuve.

Enfin, en 1815, l'heure des récompenses et de la faveur sonna pour M. Desèze; Tronchet et Malesherbes n'étant plus, la reconnaissance royale se concentra sur lui, et il fut nommé, en janvier 1815, président de la Cour de cassation, en remplacement de M. Muraire qui reçut sa démission avec le titre de président honoraire. Quelques jours après, il obtint le cordon de l'ordre du Saint-Esprit, et la charge de trésorier des ordres du Roi. M. Desèze, dans son discours d'installation, jugea à propos d'ou-

blier le nom de Tronchet, dont la conduite était pourtant bien digne de quelques éloges, puisqu'en se chargeant de sa mission, il avait solennellement juré que, quel que fût l'événement, il n'accepterait aucun témoignage de reconnaissance de qui que ce fût sur la terre.

M. Muraire, au retour de Napoléon, remplaça M. Desèze, qui, après les cent jours, rendit de nouveau à son concurrent la présidence honoraire. On remarqua avec peine, à cette époque, dans les mercuriales et les harangues du premier président, d'amers reproches adressés à la Cour et au barreau, comme si tout le corps judiciaire avait pu suivre son président en Angleterre auprès du prince régent, ensuite à Gand, et ne rentrer en France qu'après le désastre de Waterloo, laissant la France sans justice et les tribunaux en interrègne. Une nouvelle récompense attendait M. Desèze, il fut promu à la pairie en août 1815. Ce fut alors qu'oubliant ses anciens principes sur la justice, les sages lenteurs judiciaires et la libre défense, il vota pour le rétablissement des cours prevôtales.

En mai 1816, il fut nommé membre de l'Académie française pour succéder à Ducis qui lui-

même avait succédé à Voltaire. L'héritage était brillant, malheureusement les titres du récipiendaire ne correspondaient pas à ceux de ses illustres prédécesseurs. Son discours de réception, seul morceau académique qu'on ait encore de lui, n'ajouta rien aux titres qui l'avaient fait préférer à tant d'hommes de lettres. Il y parla, à la vérité, de la funeste catastrophe qui lui a donné de la célébrité; mais cette affectation d'exploiter continuellement une époque sanglante qui devrait être couverte du voile le plus épais, ne parut pas convenir aux travaux académiques. Une immense quantité de mémoires et de plaidoyers qui forment le bagage un peu lourd du noble pair, ne sont pas des ouvrages de littérature, et, si les écritures de barreau étaient admises à l'Institut, le palais des beaux-arts deviendrait bientôt une succursale du palais de justice. On dit pourtant que M. Desèze a quelque temps entretenu, avec l'académicien Gaillard, une correspondance littéraire et philosophique dont la publication serait intéressante, et que dans sa jeunesse, ce magistrat s'exerçait assez heureusement dans le genre de la chanson qu'il chantait lui-même à merveille.

DESTUTT-DE-TRACY

(ANTOINE-LOUIS-CLAUDE, comte).

Élève de Descartes, de Locke, de Condillac, M. de Tracy a popularisé les vraies méthodes d'observations et l'art de penser.)

(Anonyme.)

Il est certain que le vénérable conclave du palais des Quatre-Nations servirait moins souvent de point de mire aux sarcasmes des gens du monde, si tous les fauteuils étaient aussi honorablement occupés. M. de Tracy était noble et colonel au commencement de la révolution, ce qui ne l'empêcha pas de se déclarer pour le parti national aux états-généraux où il était représentant de la noblesse du Bourbonnais. Imbu des sages principes d'une tolérante philosophie, il s'opposa, le 13 février 1790, à ce que la religion catholique fût déclarée religion de l'État par l'assemblée fa-

meuse dont il faisait partie, et où se débattaient dans une mortelle agonie les partisans de la vieille intolérance et du fanatisme. Il fut l'un des premiers à voter avec M. de Montmorency l'anéantissement des priviléges; il demanda que les nobles reprissent leurs vrais noms de famille et abandonnassent enfin ces titres fastueux que, pour la plupart, ils avaient usurpés; dans toutes les grandes discussions d'où devaient jaillir les nouvelles institutions de la France, il se rangea toujours du côté de la philosophie, de la liberté et de la justice.

La question qui s'agita sur les droits des hommes de couleur lui fournit une nouvelle occasion de développer ses principes sur l'égalité. Il défendit ardemment le parti de ces hommes jusqu'alors voués par l'ignorance et la cupidité à l'esclavage ou tout au moins au mépris, et se prononça énergiquement pour la mesure qui devait leur rendre les droits de l'homme et leur donner les droits de citoyens.

On lui reprocha, il est vrai, dans le temps, d'avoir pris le parti de M. de Bouillé dans l'affaire de l'évasion de Louis XVI, et d'avoir

désapprouvé les mesures prises pour empêcher le départ des tantes du Roi. Il répondit à ces reproches, que son amour pour la justice lui avait tracé les règles de sa conduite. Il n'en est pas moins vrai, pourtant, que des raisons d'anciennes relations amicales furent, dans l'affaire de M. de Bouillé, les motifs qui le mirent en opposition avec ses opinions politiques.

Cependant, lors du départ de Louis XVI pour Varennes, M. de Tracy avait dénoncé à l'Assemblée les manœuvres qu'on avait pratiquées dans son régiment qu'on avait inutilement tâché de séduire et d'entraîner hors de France. Il jura alors, sans hésiter, d'être à jamais fidèle à sa patrie et à ses nouvelles institutions.

Après la session de l'Assemblée nationale, il fut employé sous les ordres du général Lafayette, en qualité de maréchal de camp. Lorsque, après le 10 août 1792, ce général, victime d'une conduite incertaine et de sa politique indécise, fut forcé de fuir la haine de ses ennemis et les accusations multipliées contre lui, M. de Tracy suivit son général et passa dans le camp autrichien. Arrêté à Luxembourg, il partagea la captivité de ce célèbre personnage, détenu à Olmutz par ordre de l'empereur d'Autriche, et ne fut rendu à la liberté qu'en 1797.

En l'an VIII (1799), il fut nommé membre du Sénat conservateur, fit partie du Comité d'instruction publique et resta enseveli dans ce corps muet jusqu'au 1er. avril 1814, où il rompit tout-à-coup son silence politique pour voter la création du gouvernement provisoire qui prépara le trône aux Bourbons. On a prétendu que Napoléon n'aimait pas M. de Tracy, parce qu'il le classait dans la minorité du sénat, appelée par l'Empereur la faction des idéologues. Rien ne prouve pourtant que M. de Tracy ait jamais opposé autre chose que le silence qui lui était commun avec bien d'autres, aux impérieuses volontés du chef du gouvernement. Il fut, en 1804, créé commandeur de la Légion-d'Honneur.

Le silence de M. de Tracy et son vote du 1er. avril furent récompensés le 4 juin 1814, par la nomination à la pairie. Bonaparte étant remonté sur le trône, M. de Tracy resta prudemment dans le silence et la nullité; et comme il n'occupa aucune place pendant les cent

jours, il continua à faire partie de la Chambre des Pairs après la deuxième restauration, où pourtant il ne siégea pas lors du mémorable procès du maréchal Ney.

Lorsqu'au 21 mars 1816 une ordonnance royale refondit et reconstitua l'Institut, M. de Tracy, qui en faisait à juste titre partie depuis 1808, fut compris dans la docte quarantaine, et resta en possession du fauteuil, où la mort de Cabanis l'avait fait asseoir. Ses ouvrages, dont la réputation est européenne, le rendent, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article, un des plus illustres membres de l'Académie.

M. de Tracy a publié des *observations sur le système actuel de l'instruction publique en* 1801; des *élémens d'idéologie* en cinq parties, imprimées à diverses époques; divers mémoires répandus parmi ceux de l'Institut, et un *essai sur le génie et les ouvrages de Montesquieu.*

On lui a aussi attribué un mémoire sur cette question : *Quel est le moyen de fonder la morale chez un peuple?*

En 1804, il publia une *analyse raisonnée de la morale de tous les cultes.* Déjà il avait fait

paraître un *abrégé de l'origine des cultes*, de Dupuis, ouvrage beaucoup plus clair et beaucoup plus méthodique que celui de l'auteur. Son système, dépouillé de l'immense et rebutant échafaudage d'érudition élevé à si grands frais, y paraît à nu et dans toute la simplicité d'une hypothèse réduite aux termes les plus précis.

M. de Tracy a aussi attaché honorablement son nom à celui de son illustre prédécesseur Cabanis, en ajoutant à la seconde édition des *douze mémoires sur le rapport du physique et du moral de l'homme*, un *extrait raisonné servant de table analytique* à cet important ouvrage; et l'on peut dire de cet extrait, comme Chénier l'a dit de l'ouvrage de Cabanis, dans le rapport sur l'état et les progrès de la littérature en France, que « plus il sera lu, plus on sentira combien de sortes de connaissances, combien de genres de mérites il fallait réunir pour appliquer avec autant de succès l'analyse de l'entendement à la physiologie transcendante et l'art d'écrire à tous deux. »

M. de Tracy passe aujourd'hui les jours paisibles de sa vieillesse dans l'étude et le bonheur de la famille; ami de la science, sous

quelque forme qu'elle se présente, on l'a vu souvent se mêler aux nombreux étudians qui se pressent aux cours de M. Daunon. Constant dans ses relations amicales, il vit dans l'intimité avec son ancien général, M. Lafayette.

Métaphysicien profond et lumineux, écrivain pur et correct, penseur philosophe, ami de la liberté et de la tolérance, M. de Tracy, quoique comte, est un des membres les moins aristocratiques de l'Académie, et nous dirons presque, par conséquent un de ceux dont le nom sera bientôt le moins digne de se trouver en compagnie des grands seigneurs qui obstruent le Palais des Beaux-Arts.

DROZ

(Joseph).

A l'Institut Droz se présente,
Offrant à Messieurs les quarante,
Son philantropique Pathos;
Tudieu! dit Auger, je veux faire
Sur vous un petit commentaire,
Petit, *sicut meus est mos*,
Placez-vous sous notre coupole,
Je vais vous ceindre l'auréole;
Il dit : *Procumbit humi Droz*

Les Biographes.

Bien peu de gens connaissent ce doucereux académicien autrement que par son nom; il en est même beaucoup qui confondaient naguère l'académicien Droz avec l'horloger mécanicien Droz de la rue de Seine. Cet incognito littéraire nous dispensera de donner de longs détails sur la vie de cet écrivain.

M. Droz est né à Besançon en 1773; fils d'un conseiller au parlement, quelques-uns ont dit

qu'il avait été conseiller lui-même, mais il nous semble qu'il était trop jeune, lors de la suppression de ces tribunaux, pour y avoir rempli ces fonctions. M. Droz traversa la révolution dans la plus grande obscurité; il publia en 1799 un essai sur l'art oratoire que l'on trouve dans sa bibliothèque; en 1810, un ouvrage sur les lois relatives aux progrès de l'industrie ou observations sur les maîtrises, les réglemens, les priviléges et les prohibitions.

La principale étude de M. Droz a été dirigée vers les moyens de devenir heureux, et si le repos, le calme et l'obscurité peuvent donner le bonheur, on peut hardiment affirmer que M. Droz est un des hommes les plus heureux du monde; son *Essai sur l'art d'être heureux*, imprimé en 1806 et 1816, fit dire de lui qu'il méritait de jouir du bonheur dont il traçait la voie. Quoi qu'il en soit de cette charitable appréciation et des intentions bienveillantes de M. Droz, il est probable que les hommes ne seront jamais heureux, dût-on écrire encore des milliers de volumes pour leur enseigner l'art d'arriver à ce bonheur après lequel tout le monde soupire et que personne n'atteint.

M. Droz est si doux, si aimant, si accommodant, qu'il s'arrange le mieux du monde avec tous les partis. On peut, selon lui, avoir des vertus et être heureux dans quelque parti qu'on soit jeté, dans quelque opinion qu'on professe; système bizarre que l'auteur a cherché à établir dans un roman en trois volumes intitulé *Lina, ou les enfans du ministre Albert*, ouvrage dans le genre fade et bénin que l'on ne trouve pas même dans les immenses amas de romans des cabinets littéraires.

Deux productions qui méritent plus d'attention sont, l'*éloge de Montaigne* qui a obtenu une mention honorable à un concours de l'Institut, ouvrage dans lequel l'auteur a fait une peinture de Montaigne, digne du génie qui l'inspirait; et les *études du beau dans les arts*, 1815, dans lesquelles on trouve des aperçus quelquefois justes et des traces des connaissances que l'auteur a dans les beaux-arts.

M. Droz ayant obtenu, le 20 septembre 1824, au moyen de son livre intitulé : *Philosophie morale, ou différens systèmes sur la science de la vie*, le prix fondé par M. de Mouthyon, pour le meilleur ouvrage de morale, publié dans l'année, et ayant publié en commun avec M. Picard, le *roman de Jacques*

Fauvel, s'achemina incognito vers l'Institut où il arriva tout-à-coup et trop tôt selon le public, lorsque la mort de M. Lacretelle aîné eut laissé une place à remplir.

De grandes réclamations s'élevèrent alors; on objecta les maigres titres de M. Droz, sa stérile fécondité, et la faiblesse de ses talens; une grêle d'épigrammes tomba sur lui et sur l'Académie qui avait préféré son obscure médiocrité à la brillante renommée littéraire de M. de Lamartine. L'Académie et M. Droz laissèrent crier, comme cela se pratique, et M. Auger reçut, le 7 juillet, le nouvel académicien qui, d'après les us académiques, devant faire l'éloge de son honorable prédécesseur, ne fit prudemment qu'un simple récit de sa vie en style faible et diffus, en saisissant de temps en temps, pour se faire applaudir, les noms de Malesherbes, de Mouthyon et de Desèze. M. Droz évita toutefois de parler des liaisons de Lacretelle avec Malesherbes et les économistes; il se tira d'affaire avec des invocations de noms et quelques traits indécis et insignifians. Le romantisme eut aussi sa part; mais par une prudence évasive tout-à-fait digne de l'Académie, l'orateur se contenta de dire à propos du *Fils naturel,* aux partisans de la nouvelle école: Produisez des émotions nouvelles, mais par des moyens qui satisfassent la raison et le goût; allocution qui ne décidait rien et ne satisfaisait ni ne mécontentait personne. Depuis sa réception, l'heureux académicien n'a publié qu'un ouvrage dont, soit dit en passant, le sujet, l'*application de la morale à la politique,* ne paraît fait ni pour notre époque, ni pour nos gouvernemens.

Courant dans tous ses livres après la naïveté et la bonhomie, M. Droz a rencontré souvent ces deux qualités plus qu'il ne l'aurait cru; son ame toute aimante ne prêche que le bonheur de ses semblables; mais beaucoup de ceux qui ont lu ses ouvrages se sont involontairement rappelé cette pensée de Larochefoucauld : *la simplicité affectée est une imposture délicate.* On s'accorde du reste à accorder à M. Droz un esprit cultivé et un caractère doux et bienfaisant; malheureusement ces précieuses qualités si agréables dans le commerce ordinaire de la société, ne suffisent pas pour prendre place dans ce qu'on est convenu d'appeler le premier corps littéraire de la France.

DUVAL

(ALEXANDRE),

Né à Rennes, le 6 Avril 1767.

Voulez-vous savoir le nombre de ses succès, comptez ses ouvrages.
(Ginguené, Hist. litt.)

Il entra de bonne heure dans la carrière de la marine, et fit, en qualité de volontaire d'honneur, les campagnes de M. Grasse; il ne quitta le service qu'à la paix, pour rentrer dans le corps du génie des ponts et chaussées. Mais, dominé par son goût décisif pour le théâtre, il quitta une carrière où il eût pu se distinguer pour entrer, en 1791, à la comédie française; c'est là qu'il fit ses premières études dans un art qu'il devait tant honorer ensuite; il aban-

donna momentanément sa nouvelle profession pour répondre au cri de la patrie qui appelait alors ses défenseurs aux frontières. M. Duval fit ainsi, en qualité de volontaire, la première campagne de la révolution.

Rentré au théâtre, à son retour à Paris, il partagea, en 1793, le sort des comédiens français et fut incarcéré aux Madelonettes. En sortant de prison, il entra au théâtre de la république, et quitta bientôt la profession de comédien pour celle d'auteur dramatique. Aucun de ses contemporains n'a obtenu au théâtre des succès aussi nombreux, aussi brillans, aussi durables : la tête de M. Duval est une mine d'intrigues et de combinaisons dramatiques; nul ne possède, à un aussi haut degré que lui, le don d'intéresser le spectateur, de l'émouvoir, de l'égayer, de l'attendrir.

Si l'on en excepte ses opéras-comiques, toutes ses œuvres dramatiques se rapprochent plus du drame que de la comédie; mais la plupart des situations qu'il a imaginées, sérieuses par le fond, sont toujours comiques par la forme; le drame d'*Édouard en Écosse* est plein d'effets de scène dans ce genre; et l'on pourrait conclure de là que M. Duval se-

rait plus propre au drame qu'à la comédie, s'il n'eût montré tant de gaîté comique dans ses opéras. La plupart se passeraient au besoin de la musique, et seraient de vrais trésors pour le Théâtre-Français. L'idée de *Maison à vendre* est peut-être la plus comique et la plus originale qui soit sortie de la tête d'un auteur ; et la scène du *Voisin* est unique au théâtre : l'intrigue du *Prisonnier* est un peu romanesque ; mais quel parti M. Duval en a tiré ! que d'incidens comiques ! que de surprises adroitement ménagées ! que d'habileté dans la liaison des scènes ! l'intérêt est si vif, que la musique, toute belle qu'elle est, ne nous paraît qu'un accessoire oiseux.

Il n'entre point dans notre plan de consacrer une analyse spéciale à chaque ouvrage de monsieur Duval ; il nous aura suffi d'avoir donné quelques appréciations sur un écrivain original et fécond qui nous a valu tant de jouissances, et qu'environne une estime universelle.

M. Duval est aujourd'hui dans toute la force de son talent, et pourtant sa verve comique semble éteinte pour le théâtre et pour nos plaisirs. Quel motif a pu tarir une aussi heureuse fécondité ? La censure est là qui répond : Tant

que ce tribunal d'inquisition littéraire s'interposera entre le théâtre et les auteurs, les auteurs indépendans resteront muets. La décadence de l'art dramatique se fait sentir de toutes parts ; chacun indique des remèdes ; le gouvernement nomme des directeurs, et tout va pis encore. Que la censure soit abolie, ou du moins que ses lois ne soient pas outrées dans leur exécution, et nous verrons refleurir les beaux jours de la scène française. Mais cet espoir est aujourd'hui plus illusoire que jamais ; les grands talens ont abandonné le théâtre et se reposent sur leurs vieux lauriers ; la médiocrité, qui ne s'effraie jamais de la censure, et qui est toujours prête à transiger avec elle, inonde nos salles de spectacle de ses pâles productions. Le Théâtre-Français vit de drames anglais, l'Odéon de rapsodies allemandes, le grand Opéra de vieux chefs-d'œuvre et de ballets inoffensifs ; Feydeau, du marivaudage sentimental de M. Scribe, psalmodié par monsieur Auber ; plus de ces belles soirées où l'on applaudissait à une première représentation d'un *Tyran domestique*, d'une *Jeunesse de Henri V*, d'une *Fille d'honneur*, d'un *Prisonnier* ; il faut nous résoudre à voir des *Valérie*,

des *Lord Davenant*, des *Clémence de David*, des *Robin des Bois*, des *Neige*, des *Maçon*, des *Kénilworth;* ou les dégoûtantes grimaces d'un singe des boulevards.

M. Alexandre Duval a été reçu membre de l'Institut en 1812 ; il a depuis été confirmé lors de sa réorganisation : on assure que l'académicien n'est pas fort exact aux séances de la Société, et qu'il tient fort peu à son titre. C'est un homme dont l'extérieur est aussi simple que les manières, qui n'a jamais rien fait pour obtenir les faveurs du pouvoir, quoiqu'il fût assez en fonds pour les intrigues, et qui a constamment affiché des principes de philosophie et de modération. Ses titres littéraires sont si nombreux, qu'ils doivent nécessairement trouver une place, en forme d'épigramme, dans la Biographie de nos académiciens.

En 1791, le *Maire*, drame en 3 actes et en prose; en 1792, le *Dîner des peuples*, imité d'Aristophane, vaudeville en 1 acte; en 1793, (avec M. Picard), la *Vraie Bravoure*, comédie en un acte et en prose; en 1794 (avec M. Picard), *Andros et Almona*, opéra-comique en 3 actes; les *Suspects*, opéra-comique en 1 acte; en 1796 (avec M. Picard), le *Chanoine de Milan*, comédie en 1 acte et en prose, qui, arrangée en opéra-comique, sous le titre du *Maître de Chapelle*, par madame Gay, et mis en musique par M. Paër, a été représentée à Feydeau en 1821; le *Défenseur officieux*, comédie en 3 actes et en vers; les *Héritiers*, comédie en un acte et en prose; en 1797, la *Jeunesse de Richelieu*, drame en 5 actes, en prose; *Bella*, opéra-comique en 3 actes; la *Manie d'être quelque chose*, comédie en 3 actes; le *Vieux Château*, opéra-comique en 1 acte; *Montoni*, drame en 5 actes, en prose; en 1798, le *Prisonnier*, opéra-comique en 1 acte, les *Projets de mariage*, comédie en 1 acte, en prose; en 1799, les *Tuteurs vengés*, comédie en 3 actes, en vers; en 1800, l'*Oncle valet*, opéra-comique en 1 acte, le 30 *et* 40, opéra-comique en 1 acte; *Maison à vendre*, opéra-comique en 1 acte; *Benniowski*, opéra-comique en 3 actes; en 1802, *Une Aventure de Saint-Foix*, opéra-comique en 1 acte; *Édouard en Écosse*, drame en 3 actes et en prose; en 1804, *Shakespeare amoureux*, comédie en 1 acte et en prose; *Guillaume le Conquérant*, drame en 5 actes, en prose; les *Hussites*, drame en 3 actes, en vers; en 1805, *Maison*

donnée, comédie en 1 acte, en prose; le *Menuisier de Livonie*, comédie en 3 actes, en prose; la *Méprise volontaire*, opéra-comique en 1 acte; en 1806, la *Jeunesse de Henri V*, comédie en 3 actes, en prose; en 1807, *Joseph*, drame lyrique en 3 actes; les *Artistes par occasion*, opéra-comique en 1 acte; en 1808, la *Tapisserie*, comédie en 1 acte; le *Vieil amateur*, comédie en 1 acte, en vers; en 1809, le *Chevalier d'industrie*, comédie en 5 actes, en vers; le *Faux Stanislas*, comédie en 3 actes, en prose; en 1810, le *Retour d'un croisé*, parodie-mélodrame en 1 acte; la *Femme misantrope*, comédie en 3 actes, en vers; en 1813, le *Prince troubadour*; en 1817, la *Manie des grandeurs*, comédie en 5 actes et en vers; en 1818, la *Fille d'honneur*, comédie en 5 actes, en vers; en 1819, l'*Officier enlevé*, opéra-comique en 1 acte; en 1821, le *Jeune homme en Loterie*, comédie en 1 acte, en prose; le *Faux Bonhomme*, comédie en 5 actes, en vers.

Voici le titre des pièces inédites de M. Duval :

Christine, tragédie en 5 actes et en vers; le *Capitaine sauvé*, grand opéra en 3 actes; *Marie*, drame en 1 acte; la *Courtisane*, drame en 5 actes; *Struense*, drame en 5 actes; l'*Enfant prodigue*, comédie en 5 actes; l'*Inconnu*, opéra-comique; l'*Orateur anglais*, comédie en 5 actes, en vers; les *Courtisans, ou la Princesse des Ursins*, comédie en 5 actes, en prose; le *Complot de famille*, comédie en 5 actes et en vers.

FRANÇOIS

(NICOLAS-LOUIS, comte)

De Neufchâteau.

L'agriculteur François de Neufchâteau,
Sur vingt sujets divers entassa maint volume :
Que n'a-t-il manié la plume
Comme il mania le rateau !

(LES BIOGRAPHES.)

On ne sait trop où est né M. le comte François; les uns le font naître au bourg de Lifol-le-Grand, en Lorraine, les autres au village de Vrécourt, enfin, quelques-uns dans une chaise de poste sur une grande route. Il importe peu du reste d'éclaircir cette particularité, il suffit de savoir que M. François est né quelque part le 7 octobre 1752. Son père, selon les uns, était paysan, et, selon les autres, maître

d'école; sa mère lui avait assuré, dès son entrée dans le monde, la protection de M. Henrin-Lietard, bailli d'Alsace. Grâces à ce protecteur, M. François était déjà à quatorze ans contrôleur des actes à Vrécourt en Bassigny; il avait publié à treize ans un recueil de vers, et il avait reçu une lettre de Voltaire, qui, répondant toujours des choses flatteuses aux jeunes gens de quelque mérite et surtout à ceux qui lui adressaient leurs vers, le nommait son successeur. M. François le prit au mot, et pour relever son nom obscur par une noble particule il obtint du parlement de Nancy l'autorisation d'y ajouter celui de la ville de Neufchâteau.

La carrière du barreau fut celle où il dirigea ses premiers pas; il publia même un ouvrage, qui fit très-peu de sensation, sur *l'Histoire du Droit en Lorraine;* mais ce peu de succès et son goût inné pour la poésie lui firent complètement abandonner l'étude des lois. Il se mit alors à parcourir les académies de province pour y lire ses vers; et gagna à son pélerinage poétique les titres d'académicien de Marseille et de Lyon, et d'associé aux académies de Dijon et de Nancy.

Un plus vaste théâtre était dès lors néces-

saire à M. François : il vint à Paris ; mais comme l'homme ne vit pas de seule poésie, il se fit recevoir avocat au parlement sous les auspices de Linguet. Deux causes singulières le firent bientôt exclure de cet ordre intraitable sur le point d'honneur ; il avait consenti, pour des raisons que nous n'expliquerons pas, à adopter l'enfant naturel d'un homme de la plus haute naissance, et il avait épousé la fille d'un danseur de l'Opéra nommé Dubus, nièce du célèbre Préville.

La seconde cause d'exclusion n'exista pas long-temps, car M. François perdit son épouse et n'en dut pas moins aux libéralités de sa belle-mère les moyens d'acheter la charge de lieutenant général au présidial de Mirecourt, nom qui offrait, comme on le dit alors, une singulière concordance avec les talens du dignitaire. Il acheta alors aussi, par les louanges et les flatteries, qui sont en lui l'effet d'un penchant naturel, la protection de l'intendant du roi, en Lorraine, qui le nomma son subdélégué. Il s'était déjà attiré l'affection de plusieurs courtisans par l'ingénieuse pièce de vers qu'il fit pour le régiment de la reine à l'occasion de la naissance du Dauphin.

M. François n'était toutefois encore qu'un

petit poète de province, il courait les sociétés et les salons de Nancy pour débiter ses vers, que de temps en temps aussi il lisait dans les séances de l'académie de cette ville ; il aimait surtout à y réciter une traduction en vers des neuf premiers chants de l'Arioste.

Après s'être de nouveau engagé dans les liens du mariage, M. François partit pour le cap Français à Saint-Domingue en qualité de procureur général au conseil supérieur ; il fit aussi des vers à Saint-Domingue, il y publia *les Études d'un magistrat*, et en partit avec une cargaison de manuscrits lors de la suppression du conseil supérieur en 1766 ; malheureusement pour l'Europe, le navire qui portait le précieux ballot fit naufrage et tout fut perdu, même la traduction de *Roland furieux* que M. François regrette encore.

Arrivé en France, il songeait à regagner sa province, lorsque des relations intimes s'établirent entre lui et madame de Genlis, alors *gouverneur* des enfans du duc d'Orléans. M. François fut, à ce qu'il paraît, un des amans heureux, quoi qu'en dise aujourd'hui la dévote comtesse, dans ses interminables mémoires. Cette liaison procura au poète la fa-

veur de la maison d'Orléans et fixa sa place dans les troubles qui allaient éclater.

Partisan exalté de la révolution, comme il l'avait été de la monarchie, il accueillit avec enthousiasme l'ère nouvelle qui commençait pour la France; il pérora en public, prêcha la liberté, provoqua des rassemblemens et se fit enfin arrêter à Toul en 1790, par ordre du lieutenant du roi; mais la protection de M. de Bouillé le fit presque sur-le-champ rendre à la liberté. On ne pouvait se persuader qu'un homme, naguère flatteur et adorateur de la cour jusqu'à l'excès, pût profiter de ses malheurs pour exciter à la révolte contre elle.

Ces bruyantes démonstrations de patriotisme lui valurent pourtant la place de juge de paix du canton de Vicherey, puis celle de juge au département des Vosges. Enfin, en 1791, ses vœux d'ambition furent exaucés; il fut nommé député du département des Vosges à l'Assemblée législative qu'il fut bientôt appelé à présider. Ses motions étaient toujours marquées au sceau du plus brûlant patriotisme.

Le 16 novembre, il lut un rapport à la suite duquel il demandait de rendre tout prêtre assermenté responsable des désordres dont la religion serait le prétexte, et de le bannir du pays. En mars 1792, il appuya l'amnistie proposée en faveur des assassins d'Avignon, et il vota pour la division en petits lots des biens nationaux, afin d'attacher la classe pauvre à la révolution. Le 26 août, au moment où les Prussiens approchaient de Paris, il rassura quelques-uns de ses collègues effrayés et engagea l'Assemblée à prononcer le serment de rester à son poste jusqu'à l'installation de la Convention nationale. Cette courageuse proposition fut vivement applaudie et unanimement adoptée; on ne peut refuser à M. François la gloire d'avoir ainsi empêché par sa fermeté la dissolution de l'Assemblée et prévenu l'anarchie qui s'en serait nécessairement suivie.

N'ayant pourtant pas été réélu par son département, il était allé reprendre ses modestes fonctions de juge de paix, lorsque la Convention le nomma, le 6 octobre 1792, ministre de la justice. Il refusa, alléguant la faiblesse de sa santé; mais le vrai motif de ce refus était la crainte de s'exposer aux fureurs dévorantes des partis. Ce fut vers la fin de cette année qu'il publia, *pour orner* la mémoire des petits sans-culottes, une fable remplie d'ignobles allusions

à la malheureuse famille de Louis XVI. Si nous transcrivons ici une partie de cette pièce, qu'on soit bien convaincu que ce n'est qu'avec le plus profond dégoût et uniquement pour remplir dans toute sa sévérité notre devoir de biographes. Les hommes dont nous traçons la vie doivent, pour la plupart, être connus de la postérité, et nous devons fournir à cet inexorable tribunal toutes les pièces qui peuvent asseoir son jugement.

Don porc avec dame panthère
Fut uni dans un bois par les soins d'un renard,
Fort subtil, mais parfois un peu visionnaire.
Cet hymen monstrueux produisit assez tard
Un fruit bien extraordinaire.
. . . . . .
La vorace famille, aux hôtes des forêts,
Enlevait toute la pâture ;
Nul ne pouvait plus vivre auprès;
Tout était dévasté. . . . . .
. . . . . .

Notre plume se refuse à tracer la suite de cette pièce où l'on ne respecte pas même la jeune et intéressante victime des malheurs dont on ne pouvait l'accuser. En 1793, il écrivit à la Convention nationale la lettre suivante :

« Nous avions cru long-temps que Louis XVI

voulait sincèrement l'établissement de la constitution; mais depuis l'époque du 10 août, nous sommes désabusés ; tout nous convainc qu'il était un traître. Nous approuvons donc le parti que vous avez pris d'abolir la royauté. Courage, Messieurs, point de mesures partielles ; assurez notre liberté, et vous affranchirez tous les peuples. »

Comment comprendre ces sentimens dans un homme qui avait passé sa jeunesse à composer des vers en l'honneur de la reine et du Dauphin?

En août 1793, il fit jouer au théâtre de la Nation sa *Pamela* ou la Vertu récompensée, pièce imitée de *la Pamela Maritata*, de Goldoni, et qui dut son succès principalement au jeu de Fleury et de mademoiselle Lange.

L'auteur fut bientôt après emprisonné au Luxembourg par ordre du Comité du salut public, et il ne recouvra la liberté qu'après le 9 thermidor. Il avait, avant sa détention, composé *un hymne à la liberté* pour l'inauguration de son temple dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; dans sa prison il composa *une prière à l'Être Suprême*, à l'occasion de la fête ordonnée par Robespierre.

M. François fut nommé juge à la Cour de cassation après le 9 thermidor, et envoyé, à la fin de 1797, en qualité de commissaire dans les Vosges pour y arrêter la fermentation et les désordres causés par le fanatisme religieux; il remplit sa mission avec beaucoup de fermeté.

En 1797, le ministère de l'intérieur étant vacant par la retraite de Benezech, il consentit à s'en charger, suivit la marche politique du Directoire et y entra à la place de Carnot après la journée du 18 fructidor. Le sort ou une négociation conclue d'avance l'en firent sortir neuf mois après et le replacèrent au ministère de l'intérieur.

Il avait publié, lors de son premier ministère, son *Poëme des Vosges* et son *Manuel républicain*, dans la préface duquel il dit que « l'histoire de la monarchie fait aimer la république. » Ce fut aussi à cette époque que M. François fut élu membre de l'Institut; on doit avouer qu'il était un de ses membres les plus productifs. Il était aussi un des ministres les plus amis des lettres, et les plus portés à les favoriser. Lorsqu'en 1798 les monumens des arts, fruits de nos conquêtes en Italie, furent envoyés à Paris, il dirigea la fête qui célébra

leur arrivée et lui fit donner une grande solennité; il encourageait les savans, et faisait acheter des exemplaires de tous les ouvrages intéressans pour les envoyer à la bibliothèque de chaque département; il assigna même des fonds sur son ministère pour l'impression de la Biographie astronomique de Lalande, ce qui n'empêcha pas l'astronome de la placer dans son Dictionnaire des Athées, insertion qui fit beaucoup de peine à M. François.

On lui doit la première idée de l'exposition publique des produits de l'industrie française, qui, depuis, a été souvent renouvelée.

A la suite du 18 brumaire, M. François de Neufchâteau fut appelé au Sénat conservateur qu'il présida plusieurs fois, et entre autres au moment où Napoléon fut salué empereur. Ce fut alors que M. de Neufchâteau se laissa aller tout-à-fait à son penchant laudatif. Lorsque le trône impérial fut établi, il fit le plus pompeux éloge des grandes qualités de Napoléon, le compara aux grands hommes de l'antiquité, dit que Dieu protégeait la France puisqu'il l'avait créé pour elle, et termina en priant l'empereur, père de la patrie, de répandre ses bénédictions sur ses enfans.

Il se rendit ensuite auprès du Pape, qu'il félicita d'être désigné par la Providence pour sacrer un héros et rendre la paix au monde. Depuis lors, chaque bataille, chaque traité, chaque événement était marqué par un discours de M. François de Neufchâteau.

Aussi, en 1806, il fut pourvu de la sénatorerie de Dijon, et reçut le brevet de grand-officier de la Légion d'Honneur. En 1808, il fut créé comte : qui eût dit que ce M. François, qui avait exprimé dans des vers républicains, applaudis en 93, au théâtre de la Nation, et que tout le monde sait, le plus profond mépris pour

> Les rubans, les cordons, et ces chaînes dorées,
> Des esclaves des rois les pompeuses livrées.

eût accepté ensuite tant de dignités, de distinctions et d'honneurs, et pourtant il porta exactement sa décoration, et aussitôt qu'il eut des armoiries, il s'empressa de les faire graver en tout format, avec des vers de sa façon en son honneur, le tout accompagné de ses titres honorifiques, pour être collé sur les livres de sa bibliothèque ; il poussa même l'orgueil aristocratique jusqu'à faire disparaître de sa signature la parenthèse qui renfermait auparavant le nom de Neufchâteau.

Le 3 avril 1814, M. François de Neufchâteau, qui ne voulait pas perdre l'occasion de faire un compliment, se présenta à Louis XVIII, à la tête d'une députation de la société d'*Agriculture;* il dit au roi que cette Société avait été fondée par Louis XV, renouvelée et dotée par Louis XVI, et qu'elle n'avait cessé de travailler dans le cours de la révolution, d'après le mandat de ce même Louis XVI.

Plus tard, il fit hommage de ses poésies à la Chambre des Députés, et fut admis à les présenter au roi, en prenant probablement la précaution préalable de faire disparaître la fable précitée : *Don Porc*, etc.

Les cent jours le laissèrent sans fonctions ; ce qui le fit rentrer à la Chambre des Pairs après la seconde restauration.

Les travaux littéraires de M. François de Neufchâteau sont immenses; il a exercé sa plume presque dans tous les genres, poésie, jurisprudence, morale, histoire, politique, agriculture. Mais il est à peu près convenu que la

dernière science est celle dans laquelle il a les connaissances les plus profondes.

Ses ouvrages sont : 1°. *Poésies diverses*, 1765 ; 2°. *Pièces fugitives de François de Neufchâteau*, 1766 ; *Ode sur les parlemens*, 1771 ; 4°. *le Mois d'Auguste*, épître à Voltaire, 1774; 5°. *Discours sur la manière de lire les vers*, 1775 ; 6°. *Anthologie morale*, 1784 ; 7°. *Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine*, 1784 ; 8°. *les Études du magistrat au Cap-Français*, 1786 ; 9°. *l'Origine ancienne des principes modernes, ou les Décrets constitutionnels conférés avec les maximes des sages de l'antiquité*, 1791 ; 10°. *les Lectures du citoyen*, 1792 ; 11°. *Paméla*, comédie en 5 actes et en vers, 1793 ; 12°. *des Améliorations dont la paix doit être l'époque*, 1797 ; 13°. *les Vosges*, poëme, 1796 et 1797 ; 14°. *l'Institution des enfans*, 1798 ; 15°. *le Conservateur*, 1800 ; 16°. *Tableau des vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde*, 1804 ; 17°. *Histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens*, 1806 ; 18°. *Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*, 1806 ; 19°. *Fables et contes en vers, suivis des poëmes de la Lupiade et de*

la Vulpéide, 1814 ; 20°. *l'Art de multiplier les grains*, 1810 ; 21°. *Lettres à M. Suard, sur l'Histoire de Charles V*, 1817.

En 1824 et en 1825, M. François de Neufchâteau a révélé son existence littéraire par des vers et une fable qu'il a fait insérer dans le Mercure du 19e. siècle. Comme homme politique, M. François est un des êtres les plus versatiles et les plus laudatifs qui existent ; comme littérateur, il se présente, il est vrai, avec un volumineux bagage; mais c'est bien le cas d'appliquer le proverbe trivial : la quantité ne fait pas la qualité. Orateur sans idée et sans force, poète sans grâce et sans coloris, il ne peut justement réclamer que le titre d'agronome, titre bien étrange pour un membre de l'Académie française, où pourtant l'a maintenu l'ordonnance réorganisatrice de 1816.

M. François de Neufchâteau aime extrêmement le maïs et la pommé de terre ; on en peut juger par les vers suivans de sa façon qui sont tout-à-fait à la hauteur du sujet :

L'honneur est au premier qui remplit la carrière.
Parmentier la fournit entière ;
Mais à ses grands travaux trop faible associé,
Ce qu'il put laisser en arrière,

Je le glane. A dessein l'avait-il oublié?
Peut-être ; mais enfin de ce double hémisphère,
Le maïs et la parmentière
Nourrissent au moins la moitié ;
A ce riche banquet (ma jeunesse en fut fière),
Parmentier m'avait convié.
Il n'est plus, je rapporte à cette ombre si chère
Les miettes que j'ai dû ramasser pour lui plaire,
A la table de l'amitié.

FRAYSSINOUS

(DENIS),

Évêque d'Hermopolis, (*in partibus infidelium*).

. . . . . l'héritier de Fontane
De licteurs à cheval entoure la soutane
Et galope avec eux vers le pays latin
Portant à la Sorbonne un foudre ultramontain.

(SIDIENNES.)

Quand l'abbé Sicard décéda,
D'Hermopolis lui succéda ;
Il fit, selon l'usage antique,
Une homélie académique.
Ennuyé du dévot brocard,
Chacun, regagnant sa demeure,
Disait : Peste soit du frocard !
Ah ! que n'étais-je tout-à-l'heure
Élève de l'abbé Sicard !

(LES BIOGRAPHES.)

. . . . semblable au reptile à la flèche homicide
Qui, laissant au marais sa dépouille livide,
Une fois dégagé de ce limon impur,
S'élance étincelant d'émeraude et d'azur ;
L'abbé Monopolis, dont la parole obscure
Végétait sous le froc et rampait sous la bure,
La mitre sur la tête et la crosse à la main,
Se redresse orgueilleux de son faste romain,
. . . . . .
. . . . . .
Des fils de Loyola, c'est le plus intrépide,
Il a le corps agile et le jarret dispos.

(ALEXIS LAGARDE, LES COTERIES.)

M. l'abbé Frayssinous est, ainsi que l'indique son nom, de cette race gasconne qui depuis

Je le glane. A dessein l'avait-il oublié?
Peut-être ; mais enfin de ce double hémisphère,
Le maïs et la parmentière
Nourrissent au moins la moitié ;
A ce riche banquet (ma jeunesse en fut fière),
Parmentier m'avait convié.
Il n'est plus, je rapporte à cette ombre si chère
Les miettes que j'ai dû ramasser pour lui plaire,
A la table de l'amitié.

FRAYSSINOUS

(DENIS),

Évêque d'Hermopolis, (*in partibus infidelium*).

. . . . . l'héritier de Fontane
De licteurs à cheval entoure la soutane
Et galope avec eux vers le pays latin
Portant à la Sorbonne un foudre ultramontain.

(SIDIENNES.)

Quand l'abbé Sicard décéda,
D'Hermopolis lui succéda ;
Il fit, selon l'usage antique,
Une homélie académique.
Ennuyé du dévot brocard,
Chacun, regagnant sa demeure,
Disait : Peste soit du frocard!
Ah! que n'étais-je tout-à-l'heure
Élève de l'abbé Sicard !

(LES BIOGRAPHES.)

. . . . semblable au reptile à la flèche homicide
Qui, laissant au marais sa dépouille livide,
Une fois dégagé de ce limon impur,
S'élance étincelant d'émeraude et d'azur ;
L'abbé Monopolis, dont la parole obscure
Végétait sous le froc et rampait sous la bure,
La mitre sur la tête et la crosse à la main,
Se redresse orgueilleux de son faste romain,
. . . . . .
. . . . . .
Des fils de Loyola, c'est le plus intrépide,
Il a le corps agile et le jarret dispos.

(ALEXIS LAGARDE, LES COTERIES.)

M. l'abbé Frayssinous est, ainsi que l'indique son nom, de cette race gasconne qui depuis

quelques années inonde Paris, obstrue toutes les avenues du gouvernement, pullule dans toutes les administrations et nous menacerait bientôt de transporter la capitale du royaume à Toulouse; né à Curière, dans l'Aveyron, en 1765, on ne sait de quels parens ni dans quels rangs de la société, le jeune Frayssinous, après avoir terminé ses études théologiques et reçu le sacerdoce, fut quelque temps vicaire d'une paroisse de village, puis disparut dans la tourmente révolutionnaire, pour ne ressusciter qu'en 1801. A cette époque une main puissante dirigée par des vues politiques, qu'il ne nous est pas donné d'apprécier ici, ouvrait les temples depuis long-temps fermés et rendait à la religion et à ses ministres une existence et des prérogatives anéanties par la révolution. Les efforts des prêtres catholiques devaient tendre dans cette occurrence à disculper la religion des imputations accumulées contre elle, à combattre les objections et à faire face aux sarcasmes auxquels elle avait été en butte. L'abbé Frayssinous comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de la circonstance, et ses conférences sur les preuves du christianisme commencèrent en 1801 dans l'église des Carmes.

Si M. Frayssinous s'était borné alors à prêcher la doctrine du Christ dans toute sa pureté, si la politique n'avait pas été le sujet de nombreuses digressions, le gouvernement tolérant et réparateur de cette époque n'eût sans doute pas regardé d'un œil inquiet les assemblées auxquelles elles donnaient lieu; mais il paraît constant que le prédicateur attaqua le régime bienfaisant qui lui avait ouvert la chaire, car à sa troisième conférence il fut mandé à la police où on lui enjoignit de recommander à ses auditeurs l'obéissance aux lois. M. Frayssinous obtempéra à cet ordre, et, dans son premier sermon, « remercia l'Éternel d'avoir employé une main puissante à redresser les autels. »

Ce petit sacrifice fut bientôt récompensé; M. de Fontanes qui remplissait l'Université d'hommes qui y acceptaient des fonctions malgré eux, le nomma inspecteur général de l'Académie de Paris. Il reçut aussi un canonicat au chapitre de Notre-Dame. C'est alors qu'il transporta le lieu de ses conférences de l'église des Carmes à celle de Saint-Sulpice; ce fut aussi l'époque où elles furent le plus suivies; il était de mode d'aller entendre M. Frayssinous; une

foule immense assiégeait l'église, et M. de la Mesangère ne manquait jamais, le lendemain de chaque prédication d'en rendre compte, dans l'intérêt de son journal. Dans les premières conférences qui avaient commencé d'une manière obscure et timide, M. Frayssinous n'était qu'acteur secondaire; il proposait les objections et remplissait le rôle de l'*avocat du diable*. Celui qui se défendait contre les attaques de M. Frayssinous représentant les incrédules, était l'abbé Boyer, qui fut bientôt éclipsé par son adversaire. Ce fut lors de la translation des conférences à Saint-Sulpice que l'avocat du diable devint l'avocat du ciel, et que la compagnie qui dirigeait ces sermons ayant cru devoir choisir un plus vaste théâtre, la cause de la religion fut définitivement confiée à M. Frayssinous.

Ces conférences durèrent jusqu'en 1809, où le prédicateur reçut du gouvernement l'ordre précis de se reposer dans le sein de son chapitre et de l'Université impériale.

La première restauration vint ouvrir à M. Frayssinous une nouvelle carrière bien plus brillante. Ardent apôtre du royalisme, il remonta dans sa chaire, en 1814, et en laissa tomber les plus terribles anathèmes contre

l'incrédulité et les principes du libéralisme. Aussi alla-t-on l'y chercher pour lui confier les funestes ciseaux; une ordonnance du 24 octobre le nomma censeur royal. Sa place d'inspecteur général des études lui fut conservée par une autre ordonnance du 17 février 1815. Le retour de Napoléon le força à ralentir un moment sa marche rapide vers les dignités et les honneurs; il se sauva alors de Paris où on ne songeait pas à le persécuter, et courut se cacher dans les montagnes de l'Aveyron.

Aussitôt après la rentrée de Louis XVIII, M. Frayssinous vint reprendre ses conférences et recevoir sa nomination au *Quinquemvirat* de la commission d'instruction publique, le 14 août 1815. La marche trop peu accélérée du gouvernement de cette époque vers le jésuitisme força, dit-on, M. Frayssinous à donner sa démission l'année suivante, mais en revanche il reçut une pension de 6,000 francs pour récompense de son zèle et de ses travaux.

L'Académie française ayant besoin d'un panégyriste, choisit, en 1817, M. de Frayssinous pour prononcer l'éloge de saint Louis dans la séance du 25 du mois d'août. Nous faisons observer cette circonstance parce qu'il paraît

que dès ce moment le panégyriste dirigea ses désirs vers le fauteuil académique. Il fut aussi nommé alors aumônier et prédicateur ordinaire de Louis XVIII.

Ce n'était là cependant que le commencement de sa fortune politique. Il s'agit bientôt de l'élever à l'épiscopat, mais comme on n'avait aucun siége vacant à lui donner, il fut nommé évêque d'*Hermopolis*, ancienne ville de la Haute-Égypte, qui ne l'avait pas certainement demandé pour évêque. Monseigneur d'Hermopolis, comme on le pense bien, ne se pressa pas d'aller visiter son diocèse et prêcher ses conférences à ses ouailles du Saïd; il aima mieux rester à Paris où bientôt la dignité de grand-maître de l'Université fut rétablie pour lui : ce fut en 1823 qu'il succéda en cette qualité au baron Cuvier, président temporaire de la Commission d'instruction publique.

Enfin, l'année dernière, le gouvernement recréa le ministère des cultes, ou pour mieux dire du culte catholique, l'amalgama avec l'Université et en donna le portefeuille à M. Denis d'Hermopolis. On se demandait alors comment était garantie la liberté et l'égale protection des cultes dissidens, sous la direction d'un ministre, évêque catholique et ardent zélateur de la communion à laquelle il appartenait. Nonobstant ces réclamations de l'opinion publique, M. d'Hermopolis fut nommé pair de France peu de temps après.

On n'eût certes jamais pensé que l'Académie française, dont les avenues étaient encombrées de littérateurs assez renommés pour mériter d'y entrer, songeait au prédicateur de Saint-Sulpice pour remplir la place vacante par la mort de l'abbé Sicard. Cependant, malgré la nullité de ses titres, malgré la guerre d'épigrammes dirigées contre les électeurs et l'éligible, M. de Frayssinous obtint la majorité des votes, s'assit au fauteuil et édifia l'Académie et son auditoire par une homélie que la Quotidienne et le Drapeau Blanc trouvèrent touchante. On se rappelle encore cette séance où M. Raynouard déploya son esprit prudent et cauteleux, dans un discours où il caressait également le côté droit et le côté gauche, l'aristocratie et la démocratie, la philosophie et l'église, toutes les opinions enfin représentées à l'Académie. Il s'agissait de parler en philosophe sur le commerce odieux des noirs et sur l'horreur de leur esclavage, le secrétaire perpétuel

reprocha aux concurrens leur exagération, et leur fit un crime de trop ressembler à Juvénal. M. Raynouard se montra imbu de cette sage maxime : *Inter utrumque tene*. Ce fut dans cette séance que le poëme de M. Chauvet fut couronné et que M. d'Hermopolis fut forcé d'entendre la lecture de certains vers qui, par les vives peintures des sentimens d'amour ou de liberté, devaient bien mal sonner à ses oreilles épiscopales.

Lorsque M. de Frayssinous fut nommé à l'Institut, il n'avait à présenter d'autres titres littéraires qu'une édition du Génie du christianisme, enrichie par lui de quelques notes et commentaires, et une brochure sur *les vrais principes de l'église gallicane*.

Ce dernier ouvrage, dans lequel M. d'Hermopolis énonce et soutient des opinions trop souvent contraires à celles de Bossuet et du véritable clergé gallican, a été réfuté en 1818 par M. Lambrecht, et paraît avoir été, avec l'amitié des jésuites, la vraie cause de la rapide élévation de son auteur.

Au mois de mai 1825, M. de Frayssinous, auquel ses nobles confrères ne cessaient de répéter amicalement qu'il avait en portefeuille des titres réels à l'Académie, et qu'il ne te-

nait qu'à lui de les publier et d'atterrer ainsi tous les médisans, finit par se décider à livrer à l'épiscopal imprimeur, Adrien Leclerc, ses conférences sur la religion, sous le titre de Défense du christianisme.

On a pu alors juger l'académicien par ses œuvres, comme on juge le ministre par ses mesures et ses ordonnances, et malheureusement on est à peu près d'accord de mettre les unes au même niveau que les autres. Ces conférences, écrites d'un style faible et traînant, n'offrent pas même la nouveauté de la forme. Froide copie des célèbres discours de Clarke, des ouvrages de Bergier, Abbadie, Jacquelot, Duvoisin, elles sont une bannale répétition de tout ce qu'on a écrit en faveur de la religion chrétienne, surtout dans le siècle dernier où elle avait à se défendre contre les violentes attaques de la philosophie.

On peut se former une idée de l'ensemble de ce discours, par les deux premiers. Dans celui d'ouverture, M. de Frayssinous commence par faire l'apologie du vieux temps et de la soumission aveugle qu'on professait alors pour les dogmes qu'enseigne l'Église, tout en transgressant sans scrupule les lois plus saintes encore

de la morale. « Si nos ancêtres, dit l'orateur, violaient les préceptes de la religion, du moins ils les respectaient; si leurs mœurs n'étaient pas pures, s'ils voulaient allier le christianisme avec le plaisir, la dévotion avec la volupté, ils ne cherchaient pas à justifier leurs désordres par des *blasphèmes;* leur cœur était *corrompu,* mais il était *docile.* » On voit par ce passage la conformité des opinions de M. de Frayssinous avec celles des jésuites, et on sera moins étonné quand on verra bientôt combien est grande la protection qu'il accorde à leur société. Ainsi, selon lui, le libertinage est pardonné par la dévotion; le blasphème est innocent lorsqu'il est allié à la docilité; le dogme et l'obéissance aveugle à l'Eglise *sont tout,* la morale *n'est rien.*

L'orateur passe de là aux injures d'usage contre les philosophes. Il signale comme les premiers chefs de l'impiété, l'auteur de l'Esprit des lois, celui de l'Émile et celui de la Henriade. Il reproduit toutes les vieilles calomnies contre la philosophie et le dix-huitième siècle, le tout dans un style lâche et diffus.

Dans la seconde conférence, M. de Frayssinous s'occupe de la vérité, il recherche l'essence de la vérité, la définit la *connaissance de ce qui est,* et parcourt les divers ordres de vérité. Dans une troisième conférence, il assigne quelles sont les sources de nos erreurs.

Toutes les idées vraies et justes de ces conférences sont extraites, presque mot pour mot, de cette encyclopédie contre laquelle l'orateur se déchaîne si souvent; quant à celles qui sont susceptibles de discussion et même complètement fausses, s'il avait consulté la seule logique de Port-Royal, il se serait épargné, en traitant de *la source de nos erreurs,* des erreurs que les plus faibles élèves de philosophie auraient pu facilement relever dans ses discours.

Nous n'avons analysé un peu longuement cet ouvrage de M. de Frayssinous, que parce qu'il constitue son unique titre littéraire au fauteuil. En résumé, le style de ces conférences est froid et décoloré, les pensées sont sans énergie et souvent sans vérité; on y trouve peu de liaison dans les idées, des transitions brusques, manquées et amenées péniblement, des peintures faibles; on n'y rencontre enfin rien de ce qui constitue le grand orateur, à la hauteur des importans sujets qu'il est appelé à discuter.

Le ministère de M. de Frayssinous comprend les deux choses les plus intéressantes pour la société, la religion et l'enseignement, et il serait à désirer que ces deux parties si essentielles du gouvernement fussent en des mains plus habiles ou moins partiales. Sous son administration, les jésuites qui, grâces à la tolérance de M. Cuvier, avaient mis un pied sur le territoire français, ont complètement envahi notre patrie qui les abhorre; ils se sont emparés de l'enseignement, ils ont usurpé nos écoles, nos églises, ils se sont impatronisés jusque dans nos maisons. M. de Frayssinous, gardien par la nature de ses fonctions des lois de l'Université, les laisse transgresser impunément; les colléges ont été dissous, les séminaires se sont élevés de toutes parts; les chefs de plusieurs institutions ont même adressé des lettres au grand-maître, dans lesquelles ils refusaient ouvertement de payer la rétribution universitaire, et disaient que les jésuites seuls pouvaient enseigner la jeunesse, que sans les jésuites il ne pouvait y avoir d'instruction; et le ministre de l'instruction publique est resté paisible pendant que s'opéraient les envahissemens d'une société à laquelle se rattachent tant de désastres et

tant de crimes, ou peut-être, osons le dire, il a activement favorisé ses empiétemens.

Telle a été jusqu'à présent, quant aux grandes mesures, à l'esprit et à la marche des affaires, la direction du ministère de M. de Frayssinous; qu'on joigne à cela les destitutions d'employés, les destitutions de professeurs, les destitutions des maîtres d'école auxquels on a enlevé le seul morceau de pain qui leur restait. La persécution déclarée à l'enseignement mutuel, la désorganisation du collége de Sorrèze, une de nos plus belles institutions d'enseignement, et on aura une juste idée de l'administration funeste de M. de Frayssinous. Chaud partisan des jésuites, ami de la congrégation, traîné à la remorque par les ultramontains, il ne peut qu'exercer un pouvoir désastreux pour la France qui ne veut ni des jésuites, ni des ultramontains, ni de la congrégation.

M. de Frayssinous occupe depuis peu de temps, rue des Saints-Pères, un hôtel où ont passé plusieurs membres de la famille Bonaparte. On raconte que dans la nouvelle distribution des pièces de ce palais, l'architecte, oubliant les règles de son art, indispensables dans la distribution des palais ministériels,

avait donné trop peu d'espace à la salle à manger, pièce, comme on le sait, d'une absolue nécessité dans ce genre d'édifices; M. de Frayssinous, qui paraît connaître toutes les obligations de sa charge, fut scandalisé de l'exiguité de la salle et força l'architecte à en ajouter une nouvelle beaucoup plus vaste et décorée avec tout le luxe possible.

Cependant, malgré ce sacrifice aux idées du temps et cette soumission aux principes qui dirigent les ministres de notre époque, on dit que M. de Frayssinous est extrêmement simple dans ses habitudes et dans son costume; rarement il endosse la pourpre épiscopale; vêtu d'une simple redingote noire, on le voit se promener d'un pas leste et ferme, tous les soirs, à six heures, aux Tuileries sur la terrasse du bord de l'eau, laissant ondoyer sur ses épaules sa blanche chevelure, et conversant modestement et familièrement avec son secrétaire l'abbé Trebuquet, si connu par les remèdes émolliens qu'il s'administre tous les matins. Il est juste de dire aussi que M. de Frayssinous dépouille, dans l'intérieur de son palais, cette morgue qu'il affecte dans les cérémonies d'apparat, et qu'il cherche journellement dans les jeux et les conversations familières, un délassement à ses travaux administratifs.

Il a fait placer à côté de son cabinet un magnifique billard autour duquel il donne souvent audience; tous les courtisans de son Excellence s'empressent de compter les points et de proclamer à l'envi Monseigneur, le *maingaud* de l'hôtel des Saints-Pères; M. le comte de Peyronnet est son partner quotidien; on ajoute même qu'au premier jour, à la suite d'un dîner diplomatique, il sera joué une poule ministérielle au profit des incendiés de Salins, ou, ce qui est bien plus extraordinaire, au profit des Grecs.

Tels sont les renseignemens les plus précis que nous avons pu nous procurer sur M. de Frayssinous dont les premières années offraient du reste peu d'intérêt. Nous avons dit ce que nous croyons pouvoir assurer être la vérité; si notre liberté pouvait offenser le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, nous lui répondrions par une de ses phrases, lorsqu'il était simple prêtre de l'église Saint-Sulpice, plus applicable encore aux ministres qu'à tout autre : *Notre devoir est de dire la vérité, le vôtre est de l'entendre.*

JOUY

(VICTOR-JOSEPH-ÉTIENNE),

Né à Jouy en 1769, département de Seine-et-Oise.

Pour t'introduire au bienheureux manoir
Où les quarante ont de l'esprit pour quatre;
Bien te valut, en entrant au parloir,
De dépouiller tout attirail folâtre,
Habits mondains et clinquans de théâtre;
Robe d'ermite eut bien plus de pouvoir :
Et maintenant, écoutez, gens du monde,
Que tout ceci vous serve de leçon;
Avant d'entrer sous la coupole ronde,
Connaissez bien les gens de la maison.
C'est Raynouard, auteur fort pathétique
De *Jeanne d'Arc* et de *Caton d'Utique*.
Puis vient Roger, dont les doigts assomans,
Ont, comme histoire, écrit de plats romans.
Frère Quélen, qui fait des mandemens,
Puis frère Auger, grand faiseur de notices,
Montmorency, qui chante les offices
Et Frayssinous, peigné comme un bichon,
Et Lacretelle, affublé d'un manchon;
Or, maintenant, aux gens de cette sorte
Voulez-vous plaire, et faire ouvrir leur porte,
Présentez-vous coiffé d'un capuchon.

(Les Biographes.)

A peine âgé de treize ans, M. de Jouy suivit, dans l'Amérique méridionale, le baron de

Besner qui venait d'être nommé gouverneur de la Guyane française; il en retourna l'année suivante, et deux ans après il repartit encore de France, pour rejoindre aux Indes orientales le régiment de Luxembourg, où il servit plusieurs années. M. de Jouy quitta bientôt ce régiment pour se rendre sur la côte de Coromandel, et de là au Bengale, en qualité d'officier d'état-major attaché au gouvernement de Chandernagor. En 1790, il revint en France, et entra, en qualité de capitaine dans le régiment de Colonel-Général infanterie, et fit la première campagne de la guerre de la révolution, comme aide-de-camp du lieutenant-général O' Moran, près duquel il fut grièvement blessé au combat de Bonsecours. Nommé adjudant-général, sur le champ de bataille de Furnes, il fut arrêté quelques jours après par les ordres du représentant du peuple Duquesnois, puis condamné à mort au tribunal révolutionnaire de Paris. Il échappa à l'échafaud par miracle, et se réfugia en Suisse, à Brecagerten. Il rentra en France après le 9 thermidor, reprit du service, et fut nommé chef d'état-major de l'armée sous Paris, commandée par le général Menou. Dans la journée du 2 prairial, il commandait un batail-

lon de jeunes gens qu'il avait formé lui-même ; au 13 vendémiaire, il fut arrêté et destitué pour être entré en conférence avec les députés des sections de Paris au camp du Trou-d'Enfer. Quinze jours après, remis en liberté, il fut envoyé à Lille pour commander la place ; mais à peine y était-il arrivé qu'il fut arrêté de nouveau et incarcéré ; on l'accusait d'entretenir des liaisons politiques avec lord Malmesburg, et d'être de connivence avec quelques membres du ministère anglais. L'accusation était absurde et fausse; elle tomba, faute de preuves, et M. de Jouy fut réintégré honorablement dans ses fonctions. Cette dernière persécution dégoûta M. de Jouy d'une carrière qu'il avait parcourue avec distinction; il demanda sa retraite et l'obtint. Le Directoire récompensa ses honorables services, par une pension supplémentaire. M. de Jouy était alors dans toute la vigueur de la jeunesse ; ses voyages, ses campagnes, les persécutions même qu'il avait éprouvées, tout avait servi à développer en lui les plus heureuses facultés de l'esprit; il débuta dans la carrière littéraire, comme tant d'autres qui sont destinés à la parcourir un jour avec éclat, par des chansons et des vaudevilles; et il prit bien-

tôt un rang distingué parmi nos écrivains dramatiques, en livrant à la scène son opéra de *la Vestale*. Cette tragédie lyrique dont le brillant succès retentit encore, fut couronnée aux prix décennaux; si le poète fut utile au musicien, il est juste aussi de dire que le musicien servit merveilleusement le succès du poète; le public partagea long-temps une égale admiration pour tous les deux, et l'on entendait dire souvent que le poëme valait la musique. La chose est mieux jugée aujourd'hui ; la partition de Spontini, à quelques défauts près, est regardée comme un chef-d'œuvre, et la tragédie de M. de Jouy comme un ouvrage du plus haut mérite sous le rapport de la composition dramatique, mais d'une poésie faible et qui cache cette faiblesse sous un coloris brillant ; ce qui n'empêche point que *la Vestale* soit le meilleur ouvrage lyrique qu'on ait vu au théâtre depuis Quinault. L'association de MM. Spontini et de Jouy avait été trop utile aux nobles plaisirs du public, pour que leurs talens réunis pussent priver long-temps le théâtre d'un second chef-d'œuvre. *Fernand Cortez* parut. M. de Jouy se montra une seconde fois excellent ouvrier dramatique ; il était difficile de trouver un

meilleur sujet, et de le présenter sous des formes plus ravissantes. La première scène de cet opéra [1], la plus belle qui soit au théâtre, excita le délire de l'enthousiasme. L'Académie impériale de musique était alors dans toute la pompe de sa gloire, et Paris dans l'exaltation; qu'on se rappelle ce tonnerre d'applaudissemens qui ébranla les voûtes de la salle, lorsque l'armée du héros espagnol fit entendre ce chant de victoire :

Marchons, suivons les pas du guerrier invincible,
Cortèz va nous conduire à des succès nouveaux.
A la valeur il n'est rien d'impossible,
Et l'univers appartient aux héros.

Quel moment était plus heureux pour dire de telles choses! le grand peuple qui les applaudissait pouvait voir tous les jours en traversant le Carrousel, « vingt mille hommes des plus » belles et des plus braves troupes de l'Europe, » un état-major brillant de gloire et de jeunesse, » tout le luxe de la guerre au milieu des tro- » phées de la victoire, et l'empereur à cheval, » commandant une armée de héros dont il était » à la fois le chef et le modèle [2]. »

[1] Aujourd'hui la dernière du deuxième acte.
[2] M. de Jouy, ermite de la Chaussée-d'Antin.

C'est ainsi que M. de Jouy nationalisait l'opéra français, et fournissait chaque soir au public l'occasion d'applaudir aux merveilles du présent; c'était le soldat républicain devenu poète qui exaltait encore, par ses vers, ses anciens compagnons d'armes.

M. de Jouy avait conçu, sans doute, dans l'Inde, le plan d'une tragédie de Tippoo-Saëb; nous pensons que l'histoire de ce prince malheureux et brave, et victime de la perfidie anglaise, avait paru au jeune voyageur de nature à fournir le sujet d'un œuvre dramatique; mais soit que le plan en eût été mal conçu, soit que la catastrophe qu'il retraçait fût trop récente, cette tragédie n'obtint qu'un faible succès, et ne se soutint pas. M. de Jouy était trop en fonds pour se laisser abattre; il composa *Bélisaire* et *l'Héritière*, comédie en cinq actes, que la censure arrêta sur les marches du Théâtre-Français; et ensuite Sylla, pièce d'une conception forte, dont les caractères sont largement dessinés, et qui doit autant son brillant succès à ses beautés particulières qu'au talent sublime de Talma. Nous avons vu depuis *Bélisaire* qui s'est réconcilié avec la censure. Cette tragédie a obtenu un succès d'estime; et au-

jourd'hui le public montre pour elle une certaine indifférence. La tragédie de *Julien* a été reçue à l'unanimité au Théâtre-Français, mais la censure lui a imposé son veto. Indépendamment des œuvres lyriques dont nous avons déjà parlé M. de Jouy a composé encore les *Amazones*, les *Abencerrages* et les *Bayadères;* mais ces opéras sont inférieurs à leurs aînés. L'auteur de *la Vestale* a travaillé aussi avec succès pour la scène de l'Opéra-Comique et du Vaudeville.

Ce qui distingue le talent de M. de Jouy, comme poète dramatique, c'est une connaissance de la scène portée au plus haut degré; M. de Jouy choisit toujours bien son sujet, il le présente toujours au public sous le côté le plus favorable aux effets de scène, et tire un parti merveilleux des situations. Il entre peut-être quelquefois dans ce *faire* une ombre de ce charlatanisme dramatique que Voltaire désignait par le nom d'*attrape-parterre*, mais il en résulte souvent aussi des beautés fortes, pleines de naturel et de vérité. La partie poétique est toujours la plus négligée; l'opéra de *la Vestale* est plein de vers lâches, de tournures bizarres, de rimes parasites et de périphrases rimées.

Les personnages y parlent rarement le langage de leur situation, et ils poussent le plus souvent un grand cri pour laisser échapper une idée des plus communes; heureusement le prestige de la musique, et la pompe de la scène dissimulent tous ces défauts; cette appréciation peut également s'appliquer aux autres poëmes lyriques de M. de Jouy. Quant à la versification de ses tragédies, elle est beaucoup plus soignée, mais elle annonce plutôt un habile faiseur de vers qu'un poète. Il a pourtant prouvé dans plusieurs scènes de *Bélisaire et de Sylla* qu'il aurait pu atteindre à la majestueuse simplicité de la poésie tragique, si, vouant un culte exclusif à Melpomène, il n'eût pas été aussi souvent tenté de cultiver ses autres sœurs; on n'excelle dans un genre aussi relevé que lorsqu'on s'y adonne tout entier.

Doué d'une prodigieuse souplesse de talent, M. de Jouy, que nous avons vu parcourir avec succès les théâtres lyriques et tragiques, faisait souvent diversion à ses poétiques travaux, en insérant dans le feuilleton de l'ancienne *Gazette de France* des articles pleins d'esprit et d'originalité, et empreints d'un rare talent d'observation. Ces articles, signés l'*Er-*

mite de la Chaussée-d'Antin, ont été recueillis depuis en corps d'ouvrage, et présentent le tableau le plus piquant, le plus vrai et le plus varié des mœurs parisiennes au commencement de ce siècle. L'immense succès de ce recueil fit tressaillir de joie les libraires qui conseillèrent sans doute à M. de Jouy de donner une suite à ses tableaux de mœurs ; l'Ermite de la Chaussée-d'Antin avait été tué à la dernière page; il ressuscita sous le nom de *Franc-Parleur*, et ne parut pas avoir dégénéré du pseudonyme prédécesseur. C'était là que M. de Jouy aurait dû s'arrêter ; il avait assez fait pour sa réputation d'observateur; le titre d'Addisson français lui avait été décerné, et personne, hormis les Anglais, n'avait protesté en France contre cette glorieuse dénomination ; mais l'esprit de librairie l'emporta sur l'esprit littéraire. L'Ermite reprit son capuchon, il alla faire des observations dans les forêts de la Guyane, et parcourut ensuite, en dépit des statuts de l'ordre, toutes les provinces de la France. M. de Jouy était alors un des courageux rédacteurs de la *Minerve*, journal qui a emporté tant de regrets ; il y insérait, indépendamment d'autres écrits politiques, ses esquisses sur les mœurs de province, que le libraire recueillait ensuite et ajoutait aux *Ermites* prédécesseurs. Le genre de ces derniers tableaux différait tout-à-fait du genre des premiers; ce n'était plus ce brillant observateur de la Chaussée-d'Antin, ouvrant d'une main hardie les salons et les boudoirs, pour montrer le luxe et le plaisir sur le fait, c'était un philosophe austère pleurant sur les plaies récentes de la France, et dévoilant aux ennemis de la révolution les crimes récens des hommes monarchiques. D'un autre côté ces tableaux de province manquaient la plupart de couleur locale, et péchaient par où brillaient les premiers, et ce défaut était inévitable. M. de Jouy avait crayonné les premiers, ayant ses modèles sous les yeux, et il n'avait fait qu'arranger les seconds. Nul doute cependant que le mérite de ceux-ci eût égalé la perfection des autres, si l'observateur, s'arrachant aux délices de Paris, n'eût pas choisi des procureurs fondés d'observations, et se fût transporté lui-même sur les lieux et parmi les hommes qu'il voulait peindre.

M. de Jouy a publié divers écrits politiques dans le genre sérieux et raisonné, entre autres

la Morale appliquée à la politique, et l'*Essai sur l'industrie française*. Il y a développé avec beaucoup de sagacité des vues utiles et quelquefois profondes ; il n'est pas douteux que son intention, en traitant ces matières, était de prouver aux électeurs constitutionnels, aux négocians et aux manufacturiers, que le poète et l'ermite était capable aussi de défendre les intérêts industriels à la tribune. Cette ambition était juste et louable, mais elle n'a jamais été récompensée par l'événement.

Sans négliger des travaux plus importans, M. de Jouy a coopéré à la rédaction de plusieurs bons journaux politiques et littéraires, travail qui lui a occasioné bien des tracasseries judiciaires dont il est toujours sorti vainqueur. La condamnation qu'il a subie en 1823 avec son honorable et savant ami M. Jay, condamnation qui nous procura les *Ermites en prison et en liberté*, fut le résultat d'une courageuse imprudence. Trois mots leur valurent un mois de prison.

M. de Jouy fut appelé à l'Académie française pour succéder à Parny, en 1814 ; à cette époque il avait déjà beaucoup écrit et le fauteuil n'eut sur lui aucune influence ; car depuis

il a beaucoup plus écrit encore. Nous offrons avec plaisir à Messieurs ses confrères *inproducteurs* le tableau de ses ouvrages ; peut-être que les lauriers de Miltiade réveilleront quelques Thémistocles endormis.

1°. *La Paix et l'Amour*, divertissement à l'occasion de la paix ; 2°. (avec Lonchamp) *la Fille en loterie*, *l'Arbitre*, *Comment faire?* vaudevilles, 1798 ; 3°. (avec le même et Dieulafoy) *le Tableau des Sabines*, *le Vaudeville au Caire*, vaudeville, 1799 ; 4°. (avec Dieulafoy) l'*Intrigue dans les caves*, vaudeville, 1799 : 5°. (avec Année et Gersin) le *Carrosse espagnol*, vaudeville ; 6°. (avec Dieulafoy) *Milton*, opéra comique, 1805 ; 7°. *la Vestale*, grand opéra en 3 actes, 1810 ; 8°. *les Bayadères*, grand opéra en 3 actes, 1811 ; 9°. *les Amazones*, grand opéra en 3 actes ; 10°. *Tippoo-Saëb*, tragédie en 5 actes, 1813 ; 11°. *les Abencerrages*, grand opéra en 3 actes, 1813 ; 12°. *Fernand Cortez*, grand opéra en 3 actes, 1813 ; 13°. *Zirphile* et *Fleur de myrte* (avec M. Lefèvre) opéra féerie en 2 actes, 1814 ; 14°. *Bélisaire*, tragédie qui parut imprimée avec une préface (1820), et qui n'a été jouée qu'en 1824 ; 15°. l'*Homme aux convenances*,

comédie en un acte et en vers, représentée au Théâtre-Français; 16°. *l'Avide héritier,* comédie en 5 actes et en prose (à l'Odéon); 17°. *M. Beaufils* ou *la conversation faite d'avance*, comédie en un acte et en prose (à l'Odéon); 18°. *le Mariage de M. Beaufils,* comédie en un acte et en prose (à l'Odéon); 19°. *Sylla,* tragédie en 5 actes, 1821 ; 20°. *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin* ou *Observations sur les mœurs françaises* au 19e. siècle, 5 vol. in-12 , 1815; 21°. *le Franc-Parleur*, 2 vol. in-12 , 1815 ; 22°. *l'Ermite de la Guyane,* 3 vol. in-12, 1816; 23°. *l'Ermite en province*, 3 vol. in-12, 1820 ; 24°. *Morale appliquée à la politique*, 2 vol. in-8°. , Paris, 1822 ; 25°. *Essai sur l'industrie française*, 1 vol. in-12 , 1821 ; 26°. (avec M. Jay) *les Ermites en prison et en liberté*, 2 vol., 1823.

LACRETELLE

(CHARLES de),

Né à Metz.

Rara est concordia fratrum.

C'est le cri qu'on répète en famille depuis Adam jusqu'à M. Lacretelle. L'Académie a perdu, il y a quelques années, un membre de ce nom, qui joignait au plus noble caractère le talent le plus remarquable; c'est M. Lacretelle aîné, qui n'a laissé à son frère que son nom. M. Lacretelle, qu'on appelle *jeune* depuis cinquante ans, historien sans philosophie, écrivain sans profondeur, et censeur sans pitié, fut nommé membre de l'Académie après la mort d'Esmenard, le 22 août 1811, le même

jour que M. Étienne fut appelé à remplacer Laujon. M. Lacretelle se présenta au fauteuil, son histoire du dix-huitième siècle à la main, non pas telle que nous la lisons aujourd'hui, mais toute empreinte de l'esprit philosophique de l'époque. Son discours de réception ne fut remarquable que par sa péroraison. « Les » merveilles du temps présent, dit-il, ont » ennobli les temps reculés de la monarchie » française. . . . . ; l'entreprise impo- » sante qu'avait conçue M. Esmenard ne sera » point abandonnée; d'autres poètes viendront » après lui observer ce long sillon de gloire, » qu'un héros a tracé depuis Montenotte jus- » qu'à Léoben. Ils chanteront les campagnes » d'Italie, qui furent le premier gage de notre » salut, et le commencement de nos grandes » destinées; d'autres chercheront à retracer » les exploits dont les bords du Nil, du Jour- » dain, de l'Elbe, de l'Oder, du Danube et » de la Vistule, montrent d'éclatans témoi- » gnages. Une moisson non moins riche attend » ceux qui exposeront les travaux bienfaisans, » les lois, les institutions, les ouvrages im- » mortels de Napoléon-le-Grand. Les gens de » lettres reçoivent autant d'inspirations que

» de bienfaits sous le règne d'un monarque » qui a créé plus de monumens qu'Auguste, » dans le temps où il remportait plus de vic- » toires que Jules-Cesar. »

Sous le ministère de Savary, M. Lacretelle jeune fut nommé censeur impérial, et s'installa, en cette qualité, au ministère de la police, dans la division de *la police littéraire*, dont M. Lemontey était le chef. On voit avec plaisir que ces deux académiciens se sont fait déclarer inamovibles dans cette place si honorable, et qu'ils la transmettront probablement à leurs enfans, ce qui assure à la France une belle génération de censeurs. On a souvent vu M. Lacretelle jeune applaudir dans l'Académie, avec transport, à la lecture de certains ouvrages qu'il a mutilés ensuite à son tribunal: on demande maintenant si un homme qui a montré dans sa vie, dans ses opinions et dans ses actions, une flexibilité aussi scandaleuse, mérite quelque estime comme historien? Quant à nous, nous pensons que l'histoire perdrait toute gravité et toute considération du jour où elle tomberait sous la plume d'un écrivain sans conviction et sans fixité politique, et d'un censeur. Aussi lit-on les diverses histoires de

M. Lacretelle comme on lit des romans bien écrits. Quant à l'histoire de *l'assemblée constituante*, elle ne peut exciter que le dégoût; le censeur s'y est montré détracteur acharné de tout ce que la France vit d'hommes héroïques aux jours de sa régénération; du reste, ce long pamphlet ne peut rien contre la mémoire de ces hommes : il ne souillerait que le nom de l'historien, si son œuvre allait à la postérité.

M. Lacretelle jeune professe l'histoire au Collége de France, et donne des supplémens à son cours, au café Valois, au Palais-Royal.

Qui ne connaît le vieux café Valois?
Du côté droit c'est une succursale,
On y détruit les chartes et les lois:
Un tabouret, au milieu de la salle,
Sert de tribune : on recueille les voix;
On y soutient, comme à la cathédrale,
Que Léon X peut déposer les rois;
Que le bon temps du vieux peuple François
Était le temps où les seigneurs courtois
Emprisonnaient, dans la tour féodale,
Le serf jaloux et la jeune vassale.
Temps de vertus et de galans exploits,
Qu'a célébré Marchangy le gaulois.
Or, il advint qu'un intrus débonnaire
S'assit, un jour, dans ce noble café;

Il remarqua, de son banc solitaire,
Un vieux Monsieur par la foule étouffé,
Un de ces saints tels qu'on en voit en chaire,
Devers Madrid, les jours d'auto-da-fé.
L'homme pieux vouait à l'anathème
Ces vieux martyrs, dont le sanglant baptême
Purifia nos jours de liberté;
Au tribunal chacun était cité,
Et l'orateur, quittant la calomnie,
Fort applaudi par le cercle mondain,
Prenait parfois un petit air badin,
Et s'abaissait jusques à l'ironie.
Il fallait voir de quel air de gaîté
On accueillait son épigramme attique,
Quand il raillait ce héros d'Amérique,
Qu'un peuple entier dans ses bras a porté.
Lors l'inconnu, d'un saut quitte sa place,
Et du discours il interrompt le fil.
—Quand vous tenez ce langage, dit-il,
Jamais affront n'a rougi votre face?
—Jamais, Monsieur, on est libre, je crois,
De professer ce qu'on pense?—Oui, sans doute;
J'ai remarqué, depuis qu'on vous écoute,
Que vous usez largement de vos droits.
Mais de quel front, sur les places publiques,
Déclamez-vous ces basses philippiques?
Vous abusez de l'esprit de la loi;
Laissez ce soin et cet indigne rôle
A Lacretelle, historien sans foi.
—En ce cas donc, laissez-moi la parole,
Car, ce monsieur Lacretelle..... c'est moi.

(Les Biographes.)

LACUÉE

(JEAN-GÉRARD de),

Comte de Cessac,

Né à Massas, près d'Agen, en 1752.

Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi?
(ÉVANG.)

Il entra de bonne heure au service dans le régiment de Dauphin; à l'époque de la révolution, il se déclara partisan des nouveaux principes et fut nommé procureur-syndic du département du Lot. A l'Assemblée législative, il se rangea dans le parti modéré et s'occupa principalement des affaires de la guerre. En décembre 1791, il chercha à arrêter l'in-

fluence des adresses contre les prêtres insermentés et présida l'Assemblée au mois d'avril de l'année suivante; il se prononça énergiquement contre Dumouriez et embarrassa étrangement les partisans de ce général par ce dilemne : « Ou Dumouriez savait l'état de nos » armées et de nos places quand il a précipité » la guerre, et alors c'est un traître; ou il l'i- » gnorait, et c'est un ministre incapable. »

M. de Lacuée ne fut pas réélu à la Convention et il passa alors dans les bureaux de la guerre. Il fut porté sur la liste des candidats qui aspiraient à remplacer M. Servan; on voulut l'en faire effacer comme ayant toujours voté *avec peu de patriotisme* à la législative; mais Vergniaud s'opposa à cette mesure et le fit maintenir candidat. A l'époque la plus orageuse de notre révolution (1793), Baudot l'accusa de participer à la rébellion des autorités de Toulon, où il paraît qu'il se trouvait. M. de Lacuée eut le bonheur d'échapper à cette dangereuse dénonciation et de survivre aux proscriptions de cette sanglante époque.

Il fut nommé au conseil des Anciens en 1795, et y remplit successivement les fonctions de

secrétaire et de président ; il contribua à l'adoption de diverses lois sur l'embauchage, sur la désertion, sur les pensions qui se multipliaient à l'excès, sur la rentrée des impositions, enfin sur les rentiers ; combattit l'établissement du droit de passe et vota en faveur de l'impôt sur le sel.

En 1797, époque de la plus violente scission entre le Directoire et les Conseils, il était membre de la commission des inspecteurs ; mais quoiqu'il ne fût pas compté parmi les députés directoriaux et qu'il fût très-lié avec Carnot, il ne se trouva pas frappé dans la défaite du parti contraire ; et après la journée du 18 fructidor, il eut le courage de parler en faveur de ce même Carnot.

Du conseil des Anciens, M. de Lacuée passa à celui des Cinq-Cents, où il s'occupa de divers travaux sur les finances, sur la guerre et notamment sur la levée des conscrits. Après la révolution du 18 brumaire, à laquelle il avait coopéré, il fut nommé conseiller-d'État et membre de l'Institut. Le premier consul le chargea de présenter au Corps législatif plusieurs projets d'organisation militaire qu'il défendit à la tribune. En 1800, le portefeuille

de la guerre lui fut confié par *intérim ;* et en 1801, après le départ du général Brune, pour l'ambassade de Constantinople, il le remplaça, comme président de la section de la guerre, au Conseil d'État.

M. de Lacuée fut nommé, en 1804, gouverneur de l'École Polytechnique, et décoré en même temps de la croix de grand-officier de la Légion-d'Honneur. La même année, il se rendit auprès de Pie VII, alors à Fontainebleau, et en fut accueilli. Il demanda, en janvier 1805, au Corps législatif, la levée de la conscription de cette année. En mars 1806, il proposa une loi sur les délits commis contre les établissemens militaires. Cette même année on le créa directeur général des revues et de la conscription. Le 15 novembre 1807, il fut nommé ministre d'État, comme président du conseil de la guerre, par *intérim ;* et enfin, en 1810, il devint ministre directeur de l'administration de la guerre, par la démission du comte Dejean, et conserva cette place jusqu'à la chute du gouvernement impérial. Il avait été créé comte de Cessac, quelques années auparavant.

On a reproché à M. de Lacuée d'avoir été

l'un des apologistes les plus exagérés du système militaire de Napoléon, et d'avoir exécuté, avec la plus extrême rigueur, les lois sur le recrutement. Cette inculpation lui a été adressée principalement par ces hommes qu'on a vus toujours prosternés devant l'idole du moment.

Si ce reproche n'est pas dénué de tout fondement, il est aussi de notre justice de faire remarquer, que depuis 1814, après avoir été admis à la retraite, M. de Lacuée s'est abstenu tout-à-fait des affaires publiques, et n'a pas cru devoir suivre les chances de fortune et de disgrâce si communes aux grands fonctionnaires de cette époque.

On a de lui différens ouvrages sur divers sujets relatifs à ses travaux politiques ou militaires : *le Guide des officiers particuliers en campagne*, 2 vol. in-8°. ; *Projet de constitution pour l'armée des Français*, in-8°., et *un Militaire aux Français*. Il a fait insérer aussi des mémoires dans ceux de l'Institut, et a rédigé la partie militaire de l'*Encyclopédie méthodique*.

C'est avec peine que nous ne pouvons rapporter, en faveur de M. de Lacuée, de vrais

titres à sa qualité d'académicien ; ses ouvrages méritent sans doute une distinction flatteuse, mais certainement ils sont tout-à-fait étrangers à la deuxième classe de l'Institut.

LAINÉ

(JOSEPH-HENRI-JOACHIM-HOSTEIN),

Né à Bordeaux, le 11 Novembre 1767.

> Et souloit comparer la parole à une espée, et mettoit en doubte s'il estoit besoing monstrer plus bravoure au Sénat et aux Rostres, que non pas soubs la tente, et en bataille rangiée.
>
> (PLUTARQUE.)

A peine âgé de 22 ans, à l'époque de la révolution, il en adopta les principes avec beaucoup d'ardeur. Membre déjà distingué du barreau, à cette époque, ses talens oratoires fixèrent sur lui les regards du gouvernement de 93, qui le nomma aux fonctions d'administrateur, pour la partie des subsistances, du district de la Réole, nom fameux par la con-

damnation des infortunés frères Faucher dans des temps plus récens.

M. Lainé n'avait point suivi, après le 31 mai, le parti de la Gironde; ses principes et même son costume, signe distinctif alors des opinions, le plaçaient dans les rangs opposés.

Ses talens et ses brillans succès au barreau de Bordeaux, le firent élire par le département de la Gironde, député au Corps législatif. Dans cette assemblée de muets, M. Lainé trouva pourtant les moyens de se faire remarquer par son opiniâtre opposition au système des confiscations que le gouvernement voulait introduire dans les codes criminel et correctionnel. Ce fut en vain qu'il fit la demande d'un comité secret où il pût démontrer l'injustice de cette barbare législation; le Corps législatif vota contre le comité secret et se contenta d'enregistrer les volontés du Gouvernement.

Nonobstant l'éclat de cette démarche et d'une opposition alors peu commune, l'Empereur donna à M. Lainé la croix de la Légion-d'Honneur, et le nouveau chevalier prononça le serment de fidélité voulu par les statuts de l'ordre, pendant que, selon des bruits alors répandus, il se liait par d'autres sermens avec la dynastie

des Bourbons et le gouvernement anglais. Cette simultanéité de sermens contraires, si elle était prouvée, donnerait une fâcheuse idée de la loyauté et du caractère politique de M. Lainé.

Cependant les doutes sur les engagemens pris par ce député avec l'Angleterre, acquirent plus de consistance, lorsqu'en 1813 Napoléon s'écria dans sa réponse au fameux rapport du Corps législatif : « Le nommé Lainé est un traître vendu et soudoyé par l'Angleterre, par l'intermédiaire de l'avocat Desèze, je le sais, *j'en ai la preuve.* »

Cette sortie avait été provoquée par le passage suivant du rapport : « Qui donc nous priverait des bienfaits de la paix? A une époque pareille à celle où nous vivons, la puissance de l'empire se déploierait plus vigoureusement encore, en resserrant les liens qui unissent la nation et son souverain. Des assurances en forme de proclamation seraient un moyen d'imposer silence aux reproches de l'ennemi, au sujet de la soif des conquêtes et d'une puissance colossale, elles tranquilliseraient le peuple.... Toutefois les noms de paix et de patrie ne seraient qu'un vain son, tant que les hommes ne peuvent assurer les limites constitutionnelles dont dépendent tous les bienfaits de l'une et de l'autre. Votre Commission regarde donc comme un devoir impérieux, tandis que le Gouvernement adopte les mesures les plus promptes pour la défense de l'État, de supplier sa majesté de maintenir l'exécution pleine et entière des lois qui assurent aux Français les droits de la liberté personnelle et la sûreté des propriétés, ainsi que le libre développement de leurs droits politiques. »

Napoléon pensa que ces demandes étaient intempestives et que le moment de se défendre contre les ennemis de la France, n'était pas celui d'y exciter des dissensions intestines; le Corps législatif fut ajourné.

M. Lainé, retourné à Bordeaux après cet ajournement, resta dans la nullité jusqu'à l'époque du 12 mars 1814. Après cette journée, à laquelle il ne prit pourtant aucune part apparente, le duc d'Angoulême le nomma préfet de Bordeaux, fonction que M. Lainé hésita d'abord à accepter, alléguant que le titulaire légal n'avait pas donné sa démission, mais dont il se chargea enfin provisoirement.

Lorsque le Corps législatif eut échangé son nom contre celui de Chambre des Députés,

M. Lainé alla reprendre le fauteuil qu'il ne quitta qu'une fois pour combattre à la tribune un amendement qui attaquait la validité de la vente des biens nationaux et infirmait les promesses royales et les dispositions de la Charte. Il ne prit plus la parole, dans cette session, que pour prononcer le discours de clôture.

L'ouverture des chambres devait avoir lieu au mois de mai 1815, lorsque les mesures nécessitées par le débarquement de Napoléon, firent convoquer extraordinairement l'Assemblée par une ordonnance du 6 mars; elle s'ouvrit le 11, mais M. Lainé, qui la présidait, n'eut que le temps de prononcer, à la séance du 16 à laquelle Louis XVIII assistait, un discours dans lequel il engageait les hommes de tous les partis à oublier leurs ressentimens, et à réunir leurs efforts contre l'ennemi.

Mais ces ressentimens étaient trop profondément gravés dans le cœur de beaucoup de Français. Napoléon arriva aux Tuileries, et M. Lainé partit pour Bordeaux.

De cette ville il lança une protestation contre la dissolution de la Chambre et contre les décrets de Napoléon, déliant tous les Français du devoir de payer les impôts et de marcher

contre les alliés. M. Lainé s'indignait dans un post-scriptum, de ce que le ministre de la police lui avait fait annoncer qu'il pouvait rester à Bordeaux et continuer à exercer sa profession. « Celui, disait-il, qui a été honoré de la qualité de chef des représentans de la France, aspire à l'honneur d'être, dans son pays, la première victime de l'ennemi du Roi, de la patrie et de la liberté, si (ce qui n'arrivera pas) il était réduit à l'impuissance de contribuer à la défendre. »

Cependant, malgré ces protestations énergiques, M. Lainé ne fut victime ni de la patrie, ni de la liberté. Aussitôt que la duchesse d'Angoulême eut quitté Bordeaux, et que le général Clausel y fut entré, il s'embarqua pour l'Angleterre et la Hollande, d'où il vint, après le retour du Roi, reprendre la présidence de la Chambre des Députés. Il fut alors nommé membre d'une commission d'enquête, chargée d'examiner les inculpations élevées contre MM. Mollien et Gaudin, ex-ministres des finances et du trésor, et celles dirigées contre MM. Perregaut-Laffitte et Ouvrard, à raison du dépôt de 1,500,000 francs fait par eux à la Banque de France.

En 1816, le collége électoral de la Gironde, présidé par Mgr. le duc d'Angoulême, nomma de nouveau M. Lainé à la députation. Dans cette mémorable session de la chambre introuvable, qu'il fut de nouveau appelé à présider, il quitta souvent le fauteuil pour combattre, à la tribune, les manœuvres contre-révolutionnaires des partisans du nouveau projet de loi d'élection.

Ses efforts furent couronnés du succès, et le projet ayant été amendé par la Chambre des Pairs, fut renvoyé à celle des Députés et soumis à un nouveau rapport et un nouveau scrutin. M. Lainé avait, dans l'intervalle, publié son opinion sur le renouvellement de la Chambre par cinquième, suivant le texte de la Charte, tandis que le parti opposé à la constitution le demandait intégral.

Ce fut au milieu des débats animés de ce projet, que M. Lainé, ayant reçu un démenti brutal de M. Forbin-des-Issarts, quitta sur-le-champ la Chambre, et annonça que sa santé ne lui permettait pas de continuer de la présider. Cependant il reparut le lendemain sur son fauteuil, muni d'une lettre du duc de Richelieu qui le *priait*, au nom du Roi, et au besoin

lui *ordonnait* de reprendre ses fonctions. Sa présidence fut extrêmement pénible, ayant continuellement à lutter contre une majorité hostile et désorganisatrice.

Le 7 mai 1816, Louis XVIII confia à M. Lainé le ministère de l'intérieur, et associa son nom à la mémorable ordonnance du 5 septembre, portant dissolution de la Chambre de 1815, et abrogation d'un acte précédent du trône, qui autorisait la révision de quelques articles de la Charte.

M. Lainé, qui avait été incorporé dans l'Académie française par l'ordonnance de 1816, sans autres titres que ses opinions politiques et ses discours, fut nommé, le 4 octobre, son président pour le trimestre.

Les célèbres débats de la session de 1816 offrirent à M. Lainé l'occasion de faire un éclatant usage de son éloquence et de sa puissante logique. Il défendit victorieusement, comme député, le projet de loi sur la composition des colléges électoraux, attaqué par d'habiles adversaires.

Lors de l'odieuse et barbare proposition de M. Clausel de Coussergue, tendante à priver les réfugiés espagnols du morceau de pain que

la France leur donnait, M. Lainé, pénétré d'indignation, monta à la tribune et exprima ainsi ses généreux sentimens : « Ce n'est pas la » première fois que de tels articles parent les » budjets des rois de France. Dans un compte » mémorable, imprimé en 1788, on voit figu- » rer des secours donnés à deux espèces de » refugiés, dont l'une, sous une monarchie, » semblait ne pas mériter un égal intérêt. Un » sentiment, plus doux encore que la bienfai- » sance, s'oppose à la radiation d'un article » maintenu par l'humanité. Les rois, qu'on a » justement comparés à des pères de famille » quelquefois irrités, comme eux ferment l'en- » trée de leurs pays à des enfans égarés ; au » fond du cœur, ils ne sont pas fâchés que des » parens ou des voisins recueillent ces fugitifs, » pour les leur rendre au jour de la miséri- » corde. »

Comment a-t-il pu se faire qu'après la manifestation de sentimens aussi nobles et aussi généreux, M. Lainé ait pu s'oublier jusqu'au point de se mêler dans les rangs de ceux qu'il avait si glorieusement combattus ; et pourtant nous voici arrivés à cette époque de sa vie, où son alliance avec les hommes de la contre-

révolution ternit son honorable conduite en 1816.

Ce fut le 28 décembre 1818, époque à laquelle ses intrigues avec la turbulente faction foudroyée par l'ordonnance du 5 septembre, lui firent ôter le portefeuille, que M. Lainé se réunit définitivement à elle ; il lui avait déjà donné des gages en se prononçant pour les modifications à la loi des élections, proposées par M. le marquis Barthélemy. Depuis lors, M. Lainé vota constamment avec le côté droit ; il opposa les argumens captieux, les sophismes, les paradoxes, à la logique forte et entraînante qui le distinguait auparavant.

Cependant, par un dernier élan de ses opinions quelquefois saines et généreuses, il se déclara, en 1823, contre cette malheureuse guerre d'Espagne, qui, au lieu de procurer à ce pays la paix et l'union, lui apporta la servitude et la misère. Depuis lors, M. Lainé est rentré dans l'obscurité ; il n'a pas même été nommé à cette Chambre des Députés, qui retraça naguères si fidèlement l'image de la Chambre introuvable de 1815.

Cet ex-ministre, quoiqu'ayant paru, par l'effet des circonstances, seconder le parti

libéral, est cependant, par ses opinions personnelles, porté vers les idées anciennes et féodales. Souvent on l'a entendu regretter que le hasard de la naissance ne l'eût pas placé dans les rangs de l'aristocratie. Ses talens, comme orateur, sont incontestables; il a toujours été porté vers cette haute éloquence, le plus souvent inconnue au barreau. On le voyait, dans sa jeunesse, abandonner les ennuyeuses discussions sur les murs mitoyens et les servitudes, pour se nourrir de la lecture des belles harangues de Pitt, Fox, Grey, Shéridan et Grenville, tandis que son successeur à la présidence, l'accommodant M. Ravès, se livrait à toute la crudité du droit.

On trouve, dans ses discours, de la chaleur et de l'élévation, défigurées pourtant quelquefois par la prétention et l'emphase. Son langage, quoique souvent incorrect, est énergique et entraînant; il se sert avec autorité de la parole, et il convainc et pénètre, parce que toujours il s'annonce avec l'accent de la conviction. Ses discours sont, comme nous l'avons déjà dit, les seuls titres qu'il pût fournir de sa nomination à l'Académie, s'il n'avait encore à citer l'ordonnance de 1816. Aussi, est-ce en

vain que l'on chercherait dans les recueils de l'Institut, des traces de ses travaux académiques. M. Lainé a toujours été aussi nul dans la république des lettres qu'il l'est depuis quelques années sur la scène politique.

M. Lainé est remarquable parmi les nombreux orateurs de son pays, en ce qu'il n'a conservé aucune trace de l'accent natal; et pourtant on ne peut certainement pas l'accuser de n'être pas gascon.

LALLY-TOLLENDAL

(TROPHIME-GÉRARD, marquis de),

Né à Paris en 1751.

Viens mon fils, viens, mon sang, viens réparer ma honte,
Viens me venger.

(LE CID.)

Fils naturel du célèbre Lally, il fut élevé au collége d'Harcourt, sous le nom de Trophime, et y obtint de brillans succès dans ses études.

Lorsque l'acharnement des ennemis de son père eut obtenu son supplice en réparation de ses exactions et de ses cruautés dans l'Inde, le jeune Lally apprit en même temps le secret de sa naissance et la sanglante catastrophe qui menaçait l'auteur de ses jours. « Instruit de

» mon sort, dit-il lui-même dans un de ses mé-
» moires, lorsqu'il m'importait le plus de l'i-
» gnorer, je n'ai appris le nom de ma mère
» que plus de quatre ans après l'avoir perdue;
» celui de mon père, qu'un jour, un seul jour
» avant de le perdre. J'ai couru pour lui por-
» ter mon dernier hommage et mon éternel
» adieu, pour lui faire entendre au moins la
» voix d'un fils parmi les cris de ses bour-
» reaux, pour l'embrasser du moins sur l'é-
» chafaud, où il allait périr, et peut-être
» aurais-je eu le bonheur d'y périr avec lui.
» J'ai couru vainement. On avait craint la clé-
» mence, ou plutôt la justice du souverain.
» On avait hâté l'instant.... Je n'ai plus trouvé
» mon père; je n'ai vu que la trace de son
» sang. »

A peine sorti du collége, le jeune Lally fit retentir les tribunaux de ses réclamations; il y mit tous ses soins, il n'était préoccupé que de la grande et noble idée pour un fils, de faire réhabiliter la mémoire de son père. Voltaire, dont le nom se retrouve toutes les fois qu'il s'agit de réformer une grande injustice, l'appuya de son talent et de son influence. Déjà quatre arrêts du Conseil avaient cassé

les sanglans jugemens des parlemens, lorsque la révolution arriva et empêcha la dernière et définitive décision de l'affaire.

L'opinion publique s'était, du reste, prononcée pour la justice de la cause, et l'arrêt était superflu. Voltaire, à son lit de mort, apprenant le premier arrêt, se ranima un instant, et écrivit à M. Lally le billet suivant : « Le mourant ressuscite en apprenant cette » grande nouvelle. Il embrasse bien tendre- » ment M. de Lally; il voit que le roi est le dé- » fenseur de la justice, il mourra content. » Le 26 mai 1778. » Ce grand homme expira quatre jours après.

La piété filiale de M. de Lally fut récompensée à cette époque par la charge de grand-bailli d'Étampes, et peu de temps après, ses talens et l'éclat de sa défense dans les tribunaux attirèrent sur lui l'attention de la noblesse de Paris, qui le nomma député aux états-généraux.

Partisan des réformes devenues indispensables, admirateur du mécanisme du gouvernement anglais, et passionné pour les systèmes de Necker, il se prononça dans cette assemblée pour la monarchie tempérée, et se réunit,

le 25 juin, aux communes, avec la minorité de la noblesse.

Sa conduite dans l'Assemblée fut noble et digne d'un ami de la liberté; il fit déclarer que la dette publique était sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française. Il fit partie de la députation envoyée pour calmer le peuple de Paris, auquel il dit « que l'Assem- » blée avait dessillé les yeux du roi, que la » calomnie avait voulu aveugler. » Deux jours après, lorsque Louis XVI se rendit à l'Hôtel-de-Ville, il adressa un nouveau discours au peuple, que la malignité publique appela la parodie de l'*ecce homo*. Il commençait, en effet, par ces mots : « Le voilà, le voilà ce roi » que vos cœurs appelaient; le voilà ce roi » qui vous a rendu vos assemblées nationales, » et qui vient d'affermir vos libertés sur des » bases inébranlables, parce qu'il n'a voulu » être gardé que par l'amour de son peuple. » Indépendamment de la plaisanterie dont il fut l'objet, ce discours fut encore généralement blâmé par les hommes sages de l'époque.

M. de Lally ne tarda pas à fournir une plus ample matière à la critique, en abandonnant la cause populaire pour celle de la cour. Il

attaqua indirectement Mirabeau, en lui adressant ces paroles accusatrices : « On peut avoir » de l'esprit, de grandes idées, et être un » tyran. » Ces invectives contre un des plus ardens apôtres de la liberté, furent accueillies alors par des murmures presque universels.

Un discours qu'il prononça sur la division des pouvoirs, le 19 août, lui attira davantage l'animadversion générale. En sa qualité de rapporteur du Comité de constitution, il essaya d'abord de faire adopter par l'Assemblée un système de gouvernement, basé sur celui qui régit l'Angleterre et conforme à celui établi par la Charte actuelle. Il proposait une chambre de pairs nobles et une chambre de représentans. Ce projet ayant été rejeté, il en présenta un autre avec Mounier, Bergasse et l'archevêque de Bordeaux, d'après lequel on aurait formé un sénat et une chambre de députés; pour être membre du sénat, une fortune peu considérable aurait suffi. Ce fut après ce second essai aristocratique que le Comité de constitution fut dissous et qu'un autre fut nommé à sa place, qui rédigea la constitution de 1791.

M. de Lally se montra partisan de l'égalité;

il proposa dans la séance du 20 août cet amendement, qui depuis a été la base des droits du citoyen en France : que tous étaient admissibles aux emplois, *sans autre distinction que les talens et la vertu :* cet article fut voté au milieu des acclamations universelles. Mais par une déplorable conséquence de son caractère, porté aux demi-moyens, M. de Lally votait en même temps pour le *veto* absolu, qu'il soutenait de toute la force de son éloquence, et il se plaignait de la trop grande extension donnée aux concessions faites le 4 août par les deux premiers ordres.

Enfin, après les journées des 5 et 6 octobre, M. de Lally, croyant la monarchie perdue, abandonna son poste, et oubliant sa patrie et son mandat, il se retira en Suisse avec son ami M. Mounier. C'est de là qu'il écrivit son ouvrage intitulé : *Quintus Capitolinus aux Romains*, critique détaillée des opérations les plus sages de l'Assemblée, dans lequel il blâme même la mesure célèbre de l'anéantissement de la noblesse et des priviléges.

Cependant M. de Lally rentra en France en 1792 et aida MM. de Montmorin, Moleville et Malouet dans les mesures qu'ils prenaient

pour arrêter la marche rapide de la démocratie. Il se prononça même pour un parti vigoureux, tenta de séduire le général Lafayette, mais il ne retira aucun fruit de ses intrigues, et fut incarcéré après le 10 août.

Échappé aux massacres de septembre, il ne sortit de l'abbaye que pour se rendre en Angleterre, où une faible pension du Gouvernement fut son unique ressource. Le procès de Louis XVI réveilla sonz èle; il écrivit à la Convention pour s'offrir comme défenseur de ce prince, mais la Convention ne lui répondit pas. Il publia alors le plaidoyer qu'il avait préparé pour cette cause célèbre.

Peu de temps après il écrivit une défense des émigrés, mais en faisant, toutefois, la sage distinction de ceux qui avaient couru d'eux-mêmes hors de la France, et de ceux que la force seule avait jetés sur la terre étrangère.

Rentré lui-même sur le sol de la patrie après le 18 brumaire, il se fixa à Bordeaux jusqu'en 1805, époque à laquelle il vint présenter ses hommages au pape, alors à Paris pour consacrer l'élévation de Napoléon sur le trône.

Le pontife lui fit un accueil favorable, motivé sans doute par les lettres qu'il avait publiées sur le concordat, dans lesquelles on lisait : « Celui à qui toute force a été donnée pour » pacifier le monde, à qui tout pouvoir a été » confié pour restaurer la France, a dit au » prince des apôtres, comme autrefois Cyrus : » Jehovah, le Dieu du ciel, m'a livré le royau- » me de la terre, et il m'a commis pour re- » lever son temple. Allez, montez sur la » montagne sainte de Jérusalem, rebâtissez le » temple de Jehovah. » On voit que M. de Lally a payé aussi son petit tribut à Bonaparte dans son pathos biblique.

Livré depuis aux loisirs de la vie privée, M. de Lally n'interrompit un moment son silence qu'en 1811, pour écrire aux rédacteurs du Journal de l'Empire, une lettre, en réponse à un article de cette feuille, où il croyait voir une attaque dirigée contre la mémoire de son père.

Aux jours de la première restauration il reparut sur la scène politique, et il s'y lança de nouveau avec d'autant plus de plaisir qu'il vit enfin ses anciens systèmes de gouvernement adoptés par la Charte. Louis XVIII le nomma membre de son conseil privé. Ce fut en cette qualité qu'il suivit le roi à Gand, qu'il y con-

courut à la rédaction du Courrier universel, et qu'il travailla au manifeste du roi à la nation française.

A son retour en France, désigné pour présider le collége électoral de l'Hérault, il ne put se rendre à son poste, par l'affaiblissement de sa santé; mais il écrivit une lettre aux électeurs, pour les engager à faire des choix propres à consolider un gouvernement à la fois ferme, modéré, royaliste et national, et pour leur rappeler les anciens états du Languedoc, « dignes même aujourd'hui, disait-il » dans la lettre, de fournir des exemples à » l'administration la plus éclairée. »

Élevé à la pairie en 1816, M. de Lally vit se rouvrir devant lui la carrière de l'éloquence délibérative; il vota en sa nouvelle qualité pour la loi d'amnistie, et prit texte des paroles de l'ordonnance pour faire une dissertation sur son sujet favori, la dissolution des trois pouvoirs. Il demanda avec M. Desèze qu'un deuil général fût observé le 21 janvier; et dans la discussion sur la loi des élections, il ne se prononça ni pour les ministres ni pour l'opposition, mais seulement pour le renouvellement par cinquième.

Partisan de l'ordonnance du 5 septembre 1816, il dit à l'occasion d'une adresse au Roi : « Que le désir immodéré de toutes les réparations à la fois et à tous prix, que la précipitation et la roideur de volonté apportées par » la Chambre de 1815, dans le bien qu'elle » désirait, exposaient le royaume à de terribles dangers. »

En 1817, il s'exprima ainsi à l'occasion de la résolution sur la saisie des livres : « Les principes sont maintenant connus; des volumes » ne parviendraient pas à les obscurcir, et » quatre mots suffisent pour les résumer : » *Point de gouvernement représentatif qui » n'ait pour objet et pour fondement la liberté » publique et individuelle.* Point de liberté, ni » publique, ni individuelle, sans la liberté de » la presse; point de liberté de la presse sans » la liberté des journaux; point de liberté de » la presse ni des journaux, partout où les » délits des journaux et de la presse sont jugés » autrement que par un jury, soit ordinaire, » soit spécial. »

Malgré cette profession de foi si solennelle sur la liberté de la presse, il parla peu de temps après en faveur de la mesure qui sou-

mettait encore pour un an les journaux à la censure de la police.

Lors de la fameuse proposition faite par un noble pair de modifier la loi des élections, M. de Lally, suivant son usage, chercha un terme moyen; mais ses adversaires n'en voulant pas, il fut forcé de se ranger parmi les défenseurs de la loi. Le noble pair avait alors pris rang parmi les marquis dans la nouvelle organisation de la Chambre. A l'époque du mémorable procès de Louvel, il adressa au coupable cette solennelle sommation : « Lou-
» vel, je vous adjure, au nom du Dieu vi-
» vant, de déclarer si vous avez des com-
» plices. »

Quoique nommé à l'Académie française, par l'ordonnance du 21 mars 1816, M. de Lally est un des membres les plus dignes d'y siéger, tant par la volumineuse quantité de écrits, que par son mérite et ses talens oratoires.

Bien qu'on puisse lui reprocher à la tribune, de l'emphase et de la recherche dans les tournures et les expressions, et surtout une imitation affectée des locutions bibliques, on ne peut cependant lui refuser un des pre-

miers rangs parmi nos orateurs parlementaires.

Ses titres, comme littérateur, sont dignes aussi de quelque attention. Il a composé, sur la mort déplorable du ministre de Charles Ier., Strafford, une tragédie qui fut reçue et non jouée au Théâtre-Français, en 1792; il a écrit aussi un essai sur la vie de ce même ministre.

En février 1809, il lut une partie de cette tragédie dans le salon de madame Campan, qui, dans une lettre à son fils, exprime ainsi son opinion sur cette œuvre : « M. de Lally
» nous a lu, après le dîner, un acte de sa tra-
» gédie du comte de Strafford. Il déclame à
» merveille; et sa pièce, peignant une grande
» crise révolutionnaire, telle que celle que nous
» venons de passer, rend cette pièce d'un in-
» térêt déchirant. Strafford était le ministre
» et l'ami de l'infortuné Charles Ier. Les *round*
» *heads* ou niveleurs le firent monter sur l'é-
» chafaud avant le monarque. »

Il a traduit plusieurs oraisons de Cicéron, et s'est même essayé, avec quelque succès, dans le genre joyeux de la chanson.

Ses nombreux ouvrages sont : 1°. *Observa-*

tions sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau, au comité des recherches, contre M. le comte de Saint-Priest, ministre d'État, 1789; 2°. *Rapport sur le gouvernement qui convient à la France*, 1789; 3°. *Lettre à mes Commettans*, 1790; 4°. *Mémoire, ou Seconde Lettre à mes Commettans*, 1790; 5°. *Quintus Capitolinus aux Romains, extrait du troisième livre de Tite-Live*, 1790; 6°. *Lettre à M. Burke*, 1791; 7°. *Lettre à M. l'abbé D., grand-vicaire*, 1793; 8°. *Plaidoyer pour Louis XVI*, 1793; 9°. *Mémoire au Roi de Prusse, pour réclamer la liberté de Lafayette*, 1795; 10°. *le Comte de Strafford*, 1796; 11°. *Défense des Émigrés Français*, 1797; 12°. *Lettre au Rédacteur du Courrier de Londres*, 1801; 13°. *Lettre au Rédacteur du Journal de l'Empire*, 1811; 14°. *Déclaration demandée par M. Ferris*, 1814.

Comme homme politique, M. de Lally-Tollendal, se tenant toujours au milieu des opinions diverses, n'a su se concilier l'affection et la confiance d'aucune; prenant, dans toutes les grandes occasions, le *mezzo termine*, il est par cette raison toujours en-dehors de tous les partis.

Quant à ses talens littéraires, nous les avons déjà jugés; nous ajouterons seulement que, sans être un homme supérieur, M. de Lally mérite, par ses travaux et son amour pour les lettres, sinon d'aller jusqu'à la postérité, du moins d'occuper une des premières places parmi ses contemporains.

LAPLACE

(PIERRE-SIMON, le marquis),

Né à Beaumont-en-Auge, près de Pont-l'Évêque, le 23 mars 1749.

Goûte la béatitude
Au sein des quarante élus,
Tu dois avoir l'habitude
D'être avec des *inconnus*.
Ces messieurs, par leur stature,
Offrent une ample pâture
A tes doctes appétits :
Avec eux, tu peux, sans peine,
Connaître à fond le domaine
Des *infiniment petits*.
(LES BIOGRAPHES. *Extr. de l'ode sur l'Acad.*)

Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des sciences exactes, et ce fut dans le lieu de sa naissance qu'il commença d'abord à professer les mathématiques; il vint ensuite à Paris et

eut le bonheur d'y rencontrer des protecteurs qui encouragèrent un mérite naissant dépourvu des faveurs du hasard. Sa reconnaissance pour M. Saron le porta à lui dédier son premier ouvrage, et bientôt après il se fit une grande réputation par ses connaissances dans l'analyse et dans la géométrie transcendante; il fut nommé examinateur du corps royal d'artillerie, en remplacement de Bezout, et devint successivement membre de l'Académie des sciences, de l'Institut et du bureau des longitudes.

En 1796, il fit hommage au conseil des Cinq-Cents de son ouvrage intitulé : *Exposition du système du monde*, et le 26 septembre de la même année, il vint à la tête d'une députation de l'Institut, présenter à ce conseil un exposé des travaux de cette société savante depuis sa création. Dans le discours qu'il prononça à cette occasion, en rappelant les noms des hommes dont le savoir avait honoré la France, il s'empressa de payer un juste tribut d'hommages à la mémoire du président Saron, son bienfaiteur.

Après le 18 brumaire, il fut nommé par les consuls, ministre de l'intérieur, et il occupa

cette place jusqu'à l'époque où Lucien Bonaparte y fut appelé. Il entra au Sénat conservateur en décembre 1799, devint vice-président de ce corps en juillet 1803, et en fut nommé chancelier le mois suivant, puis grand-cordon de la Légion d'Honneur. Ce fut lui qui, en septembre 1805, fut chargé de faire au Sénat un rapport sur la nécessité de reprendre le calendrier Grégorien, et d'abandonner celui de la république.

Il devint, en 1811, président de la Société maternelle; reçut, en avril 1813, le grand-cordon de l'ordre de la Réunion, et précédemment, le titre de comte de l'Empire.

Napoléon qui se plaisait à honorer les sciences dans la personne de M. Laplace, lui en donnait ainsi des marques nombreuses et non équivoques; cependant tout en rendant justice au mathématicien, il savait apprécier les talens de l'homme public; il a dit de lui : « Géo-
» mètre du premier rang, il ne tarda pas à se
» montrer administrateur plus que médiocre.
» Dès son premier travail, les consuls s'aper-
» çurent qu'ils s'étaient trompés. Laplace ne
» saisissait aucune question sous son vrai
» point de vue : il cherchait des subtilités par-

» tout, n'avait que des idées problématiques;
» et portait enfin l'*esprit des infiniment petits*
» dans l'administration. »

Le géomètre était plus absolu dans son admiration pour le génie de l'Empereur; il lui en donnait les marques les plus exagérées dans les discours qu'il lui adressait; il prédisait alors que, « grâce à son génie, l'Europe entière ne
» formerait bientôt qu'une immense famille,
» unie par la même religion, le même code de
» lois, et les mêmes mesures; et que la posté-
» rité qui jouira pleinement de ces avantages
» ne prononcerait qu'avec admiration le nom
» du héros, son bienfaiteur. »

M. Laplace vota, en 1814, la déchéance de Napoléon et l'établissement d'un gouvernement provisoire; aussi fut-il dignement récompensé par le Roi qui lui donna le titre de marquis, et lui conféra la pairie. Le nouveau pair se montra plus attaché à son nouveau maître, qu'il n'avait fait à l'égard du premier, et pendant les cent jours il s'abstint de paraître à la cour de son ancien souverain.

Comme mathématicien, M. Laplace est un des hommes les plus célèbres de notre époque; il a beaucoup contribué, par l'immensité de

ses travaux, à reculer les bornes d'une science qui avait déjà exercé tant de génies.

Ses ouvrages les plus remarquables sont : *Théorie du mouvement et de la figure elliptique des planètes*, in-4°. *Théorie des attractions des sphéroïdes et de la figure des planètes*, in-4°. *Exposition du système du monde*, 2 vol. in-8°. *Traité de mécanique céleste*, 2 vol. in-4°. *Théorie analytique des probabilités*, in-4°. *Essai philosophique sur les probabilités*, in-8°.; et enfin un grand nombre de mémoires qui se trouvent dans la collection de ceux des sciences et de l'Institut, et dans le *Journal de l'École Polytechnique*.

M. Laplace fait partie de presque toutes les sociétés savantes du monde; il compte aussi parmi les fondateurs de la *Société d'Arcueil*; société composée de savans qui font gloire de consacrer leurs travaux et une partie de leur fortune à la propagation de la science.

On voit que M. Laplace est assez riche de mérite et d'illustrations, et qu'il eût fort bien pu se passer du titre d'académicien qu'il doit à l'ordonnance de 1816; et sans doute que ce savant recommandable ne s'attendait guère à recevoir un jour un diplôme de bel-esprit.

LAYA

(JEAN-LOUIS),

Né à Paris, vers 1764.

On peut être honnête homme et faire mal les vers.
(BOILEAU.)

Il débuta dans la carrière littéraire par des *Héroïdes*, genre de poésie que Colardeau avait mis en vogue, et par une comédie faite en société avec Legouvé. M. Laya fit jouer ensuite le drame des *Dangers de l'opinion* et la tragédie de *Jean Calas*. C'était dans les temps les plus orageux de la révolution; M. Laya, dont l'esprit sage était ennemi des excès, s'attachait dans ses pièces à peindre la

modération sous de séduisantes couleurs ; c'est dans cette intention qu'il composa l'*Ami des lois* qui fut joué le 2 janvier 1793, et accueilli avec transport dans les départemens où l'on détestait la commune de Paris, et où le parti Girondin était en majorité. M. Laya fut assez heureux pour causer un instant d'alarme à Robespierre et à ses partisans ; sa pièce fut l'objet d'un examen spécial ; et la commune de Paris publia ce qui suit le 10 janvier 1793.

« Deux sections, celle de la cité et celle » de la réunion, ont pris des arrêtés rela- » tifs à une pièce qui se joue sur le théâtre de » la Nation et intitulée l'*Ami des lois;* l'arrêté » de la section de la réunion porte nomination » de commissaires chargés de se retirer par » devers le conseil-général, pour l'inviter, en » respectant la liberté de la presse et les opi- » nions individuelles, à examiner si, dans ces » circonstances, il ne conviendrait pas de » suspendre ou d'empêcher la représentation » d'une pièce qui, dans un temps ordinaire, » ne mériterait peut-être aucune considération ; » mais qui, adaptée aux circonstances, peut fa- » voriser une division dangereuse. »

L'arrêté de la section de la cité était ainsi conçu :

« Considérant la licence effrénée que se per- » mettent les directeurs des divers spectacles, » en donnant des pièces dont l'incivisme ne » peut que corrompre l'esprit public, elle » arrête que le corps municipal sera invité de » veiller à ce qu'il ne se passe rien de contraire » aux principes du vrai patriotisme et des bon- » nes mœurs. »

Cet arrêté contre la comédie de M. Laya ne suspendit point les désordres auxquels cette pièce avait donné lieu. Le 11 janvier, des fédérés se présentent à la commune de Paris ; ils exposent que la représentation de certaines pièces dramatiques empoisonne l'étendue de la république et demandent que la police prenne des mesures à ce sujet.

Le substitut du procureur de la commune prend la parole, et demande que le conseil fasse suspendre la représentation de l'*Ami des lois*.

Les débats furent longs ; enfin le conseil prit l'arrêté suivant :

« Le conseil-général, d'après les réclamations » qui lui ont été faites contre la pièce intitulée

» l'*Ami des lois*, dans laquelle des journalistes » malveillans ont fait des rapprochemens dan- » gereux et tendant à élever des listes de pros- » cription contre des citoyens recommanda- » bles par leur patriotisme, etc., arrête que » la représentation de l'*Ami des lois* sera sus- » pendue. »

Malgré cet arrêté, les comédiens français se présentèrent le lendemain au Corps municipal, annonçant que les citoyens se portaient en foule à leur théâtre en demandant la représentation de l'*Ami des lois*. Chambon se leva et se rendit au théâtre pour rappeler aux spectateurs l'arrêté du conseil-général; on y jouait l'*Ami des lois;* Chambon ne pouvant suspendre la représentation d'une pièce que la Convention semblait avoir autorisée, y assista jusqu'à la fin, et écrivit du théâtre au conseil-général, que tout s'était bien passé, et que malgré l'effervescence, un seul cri injurieux n'avait pas été proféré. Mais le conseil-général censura la conduite de Chambon.

Il faut rendre ici justice au noble caractère que déploya M. Laya dans ces orageuses circonstances; il conserva sa dignité d'homme de lettres et ne recula pas devant les dangers

réels que pouvait lui susciter son obstination à maintenir sa pièce au répertoire. Il écrivit à la Convention nationale la lettre suivante:

« Citoyen Président,

» Nous écrivons à la hâte à la porte de cette » assemblée; le citoyen Maire venant de porter » à la comédie française un arrêté du Corps » municipal qui défend la représentation de » l'*Ami des lois*, et le peuple s'étant porté en » foule autour de la voiture, pour demander » que la pièce fût jouée, l'auteur demande » d'être admis à la barre, pour vous rendre » compte de ce qui s'est passé, et prévenir » les désordres qui pourraient en résulter.

» LAYA. »

Cette lettre fut écrite et lue à la Convention, le même jour que le conseil-général avait lancé son arrêté. L'Assemblée passa à l'ordre du jour, et la pièce proscrite fut, comme nous l'avons vu, représentée le même soir: mais quelques jours après le parti opposé l'ayant emporté,

M. Laya fut mis *hors la loi* et sa pièce défendue à Paris et dans les départemens.

M. Laya eut le bonheur d'échapper aux proscripteurs, et il ne reparut en France qu'à la chute de Robespierre. Chénier parle, dans son *Tableau de la littérature*, de cette comédie de l'*Ami des lois* qui entoura de tant d'orages la jeunesse de l'auteur : « quand M. Laya, dit-il, » donna au théâtre sa comédie de l'*Ami des* » *lois* déjà l'anarchie menaçante allait se per- » dre dans cette tyrannie qui fut exercée au » nom du peuple; mais le talent lui-même a » besoin de beaucoup de temps pour bien écrire, » et surtout pour bien écrire en vers français : » la pièce paraît avoir été composée trop vite. » Quoi qu'il en soit, l'auteur y fit preuve d'une » noble audace, et de ce genre d'éloquence » qu'une généreuse audace est sûre de donner. » Aussi l'*Ami des lois* fut-il accueilli par la fa- » veur publique; car, en ce genre, un nom- » breux auditoire applaudit toujours au cou- » rage dont il ne court point les risques. »

M. Laya s'est toujours appliqué dans ses compositions à leur donner un but moral d'utilité publique, soit qu'il ait émis ses opinions dans les divers recueils périodiques aux-

quels il a successivement coopéré, soit dans ses œuvres dramatiques. A la mort de Choiseul Gouffier, il se mit sur les rangs pour entrer à l'Académie française, et prononça son discours de réception le 29 novembre 1817. Le directeur de l'Académie, M. le duc de Lévis, rappela dans sa réponse les scènes tumultueuses que la comédie du récipiendaire avait suscitées en 1793; mais pour donner plus de solennité à la réception, il donna à ces scènes plus d'importance qu'elles n'en avaient eu réellement, et persuada à l'Assemblée que l'*Ami des lois* avait failli sauver la monarchie et opérer une contre-révolution. « Monsieur, dit-il, dans ces temps » de douloureuse mémoire, où la terreur pla- » nait menaçante sur la France consternée, » où son roi était dans les fers, votre talent » courageux jusques à l'audace osa faire enten- » dre sur la scène déshonorée la cause de la » justice et de la raison. L'effet fut prodigieux, » les cœurs si long-temps oppressés répondirent » à votre voix, l'indignation éclata de toutes » parts; la salle retentit d'imprécations contre » les factieux : il est permis de le croire, si le » théâtre eût été dans ces vastes proportions » que la magnificence des anciens donnait à

» ces grands édifices dont les ruines sont encore » si imposantes, il en serait sorti une armée » entière; la tyrannie était détruite, et le roi » était sauvé. »

L'éloquence de M. le duc de Lévis était évidemment ici dupe de l'imagination, et à coup sûr le modeste M. Laya n'a jamais cru lui-même que sa comédie aurait pu renverser cette formidable Convention, contre laquelle la Vendée et l'Europe se sont brisées.

Cette comédie de l'*Ami des lois* dont la représentation ne serait pas supportable aujourd'hui, est pourtant aujourd'hui le plus beau titre littéraire de M. Laya, et peut-être le seul: ses conceptions, comme nous l'avons déjà dit, sont celles d'un homme de bien, mais leur exécution est d'un littérateur médiocre; sa poésie est faible, languissante et sans couleur: nous allons donner la nomenclature de ses ouvrages, parmi lesquels aucun n'a joui long-temps de la faveur publique.

1°. (avec Legouvé) *Essai de deux amis*, 1786; 2°. *Voltaire aux Français sur leur constitution*, 1789; 3°. *La régénération des comédiens en France* ou *leurs droits à l'état civil*, 1789; 4°. *Les dangers de l'opinion*, drame

en 5 actes et envers, 1790; 5°. *Jean Calas*, tragédie en 5 actes et en vers, 1791; 6°. L'*Ami des lois*, comédie en 5 actes et en vers, 1793; 7°. *Épître à un jeune cultivateur nouvellement élu député*, 1772; 8°. *Les derniers momens de la présidente de Tourvel*, héroïde, 1799; 9°. *Essai sur la satire*, 1800; *Eusèbe*, héroïde, 1807; la 3e édition parut en 1815.

LEMERCIER

(NÉPOMUCÈNE-LOUIS),

Né à Paris, en 1770.

La noble indépendance est l'ame des talens,
Rien ne peut du génie arrêter les élans,
Ce n'est pas pour ramper qu'il a reçu des ailes.

(MILLEVOYE.)

M. Lemercier est le chef de cette école qui médite une révolution dramatique, laquelle paraît aujourd'hui aussi inévitable que la révolution politique l'était en 1788; la civilisation, qui chaque jour fait des progrès immenses, donne de plus en plus au siècle le goût du positif et du vrai, et nous approchons du moment où la tragédie, avec son classique appa-

reil, va s'exiler du théâtre; car on est bien las de pleurer, dans les formes, sur de vieux héros ampoulés. Le peuple qui a crié *plus de priviléges, plus de Bastille*, criera plus d'*unités*, plus d'*Aristote*, et les jeunes novateurs lui offriront sur nos théâtres, au milieu des convulsions de l'Académie, des catastrophes récentes ou contemporaines, dans lesquelles le crime et la vertu parleront le langage de la nature et de la vérité. Ce besoin d'innover, d'une part, et d'applaudir, de l'autre, est en ce moment si universellement senti, qu'un théâtre national et romantique, s'il surgissait tout-à-coup, porterait un coup mortel aux autres théâtres. *Les Martyrs de Souli*, que M. Lemercier vient de livrer à l'impression, tragédie écrite d'après les idées nouvelles, reléverait infailliblement de leurs ruines les deux théâtres français. En vain objecterait-on que, les entraves une fois ôtées, les auteurs dramatiques se jetteraient dans d'horribles écarts; eh le public ne serait-il pas toujours là pour faire justice de ces écarts? Les mêmes sifflets qui s'acharnent si souvent et depuis si long-temps contre des tragédies bien classiques, ne puniraient-ils pas aussi l'auteur extravagant qui

aurait abusé de sa mission? Il y aurait toujours les mêmes élémens de chute et de succès, et le public y gagnerait plus de jouissance.

On peut dire que cette révolution dramatique est depuis long-temps la pensée dominante de M. Lemercier ; fasse le ciel qu'il ne meure pas, comme Moïse, en vue de la terre promise ! Il semble qu'il n'ait fait son *Agamemnon* que pour prouver à ses adversaires qu'il eût pu, comme un autre, créer de bonnes tragédies grecques et romaines, si la mission spéciale de son génie ne l'eût appelé hors des sentiers battus. Voici ce qu'il écrivait en 1798 aux rédacteurs de la Décade philosophique :

« J'espère offrir bientôt au public une comé-
» die achevée depuis un mois ; elle porte le titre
» de *Pinto*. Mon soin, en la composant, a été
» de dépouiller une grande action de tout orne-
» ment poétique qui la déguise, de présenter
» des personnages parlant, agissant comme on
» le fait dans la vie, et de rejeter le prestige,
» quelquefois infidèle, de la tragédie et des
» vers. Heureux, après m'être efforcé dans
» *Agamemnon* à prouver mon respect pour les
» lois de Melpomène, si je pouvais ouvrir une
» route nouvelle au théâtre où l'on suit trop

» souvent les ornières des chemins battus. »

LOUIS LEMERCIER.

Pinto révéla à la France un genre dramatique tout nouveau ; cette comédie, si remarquable, si empreinte d'originalité, fut accueillie avec enthousiasme. Son succès aurait dû accélérer les progrès du genre ; mais les avocats du classique étaient alors si nombreux et si puissans que *Pinto* fut bientôt oublié. Sa réputation s'est pourtant toujours conservée dans la mémoire des gens de goût ; on relit toujours avec admiration, puisqu'il n'est pas permis de la revoir, cette œuvre de génie, où les événemens politiques les plus importans sont présentés sous un aspect comique, où chaque personnage parle le langage de sa situation, où le peuple joue un rôle, où les masses agissent, où une grande conspiration enfin se trame sans que les principaux héros dérobent aux spectateurs les acteurs d'un rang subalterne.

La tragédie d'*Agamemnon*, qui avait fondé la réputation de M. Lemercier, avait été d'abord jouée en 1797 ; mais les événemens politiques de l'époque ne permettaient pas alors

aux littérateurs et au public de juger du mérite d'une tragédie ; elle fut reprise quatre ans après, et cette reprise fut une vraie première représentation ; des critiques acerbes attaquèrent *Agamemnon*, de grands éloges y répondirent. On reprochait à M. Lemercier d'avoir construit le plan de sa tragédie sur une intrigue dégoûtante de débauche, et d'avoir gâté Alfiéri en le copiant. On censurait même la poésie, qu'on trouvait en général barbare et rocailleuse. Le temps a fait justice de ces critiques ; *Agamemnon* est resté comme un modèle d'imitation de la simplicité grecque. L'intrigue horrible d'Égisthe et de Clytemnestre, parfaitement conduite, amène naturellement la catastrophe du dénoûment. Le rôle de Cassandre est une belle création ; les critiques dont nous avons parlé prétendaient que cette Cassandre était ridicule avec ses prédictions, qui ne trouvaient que des incrédules ; mais il nous semble que c'était le sort de la malheureuse Cassandre, telle que l'antiquité nous l'a donnée, de faire des prédictions et de ne rencontrer jamais que des esprits sourds.

Nunquàm credita Teucris.

M. Lemercier n'a jamais mieux fait qu'*Agamemnon ;* c'est, de ses tragédies, la seule qui soit restée au théâtre et qu'on y applaudit fort souvent. Il faut, à M. Lemercier, une école et un théâtre nouveau ; son génie est trop à l'étroit dans l'école ancienne. Sans cesse tourmenté par le besoin d'innover, et de faire du beau et du vrai, il a pris, dans les Annales modernes, un magnifique sujet de tragédie, *les Martyrs de Souli ;* cette tragédie n'a pu être représentée, mais elle a obtenu, à la lecture, un succès de vogue. M. Lemercier s'y est élevé à une immense hauteur de philosophie et de talent ; la poésie en est naturelle sans être triviale ; les caractères principaux en sont largement tracés ; le rôle tout nouveau de *Cristol,* colonel nègre, qui parle créole, a paru bizarre à quelques gens trop délicats ; mais les gens raisonnables conviendront qu'un créole ne peut parler que le langage de son pays, et qu'il aurait été ridicule de le faire parler autrement. Faisons des vœux pour qu'un pareil ouvrage soit représenté sur la première scène française.

Un événement malheureux a failli dernièrement enlever M. Lemercier aux lettres et à

l'amitié ; les suites n'en ont pas été fâcheuses, et la France n'a pas eu à déplorer la perte d'un homme qui unit le plus beau talent au plus noble caractère.

Voici la note de ses principaux ouvrages : 1°. *Méléagre*, tragédie, 1788 ; 2°. *Lovelace*, comédie, 1792 ; 3°. *le Lévite d'Éphraïm*, tragédie, 1795 ; 4°. *le Tartufe Révolutionnaire*, comédie, 1795 ; 5°. *Agamemnon*, tragédie, 1797 ; 6°. *Ophis*, tragédie, 1799 ; 7°. *les Quatre Métamorphoses*, poëme, 1800 ; 8°. *Pinto*, comédie en prose, 1801 ; 9°. *Homère et Alexandre*, poëme, 1801 ; 10°. *les Trois Fanatiques*, poëme, 1801 ; 11°. *Ismaïl au Désert*, ou l'*Origine du Peuple Arabe*, scène orientale, 1802 ; 12°. *Un de mes Songes*, ou *Quelques vers sur Paris*, 1802 ; 13°. *Isule et Orovèse*, tragédie, 1803 ; 14°. *Hérologue*, ou *Chants du poète-roi et l'Homme renouvelé*, récit moral en vers ; 15°. *Traduction des Vers dorés de Pithagore et de deux Idylles de Théocrite*, 1806 ; 16°. *Épître à Talma*, 1807 ; 17°. *Essais poétiques sur la Théorie newtonienne*, 1808 ; 18°. *Plaute*, ou *la Comédie latine*, comédie, 1808 ; 19°. *Baudoin, empereur*, tragédie, 1808 ; 20°. *Cristophe-Colomb*, comédie

historique en vers, 1809 ; 21°. *Ode sur le doute des vrais philosophes à qui les faux zélés imputent l'athéisme*, 1813 ; 22°. *Épître à Bonaparte sur le bruit répandu qu'il projetait d'écrire des Commentaires historiques*, 1814 ; 23°. *Épître à Bonaparte sur le bonheur de la vertu*, 1814 ; 24°. *Réflexions d'un Français sur une partie factieuse de l'armée française*, 1815 ; 25°. *Charlemagne*, tragédie, 1816 ; 26°. *le Frère et la Sœur jumeaux*, comédie, 1816 ; 27°. *le Faux Bonhomme*, comédie, 1817 ; 28°. *la Panhypocrisiade*, poëme, 1817 ; 29°. *le Complot domestique*, ou *le Maniaque supposé*, comédie, 1817 ; 30°. *Cours analytique de littérature générale, tel qu'il a été professé à l'Athénée*, 3 vol. in-8°., 1817 ; 31°. *Saint-Louis*, tragédie, 1819 ; 32°. *la Démence de Charles VI*, tragédie, 1820 ; 33°. *Frédégonde et Brunéhaut*, tragédie, 1821 ; 34°. *le Corrupteur*, comédie, 1822 ; 35°. *les Voyages de Scarmentado*, comédie en quatre actes ; 36°. *les Martyrs de Souli*, tragédie, 1825 ; 37°. *Camille*, ou *Rome sauvée*, 1825.

LÉMONTEY

(PIERRE-ÉDOUARD),

Né à Lyon, le 14 Janvier 1762.

Soyez-vous à vous-même un sévère censeur.
(FOURNEL.)

A l'époque de notre révolution il débuta dans la carrière des publicistes par un écrit intitulé : *Examen impartial des réflexions sur la question de savoir si les protestans peuvent être électeurs ou éligibles pour les États-Généraux.* Il publia à la même époque une brochure sous le titre de : *Quelques demandes pour les campagnes ;* et l'année suivante : Ses *Réflexions sur les devoirs des conseils des accusés*, et ses *Avis aux électeurs sur le choix des juges.*

Dans ce premier période de notre histoire, si chargé d'événemens, M. Lémontey fut appelé successivement à différentes fonctions publiques ; lors de la formation des municipalités il fut nommé substitut du procureur de

la commune de Lyon, puis député du département du Rhône à l'Assemblée législative, où il se fit remarquer par une sage modération. En 93, il se réfugia quelque temps dans les cantons suisses, et rentra en France au commencement de 1795 ; il remplit à cette époque diverses missions pour la ville de Lyon, et fut administrateur du district de cette ville.

Ici finit la vie politique de M. Lémontey, et commence l'ère de son histoire littéraire.

En 1798, il donna l'opéra de *Palma, ou le voyage en Grèce,* et quelque temps après celui de *Romagnesi*, qui obtinrent quelque succès. En 1801, il signala assez heureusement les ridicules de l'époque dans un recueil d'opuscules qui a pour titre : *Raison, folie, chacun son mot, petit cours de morale mis à la portée des vieux enfans ;* et l'année suivante il donna : *les Observateurs de la femme*, mélange heureux de gaîté et de philosophie.

En 1804, M. Lémontey fut un des trois hommes de lettres choisis par le Gouvernement pour la censure des pièces de théâtre ; ces fonctions délicates lui furent confiées conjointement avec MM. Lacretelle jeune et Desfaucheretz. Aussi crut-il devoir marquer sa

reconnaissance au chef de la nation, dans le roman *la Famille du Jura, ou irons-nous à Paris?* ouvrage qui parut à l'occasion du couronnement de Napoléon, et qui eut un succès de circonstance.

Non content d'avoir employé la vile prose pour exprimer sa gratitude, le panégyriste voulut donner plus de grâce à ses hommages, en mêlant de prose et de vers un poëme héroïcomique, qu'il composa sur la naissance du roi de Rome, sous le titre de *Thibaut, ou la naissance d'un comte de Champagne.*

Lors du rétablissement de l'ordre des avocats, M. Lémontey fut écrit sur le tableau, et devint conseil de l'administration des droits réunis. En 1814, le roi le créa membre de la Légion-d'Honneur. Lors de la suppression de la place de directeur général de la librairie, il remplit provisoirement l'emploi de chef de cette partie pendant un an. Après le retour de Napoléon en 1815, Fouché, redevenu ministre de la police, appela M. Lémontey à son ancien emploi de chef de bureau de la police littéraire, qu'il perdit en 1816, sous le ministère de M. Decazes. Ce ministre cependant le créa un des examinateurs des ouvrages dra-

matiques; et même, jusqu'à ce jour, M. Lémontey s'est maintenu dans ces pénibles fonctions.

L'exercice de cette profession, et le titre d'académicien obtenu en 1819, ne l'ont pas empêché de poursuivre sa carrière littéraire; en 1818 parut son *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV;* cet essai est précédé de plus de mille articles que Mme. de Genlis avait omis dans son édition des *Mémoires de Dangeau.* M. Lémontey a fait les fonds d'un prix de poésie, décerné par l'Académie française, sur les avantages de l'*Enseignement mutuel.* Dans son opuscule des *Trois Visites de M. Bruno*, il seconda parfaitement l'institution des caisses d'épargne. Il a encore fait imprimer une relation de la *Peste de Marseille*, et récemment une *Étude littéraire sur la partie historique du roman de Paul et Virginie.* Enfin on annonce de ce littérateur une *Histoire critique* de France, dont plusieurs fragmens ont été lus à l'Académie dans des séances particulières.

L'HARPAGON DE L'INSTITUT.

Lémontey, patron des musards,
Pousse si loin l'économie,
Qu'il passe sous le pont des Arts
Pour aller à l'Académie;
Auprès de lui cet Harpagon
Dont Molière nous peint l'histoire,
Serait, comme on peut bien le croire,
Un enfant prodigue second.
Notre censeur a dans la tête
Mille bons tours de son métier
Pour déjeuner à la fourchette
Sans payer *la carte à payer,*
Pour s'asseoir *gratis* à son aise,
Et savourer un long journal
En se balançant sur sa chaise,
Aux gazons du Palais-Royal.
Il a de plus, chose sacrée,
Dans une chambre délabrée
Un calendrier manuscrit,
Sur le fronton duquel on lit :
Un dîner gratuit par journée.
L'auteur de qui j'emprunte ce portrait,
Homme de sens et d'un esprit critique,
Couronne, par un dernier trait,
Cette notice domestique.
Un soir Lémontey, dans son lit,
Discutait avec un confrère;
Au lecteur il n'importe guère
D'apprendre le but du conflit.
— Oui, cet entêtement m'offense,
Disait le censeur indigné,
Avec nous, dans cette séance,

Monsieur, vous n'avez pas signé.
— Votre mémoire est endormie,
Dit l'autre, et votre esprit se perd,
Je signai sur votre habit vert
Quand il nous servait cet hiver
De tapis à l'Académie.

(Les Biographes.)

LÉVIS

(PIERRE-MARC, le duc de),

Tu triomphais, ô chaste Académie,
Ce jour, déjà si loin de nous,
Où tu reçus, dans ta couche, endormie,
Le Seigneur de Lévis, pour quarantième époux.
Jamais l'éclat dévot d'un cierge,
A plus sainte union ne servit de fanal;
Chacun semblait redire : O pacte virginal!
Il est juste d'unir le cousin de la Vierge
A la fille d'un cardinal.

(Les Biographes.)

Quoique sa famille soit une des plus anciennes de la monarchie, il est difficile de reconnaître de bonne foi l'antiquité, presque fabuleuse, qu'on a voulu lui attribuer. On la fait descendre de la tribu de Lévi, et l'on prétend même que dans le château du duc de Lévis, il existe un tableau qui représente la vierge

Marie disant à un individu de la famille de Lévis qui est devant elle la tête nue : « Mon cou- » sin, couvrez-vous. » A quoi celui-ci répond : « Ma cousine, c'est pour ma commodité. »

Sans discuter une généalogie aussi respectable, nous nous contenterons de dire que le duc de Lévis est fils du maréchal de ce nom, et que malgré sa noblesse, ou vraie ou apocryphe, il se déclara dès sa jeunesse partisan des principes de la révolution. Nommé député du bailliage de Dijon aux États-Généraux, il se tint également éloigné des excès du parti réformateur, et des prétentions exagérées de ceux de sa caste, aussi fut-il peu remarqué dans l'Assemblée constituante; mais le 12 mai, avant que les États-Généraux se formassent en une seule chambre, il se réunit à la minorité de la chambre de la noblesse, et protesta, avec quinze de ses collègues, contre les opérations de la majorité, qui poursuivait avec la même ardeur la marche qu'elle s'était tracée, malgré l'absence de la députation de Paris et de quelques autres bailliages; ce qui rendait incomplètes les délibérations de cet ordre. Il s'était élevé à cette époque des doutes sur la régularité de la nomination du duc d'Orléans, et

M. de Lévis, avant de passer outre, demanda la vérification des pouvoirs.

Le 23 mai, la majorité de la Chambre ayant arrêté qu'il serait adressé une déclaration au tiers-état, portant que la noblesse faisait abandon de ses priviléges pécuniaires, M. le duc de Lévis annonça, au nom de la noblesse dijonaise, qu'elle était décidée à cet abandon, mais qu'elle le subordonnait à l'établissement d'une constitution.

Dans le cours de la session de l'Assemblée constituante, il vota habituellement avec le côté gauche, et se réunit quelquefois à la droite quand l'objet de la discussion contrariait ses vues. Il s'opposa à une déclaration des droits, qu'il regarda comme dangereuse, et voulut ensuite que cette déclaration suivît la constitution au lieu de la précéder. Lors de l'affaire du marquis de Favras, il demanda que le comité des recherches de l'Assemblée se concertât avec celui de la ville pour répandre le plus grand jour sur une cause aussi grave; mais sa proposition fut rejetée. Il ne paraîtra pas étonnant, d'après cette conduite, qu'il ait signé les protestations de la minorité contre les actes de l'Assemblée.

M. de Lévis crut devoir quitter la France après l'époque du 10 août; il se rendit à l'armée des princes où il servit comme simple soldat, et reçut une blessure à l'expédition de Quiberon. Depuis il se retira en Angleterre, et ne rentra en France qu'après le 18 brumaire. A cette époque il se distingua peu comme homme public, et s'adonna plus à la culture des lettres qu'à la science du gouvernement; néanmoins il fut promu, en 1814, à la dignité de pair, et devint successivement président et secrétaire des divers bureaux de la Chambre. Ce fut lui qui fut chargé du rapport du projet de loi qui fixait la liste civile; projet qui, sur sa proposition, fut adopté, sauf quelques légères modifications.

En 1815, M. de Lévis présida le collége électoral du Pas-de-Calais. En 1816, il prit part à la discussion sur le budjet de cette année, et émit dans ses discours les principes qu'il développa bientôt après dans son ouvrage des *Considérations morales sur les finances;* matières arides, mais que l'auteur a su rendre intéressantes en y mêlant des vues de l'ordre le plus élevé.

Le 19 septembre, il présida la Commission

chargée d'examiner l'opération des rentes confiées au sieur Ouvrard, et qui conclut au maintien intégral des traités faits par ce fournisseur avec l'ancien Gouvernement.

Depuis cette année, M. le duc de Lévis a pris part à tous les objets d'intérêt général, tels que les finances, le budjet, le crédit public. Lorsqu'il fut question de modifier l'article 351 du code d'instruction criminelle, un membre ayant dit qu'il valait mieux conserver un abus en totalité que de le réformer partiellement, M. de Lévis réfuta cette étrange assertion, et le fit avec autant de force que d'urbanité.

On a remarqué que lorsqu'il s'agit d'ouvrir un crédit aux ministres ou de voter sur les budjets, le noble pair se prononce ordinairement pour le ministère.

Les études littéraires de M. de Lévis n'ont pas été infructueuses, et l'ordonnance du 21 mars 1816 ne fut pas son unique titre à son entrée à l'Institut. Il avait déjà publié, lors de son séjour en Angleterre, une *Oraison funèbre de Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette*, et s'était fait plus avantageusement connaître en 1813, par son livre des *Souvenirs et portraits*, ouvrage dont la lecture est infiniment piquante, à cause des renseignemens curieux qu'il contient sur le règne de Louis XIV et celui de son successeur; détails que l'auteur devait à ses anciennes liaisons avec le vieux maréchal de Richelieu, qui avait tant vécu sous trois règnes, et qui, mieux que tout autre, pouvait fournir un inépuisable recueil d'anecdotes.

En 1808, il avait déjà publié ses *Maximes et réflexions sur différens sujets*, les *Voyages de Kanghi* ou *nouvelles lettres chinoises;* en 1812, et la même année la *Suite des quatre Fracardins et de Zénéide;* en 1813 une *Notice sur Senac de Meilhan* (à la tête de l'édition des *Portraits et caractères*); l'année suivante, l'*Angleterre au commencement du 19e. siècle*, et en 1816, les *Considérations morales sur les finances*, ouvrage que nous avons déjà apprécié.

Enfin M. le duc de Lévis a voulu prouver l'extrême flexibilité de son talent en s'essayant dans tous les genres; il a tenté de s'élever jusqu'à la tragédie; il existe de lui un ouvrage dramatique sur la *mort de Henri IV*, qui n'a jamais été représenté, et sur lequel

nous ne pouvons établir aucun jugement.

Le 29 novembre 1817, lors de l'agrégation à l'Académie de MM. Laya et Roger, ce fut M. le duc de Lévis, en qualité de directeur, qui fut chargé de les complimenter ; le caractère du premier offrait à l'orateur les plus heureux développemens. Aussi son discours produisit-il la plus vive sensation ; plusieurs fois il fut interrompu par les applaudissemens unanimes de l'Assemblée, et M. de Lalli-Tollendal dit en sortant : « M. de Lévis a » fait obtenir un bien honorable triomphe à » M. Laya. »

Venait ensuite le tour de M. Roger ; le rôle du panégyriste devenait un peu plus difficile. M. Roger se présentait avec modestie, ou plutôt avec la plus juste confusion ; il n'avait à produire en sa faveur que sa comédie de l'*Avocat*, et certes cet avocat était bien faible pour plaider une pareille cause et justifier le triomphe de sa partie.

Aussi l'honorable président eut-il peu de titres à débrouiller, peu de pages à parcourir pour dérouler toute la vie académique du récipiendaire. Son éloquence dut se ressentir de la sécheresse du sujet. Il glissa légèrement

et avec adresse sur le mérite du suppliant ; le congratula sur sa comédie de l'*Avocat*, et sur ses autres écrits qu'il ne cita pas, peut-être faute de les connaître, et s'étendit longuement sur le mérite, les vertus et les talens du défunt Suard, à peu près comme Pindare se rejetait sur les louanges de Castor et de Pollux, lorsqu'il n'avait rien à dire de son héros.

MICHAUD

(JOSEPH),

Né à Bourg-en-Bresse, en 1771.

Escharpe au col, de sa dame portoit,
Vaillantement, lance au poing, prins champ-clos,
De sa couleur, bien combactit le droict
Et d'ennemi conquiert honneur et los.

(Mémoires de Sainte-Palaye.)

Il vint à Paris, à l'âge de vingt ans, et s'y fit connaître par plusieurs articles de journaux courageusement écrits. Royaliste par conviction, il témoigna ses opinions si hautement, qu'il fut arrêté en 1795, à Chartres, par les ordres de Bourdon de l'Oise. Accusé de provoquer à la révolte et de travailler au rétablissement de la royauté, il fut condamné à mort par une commission militaire, et ne dut son salut qu'au

zèle de M. Giguet, son compatriote et son ami. Ce jugement ayant été révoqué un an après, M. Michaud reparut sur la scène politique, plus ardent royaliste que jamais. Par une violente satire contre Chénier, il avait obtenu les suffrages d'un parti. *La Quotidienne*, dont il est le père, les lui conserva; elle lui valut les honneurs de la proscription. Il attaquait, avec la dernière hardiesse, les actes du Gouvernement; un nouveau jugement le déporta à la Guyane, en 1797.

M. Michaud parvint encore à se soustraire à ce jugement; il se réfugia dans les montagnes du Jura, où il composa son poëme : *Le Printemps d'un Proscrit.*

Lors de la solennelle et ridicule discussion des prix décennaux, le rapport de l'Institut portait, ou à peu près, que ce poète se rapprochait trop *des sentimens qui tendent à proscrire*. Le prévenu répondit dans le Journal de Paris, et dit entre autres choses : « La révolu-
» tion est l'ouvrage de ceux qui l'ont défendue
» et de ceux qui ont voulu la combattre ; nous
» nous sommes tous trompés. Il est temps de
» juger les hommes sur leurs actions et non
» pas sur leurs idées politiques, par leur ca-

» ractère et non par leurs opinions qui chan-
» gent sans cesse. Ceux qui gémissent sur la
» proscription ont-ils la pensée de la faire re-
» naître ? »

M. Michaud ne reparut en France que lorsque le calme et l'ordre eurent été rétablis. Sous le Gouvernement impérial, une police ombrageuse le soupçonna d'être chargé d'une correspondance entre Louis XVIII et son frère. Ses écrits cependant étaient loin d'accréditer ces soupçons. L'épithalame qu'il composa pour les noces de l'usurpateur et de l'usurpatrice dut servir à la fois à fortifier sa gloire poétique et à éloigner ces dangereuses imputations.

Le poète, appelant la Divinité au secours de Marie-Louise, s'écriait :

Dieu puissant! de Louise abrège la souffrance,
N'interromps point le cours de nos jours fortunés,
Veille sur tous les biens que tu nous as donnés!
Mais nos vœux sont remplis! ô trop heureuse France!
Le bonheur qui t'attend ne coûte point de pleurs;
Et du deuil écartant les funèbres images,
Ton jeune roi naîtra sous un ciel sans nuages,
Comme naît un beau jour dans la saison des fleurs.

M. Michaud reçut de l'Empereur deux gra-

tifications ; l'année suivante, il fut nommé membre de l'Académie française ; après le retour des Bourbons, il devint censeur général des journaux, officier de la Légion-d'Honneur et lecteur du Roi ; pendant les cent jours, il alla chercher un asile dans le département de Saône-et-Loire ; et après le second retour du Roi, il fut élu membre de la Chambre des Députés par le département de l'Ain.

Le titre le plus glorieux dans la vie littéraire de M. Michaud, est l'*Histoire des Croisades*. Un de nos écrivains les plus distingués a dernièrement consacré un article à cet ouvrage si remarquable; ses appréciations sont si justes, que nous ne croyons pouvoir mieux faire que de les reproduire ici.

« On a beaucoup disputé sur les causes et
» les résultats de ces guerres saintes, connues
» sous le nom de croisades. L'école philosophi-
» que du siècle dernier, jugeant la moralité
» intrinsèque de ces entreprises, les a con-
» damnées comme le délire du plus absurde et
» du plus désastreux fanatisme ; elle n'a vu
» dans leurs résultats définitifs que la perte de
» six millions d'hommes pour la chrétienté,
» l'accroissement de la puissance papale et de

» l'opulence du clergé. Des écrivains de nos
» jours sont ensuite venus, qui, dans leur em-
» pressement de réparation et de justice non
» dépourvu de faste, ont voulu faire honneur
» à des princes sans expérience politique et
» sans lumières, de ce que l'Occident avait
» trouvé de profitable, soit dans ses commu-
» nications avec l'Orient, soit dans les autres
» impulsions que donna ce grand mouvement
» à la société civile en Europe : par exemple,
» les barons croisés, ayant été forcés quelque-
» fois d'aliéner leurs domaines et de vendre la
» liberté à leurs serfs, afin de pourvoir aux
» frais de leurs expéditions, on a vu dans le
» déplacement de la propriété territoriale la
» cause première de la naissance des communes
» et de la ruine de la féodalité. Cela pouvait
» être contredit, car des villes libres existaient
» déjà en Italie et dans les pays du Nord avant
» les premières croisades : l'énergie seule de
» la nature humaine et le développement iné-
» vitable du principe social avaient amené la
» réaction des associations populaires contre
» l'oppression de la féodalité dégénérée. Quoi
» qu'il en soit, les derniers écrivains dont nous
» parlons ont traité de fort haut la philosophie

» étroite et toute voltairienne de leurs devan-
» ciers.

» Sans se targuer de ce dogmatisme superbe,
» qui prétend porter dans l'appréciation des
» difficultés morales de l'histoire, l'inflexibilité
» et l'absolu des démonstrations mathémati-
» ques, M. Michaud, guidé par une impartia-
» lité véritablement philosophique, a marché
» entre les deux opinions, et s'est même affran-
» chi de toute influence qu'on aurait pu le sus-
» pecter de subir de bonne foi. Il a très-bien
» compris et n'a pas hésité à dire que les croi-
» sades trouvaient dans l'enthousiasme reli-
» gieux et guerrier comme dans l'ignorance
» profonde et la misère excessive des temps
» qui les virent naître, leur explication suffi-
» sante, mais non leur justification.

» Sans croire, dit-il, que les guerres saintes
» aient fait tout le bien ou tout le mal qu'on
» leur attribue, il faut convenir qu'elles ont
» été une source de pleurs pour les générations
» qui les ont vues et qui y ont pris part. Mais
» comme les maux et les orages de la vie hu-
» maine, qui rendent l'homme meilleur et ser-
» vent souvent aux progrès de sa raison, elles
» ont hâté l'expérience des peuples, et l'on peut

» dire qu'après avoir ébranlé la société, elles » l'ont raffermie dans ses fondemens.

» Il est juste de dire que le premier parmi » nous, M. Michaud, a eu le bonheur d'atta- » quer cette source féconde du moyen âge, » où une émulation si utile a depuis poussé » des écrivains distingués. Il n'a point attendu, » et notre littérature française lui a cette » grande obligation, que le romancier écossais » lui vint révéler tout ce que cette mine, trop » long-temps oubliée, renfermait de richesses » poétiques et historiques; aussi par droit de » premier occupant en a-t-il saisi le meilleur » filon : les croisades forment en effet la par- » tie à jamais la plus intéressante de l'histoire » des peuples du moyen âge. L'Europe, su- » perstitieuse, adolescente, y paraît toute en- » tière et avec une incroyable naïveté, dans » sa fougueuse énergie, dans son dévoûment » chevaleresque et son mysticisme prodigieux, » dans tous les excès de ses passions, moins » réprimées qu'entretenues par des législations » demi-barbares. Les mœurs de ces fiers Occi- » dentaux, chez qui l'habitude du fer et des » combats redouble le sentiment d'une grande » puissance individuelle, brillent d'une singu-

» lière originalité à côté des habitudes efféminées de ces Grecs corrompus et décomposés » par une longue immersion dans les délices » de l'Asie. Cette audace brutale, qui saisit la » poignée du glaive à chaque difficulté de la vie, » est en opposition avec la politesse astucieuse » et méticuleuse de ces empereurs sophistes, » se déguisant le sentiment de leur faiblesse » réelle sous le frivole orgueil d'une supério- » rité de culture intellectuelle qui leur est d'un » si faible secours contre les libérateurs appe- » lés par son imprudence. Ce contraste, fé- » cond en effets dramatiques, est exprimé dans » les tableaux de l'Histoire des croisades avec » un frappant relief. »

Dans une narration si pleine de choses, il reste peu de place aux réflexions; que si, par hasard, il en échappe à l'auteur, c'est toujours un trait heureux, vif ou profond, que le lecteur judicieux savoure et lui envie. Ainsi, veut-il peindre les illusions de la vanité de l'empereur grec Alexis, en présence des libérateurs appelés par son imprudence chefs croisés : « Il » s'occupa plus, dit-il, de leur montrer ses » trésors que ses armées; dans les États en » décadence, il est assez ordinaire de prendre

» la richesse pour la puissance, et le prince » croit toujours régner sur les cœurs tant qu'il » lui reste de quoi les corrompre.

» C'est à une foule de traits pareils, non » moins qu'à l'esprit général du livre, que se » reconnaît l'indépendance philosophique d'un » esprit supérieur. Que l'historien des croisa- » des ne craigne pourtant pas que nous veuil- » lions ici, et en dépit de *la Quotidienne*, faire » de lui un écrivain presque libéral. Nous vou- » lons seulement profiter de cette occasion » pour remarquer combien les opinions pra- » tiques et de position exercent peu d'empire » sur les spéculations intellectuelles chez les » hommes d'une certaine portée. Lorsqu'on » écrit pour la postérité avec des talens dignes » d'elle, on ose se dépouiller hardiment des » idées qu'on sait bien qu'elle réprouvera. » Ainsi les lumières de la raison finissent par » l'emporter, pourvu que le sentiment de la » gloire s'en mêle. Sans doute cela est très- » heureux : mais combien serait-il plus satis- » faisant encore que l'apparence même de cette » lutte intérieure n'existât jamais, et qu'il y » eût toujours un parfait accord entre les opi- » nions et les intérêts chez ceux dont les écrits, » marqués du sceau de la durée, doivent vi- » vre, plaire et éclairer ! »

Outre son excellente histoire *des Croisades*, M. Michaud a publié une histoire *de la chute de l'empire de Mysore*, ouvrage moins fait pour piquer la curiosité que le premier, mais dans lequel l'auteur a fait encore preuve d'un talent très-remarquable. Son poëme, *le Printemps d'un proscrit*, a obtenu dans le temps un succès prodigieux; on y trouve plusieurs morceaux d'une versification ferme et brillante, mais le ton général est trop empreint de la couleur de l'époque, et l'on y rencontre trop souvent ces descriptions de détail qui appartiennent à l'école de Delille, et dont l'abus a jeté tant de fadeur sur la poésie au commencement de ce siècle. Il n'est pas rare de trouver dans ce poëme des vers tels que ceux-ci :

Le soleil, élevant sa tête radieuse,
Jette un regard d'amour sur la terre amoureuse.

M. Michaud est aujourd'hui le principal rédacteur de *la Quotidienne*, journal dont l'exagération politique est passée en proverbe, et qui se distingue toutefois par une grande franchise d'opinions, et une honorable indépendance.

MONTESQUIOU

(FRANÇOIS-XAVIER-MARIE-ANTOINE, abbé de),

Né en 1787, au château de Marsan, près Auch.

Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de rien,
Oncques ne vis mémoire si féconde.
J.-B. ROUSSEAU.

Le jeune Montesquiou s'étant fait remarquer dès sa jeunesse par son caractère souple et adroit et ses dispositions à l'état ecclésiastique, embrassa cette carrière et devint, en 1785, agent général du clergé de France. Il donna, dans ces fonctions, des preuves d'un talent si distingué, qu'il fixa sur lui l'attention de son ordre dont les suffrages le nommèrent député aux États-Généraux.

La souplesse du caractère de l'abbé de Mon-

tesquiou se développa entièrement dans les débats de l'Assemblée constituante; malgré son dévouement connu aux deux premiers ordres et à l'ancien état de choses, il défendit les priviléges de la noblesse et du clergé avec une modération qui est chez lui le fruit de l'adresse. Étranger aux bruyans débats qui, trop souvent, déshonoraient la gravité de la représentation nationale, il ne défendit jamais ses opinions par une discussion franche et ouverte, il préférait ménager les deux côtés de l'Assemblée, et, par sa feinte modération, s'y faire des amis. On a voulu excuser son manége adroit en lui faisant une gloire de cette modération, tandis qu'on n'aurait dû y voir que les petits moyens et les subterfuges d'une tortueuse politique; et certes, Mirabeau, qui se connaissait en hommes, avait dévoilé le caractère astucieux du mielleux abbé, et portait un jugement bien vrai, lorsqu'il disait à ses collègues: « Méfiez-vous de ce petit serpent, il vous séduira. »

Il faut pourtant convenir que par quelques motifs que sa conduite fût dirigée, il sut s'acquérir, par son impartiale et habile présidence, l'estime de l'Assemblée et mériter deux fois des remercîmens d'autant plus précieux, qu'il

ne partagea cet honneur avec aucun des membres du clergé et de la noblesse, qui professaient les mêmes principes.

Par une suite de sa conduite ordinaire, l'abbé de Montesquiou refusa de se réunir à la majorité de l'Assemblée nationale, jusqu'à ce que l'ordre positif du Roi l'eût enjoint à la minorité dont il faisait partie; et pourtant il avait déclaré, dans la chambre particulière du clergé, que « son ordre regardait, non comme un sacrifice, mais comme un acte de justice, l'abandon de ses priviléges pécuniaires. »

Lorsque l'évêque d'Autun eut fait annuler, par l'Assemblée, tous les mandats impératifs, M. de Montesquiou se crut délié comme les autres députés, et déclara que son intention était de prendre part aux délibérations. Il s'opposa ensuite à la vente des biens du clergé, que peu de jours auparavant il avait regardée comme *un acte de justice;* il combattit la proposition de créer des assignats comme devant amener nécessairement la vente des biens de l'Église, et soutint qu'elle était véritable propriétaire des biens que la nation voulait reprendre, défiant Mirabeau de prouver que ces biens eussent jamais été aliénés; Mirabeau

accepta le défi et réfuta l'orateur du clergé.

Cependant, par une étonnante singularité, l'Assemblée nomma le défenseur du clergé, l'adversaire de la loi proposée, un des douze commissaires chargés de l'aliénation des domaines ecclésiastiques, et M. de Montesquiou accepta et remplit même sa mission avec la plus scrupuleuse fidélité.

Sa seconde présidence fut marquée par un événement qui lui attira l'animadversion de la plupart de ceux qui professaient les principes politiques pour lesquels il s'était plusieurs fois prononcé. La chambre des vacations du parlement de Bretagne ayant résisté aux ordres de l'Assemblée constituante, fut mandée à la barre, et M. de Montesquiou adressa le discours suivant à son président, M. de la Houssaye.

« L'Assemblée nationale a ordonné à tous les tribunaux du royaume, de transcrire sur leurs registres, sans retard ni sans remontrances, toutes les lois qui leur seraient adressées; cependant vous avez osé refuser l'enregistrement du décret qui prolonge les vacances de votre parlement. L'Assemblée nationale étonnée de ce refus, vous a mandé pour en

savoir les motifs. Comment les lois se trouvent-elles arrêtées ? Comment des magistrats ont-ils pu jamais cesser de donner l'exemple de l'obéissance ? Parlez, l'Assemblée nationale, juste dans ses moindres détails comme sur les grands objets, veut vous entendre, et si la présence du Corps législateur vous rappelle l'inflexibilité de ses principes, n'oubliez pas que vous paraissez aussi devant les pères de la patrie, toujours heureux de pouvoir excuser ses enfans. »

Lorsque M. de la Houssaye eut essayé de balbutier une réponse et des excuses, M. de Montesquiou lui répondit sèchement qu'il pouvait se retirer. On lui reprocha, dans cette circonstance, d'être sorti de la ligne moyenne qu'il s'était tracée, et surtout d'avoir agi et parlé contre ses opinions et contre sa conscience.

Il se réconcilia pourtant avec son parti lors de la discussion sur la suppression des monastères; il soutint alors, contre l'opinion de la majorité, que l'Assemblée n'avait pas le droit de dispenser les religieux de leurs vœux, et de les faire sortir de leurs monastères. Il émit, peu de temps après, ce principe d'une ridicule fausseté, que le décret qui supprimait les dîmes et mettait au rang des dépenses publiques l'entretien des ministres des cultes, était destructif de la religion.

Il demanda aussi un traitement pour les jésuites, pour lesquels il a toujours conservé une grande affection; mais, par un effet de la fluctuation naturelle de son esprit, lorsque les évêques et les députés ecclésiastiques délibérèrent entre eux si le serment d'obéissance à la constitution civile du clergé pouvait être prêté, il se prononça pour l'affirmative, quoique ensuite il se soumît à l'opinion contraire que M. de Bonald, évêque de Clermont, était parvenu à faire adopter.

Ce fut alors que, dans la séance du 27 novembre 1790, l'une des plus orageuses de l'Assemblée, il demanda que le Roi écrivît au Pape pour avoir sa sanction à la constitution civile du clergé. Cette proposition, attentatoire à la dignité de la couronne et à la liberté de l'Église gallicane, fut rejetée après les débats les plus violens.

La dernière occasion dans laquelle l'abbé de Montesquiou se distingua, fut la fameuse discussion du droit de faire la guerre et la paix;

il soutint que ce droit devait appartenir exclusivement au Roi, mais en réservant toutefois à l'Assemblée le droit de ratification. Dès lors, il se contenta de voter constamment avec le côté droit et resta dans le silence jusqu'à la fin de la session. Il signa la protestation du 12 septembre 1791, et resta à Paris pendant le cours de la session législative, occupé d'intrigues politiques avec la cour.

Après les événemens du 10 août, il quitta la France et se retira en Angleterre; en l'an 11 (1794), le tribunal révolutionnaire de Paris le condamna à mort par contumace.

Rentré dans sa patrie, après le 9 thermidor, il ne cessa d'y travailler dans l'intérêt de la maison de Bourbon, sous le Directoire et sous le Consulat.

Ce fut sous ce dernier gouvernement que l'abbé de Montesquiou fut chargé par Louis XVIII de remettre au premier consul cette lettre, depuis devenue célèbre, dans laquelle ce prince parlait au conquérant couvert de puissance et de gloire, des dangers de l'usurpation et des avantages de la légitimité. Cette lettre fut remise au premier consul par Lebrun, lequel la tenait de l'abbé de Montesquiou, agent

secret du prince, à Paris. Cette lettre, extrêmement soignée, disait: « Vous tardez beau-
» coup à me rendre mon trône; il est à craindre
» que vous ne laissiez écouler des momens bien
» favorables. Vous ne pouvez pas faire le bon-
» heur de la France sans moi, et moi je ne puis
» rien pour la France sans vous; hâtez-vous
» donc, et désignez vous-même toutes les
» places qui vous plairont pour vos amis. »

Napoléon ayant reçu cette missive accompagnée d'une lettre d'envoi de l'abbé, lui fit remettre sa réponse sans lui témoigner aucun mécontentement. Elle était ainsi conçue: « J'ai reçu
» la lettre de votre Altesse royale; j'ai toujours
» pris un vif intérêt à ses malheurs et à ceux
» de sa famille. Elle ne doit pas songer à se pré-
» senter en France, elle n'y parviendrait que
» sur cent mille cadavres; du reste, je m'em-
» presserai toujours à faire tout ce qui pour-
» rait adoucir ses destinées et lui faire oublier
» ses malheurs. »

D'autres communications s'ensuivirent même, et M. l'abbé de Montesquiou resta paisiblement à Paris, occupé de ses infructueuses négociations.

Ce ne fut qu'après la réponse de Louis XVIII

à la demande que Napoléon lui avait faite de renoncer à tous ses droits à la couronne de France, que la police, justement effrayée de la foule toujours croissante des agens de conspiration, prit des mesures de sûreté, et entre autres, celle d'exiler M. de Montesquiou à Manton (Alpes-Maritimes), d'autres disent à Nîmes; l'exilé répondit qu'il n'avait aucun moyen d'existence dans ces lieux éloignés, et la généreuse bonté du premier consul le laissa à Paris. On aurait pu lui demander cependant si ses moyens d'existence dans la capitale n'étaient pas le prix de ses intrigues politiques.

Le voile de l'obscurité couvre l'abbé de Montesquiou jusques au mois d'avril 1814, où il fut nommé membre du Gouvernement provisoire; puis, choisi par Louis XVIII pour la confection du grand œuvre politique, il fut un des rédacteurs de la Charte: on prétend même qu'elle est presque en entier son ouvrage.

En récompense de ses travaux, M. de Montesquiou obtint le ministère de l'intérieur. Il suivit, dans son administration, ces principes indécis, cette marche tortueuse, qui le distinguèrent toujours; aussi recueillit-il les reproches et les haines des deux partis; les royalistes lui reprochaient sa préférence pour ceux qu'ils appelaient révolutionnaires, dans la distribution des places, charges et des honneurs; les libéraux, au contraire, étaient alarmés de la marche rapide que prenait le Gouvernement vers les principes et les choses de l'ancien régime. L'abbé-ministre répondit aux royalistes mécontens, que « le Roi ne connaissait point de révolutionnaires, qu'il ne venait pas pour punir la révolution, mais pour la faire oublier; que d'ailleurs l'oisiveté avait épuisé les forces de l'ancien régime, et que le Gouvernement ne pouvait confier des places à des hommes vieillis et devenus étrangers aux affaires. »

Il ne répondit rien aux plaintes des libéraux; mais le débarquement de Napoléon, sa marche triomphante et son entrée aux Tuileries furent la meilleure preuve des nombreuses fautes du ministre qui, pourtant, venait de faire à la Chambre un rapport satisfaisant sur l'état de la France. On a justement accusé M. de Montesquiou d'avoir préparé les cent jours par son intolérance et par sa haine pour tous les principes et toutes les institutions créées par la révolution.

M. de Montesquiou quitta de nouveau la France lors du retour de Napoléon ; mais ne pouvant suivre le Roi à Gand, il passa en Angleterre, d'où il revint après la seconde restauration. C'est alors qu'un refus bien extraordinaire dans les régions ministérielles honora M. de Montesquiou. Malgré la médiocrité de sa fortune (cinquante mille francs de rente) il refusa l'indemnité de cent mille francs accordée aux ministres par la libéralité de Louis XVIII.

Il fut, en 1816, élevé à la dignité de pair, et conserva le titre de ministre d'État avec vingt mille francs d'appointement. On a observé qu'il a gardé une telle affection pour le ministère, qu'il n'a cessé de voter depuis avec les ministres.

En 1817, dans la discussion relative à la liberté des journaux, l'abbé de Montesquiou oublia complètement qu'il avait fait, en 1815, un éloquent éloge de la liberté de la presse. A la vérité, lors même de cette discussion, en 1815, le ministre, après avoir dit que la liberté de la presse était le bien le plus précieux pour le peuple et pour le souverain, que le Roi n'en avait pas moins besoin que ses su-

jets, cette liberté étant le moyen le plus sûr de faire arriver la vérité jusqu'au trône, le ministre, disons-nous, n'en proposa pas moins une loi qui n'accordait qu'aux écrits de trente feuilles et au-dessus, cette liberté dont il venait de faire un si pompeux éloge.

M. l'abbé de Montesquiou est encore un de ces académiciens qui ont été jetés sur le noble fauteuil par l'ordonnance que nous sommes, malheureusement pour l'Académie, si souvent contraints de citer. Quant à ses titres, indépendamment de la volonté ministérielle, nous n'avons pu découvrir qu'un léger ouvrage du noble pair, et encore n'oserions-nous assurer qu'il est de lui ; car le docte M. Barbier, le dénicheur d'anonymes, est encore indécis sur ce point ; on lui attribue donc l'*Adresse aux provinces ou examen des opérations de l'Assemblée nationale*, 1789.

Tel serait, s'il faut en croire pourtant la voix publique, son unique bagage, à moins qu'on ne voulût considérer la Charte comme un œuvre académique.

Ses talens, comme orateur, se ressentent de la souplesse et des défauts de son caractère ; il ne frappe pas, il ne foudroie pas ses adver-

saires, il cherche à les séduire et à les enlacer; chez lui, point de discussion forte et énergique, aucun de ces élans du génie qui enlèvent et transportent; c'est, comme a dit Mirabeau, *un serpent* qui rampe tout autour du cœur jusqu'à ce qu'il en ait trouvé la porte.

On a dit, depuis une élection académique qui a causé bien du scandale dans la paisible république des lettres, que les talens oratoires étaient aussi des titres à l'Académie, et que l'éloquence de la tribune, cette brillante partie de la littérature, méritait d'être aussi représentée à l'aréopage d'outre-Seine; en admettant même cette assertion, nous ne craindrions pas encore de dire que M. de Montesquiou qui, comme on vient de le voir, n'a guère d'autre titre que ses discours, est un bien faible représentant de cette littérature délibérative, et qu'il est à peu près digne de s'asseoir dans le voisinage de ses nobles confrères, MM. Villar et d'Aguesseau.

MONTMORENCY

(MATHIEU-JEAN-FÉLICITÉ, de Montmorency-Laval, duc de),

Né à Paris, le 10 Juillet 1766.

Je chante ce baron qui, par droit de naissance,
S'assit dans un fauteuil, à l'Institut de France,
Où l'équitable Auger lui livra de sa main,
Le brevet de savant sur un vieux parchemin.
Riche de souvenirs, en aïeux, en aïeules,
Il paraît: son *champ d'or*, sa large *croix de gueules*,
Les seize *alérions*, par quatre divisés,
Qui parent de l'*écu* les *cantons* opposés;
Tout, des Montmorency, révèle la famille;
Il est vrai qu'autrefois les Courriers, les Crouzille.
D'emblèmes différens ont chargé cet écu;
Tantôt pour célébrer le mécréant vaincu
Ils *portaient* sur leur *champ*, en signe de vaillance,
Un *lozange*, un *croissant*, un *pal*, un *fer de lance*,
Tantôt ils y gravaient, en pélerins pieux,
Cinq *coquilles d'argent* conquises aux saints lieux.
D'autres fois ils l'ornaient de *lambels*, de *brisures*,
D'élégans *franc-quartiers*, et de riches *bordures*;
Ainsi, ces nobles preux, en diverse façon,
Parfois, ont varié leur antique écusson;
Mais, s'ils en ont changé quelques légers emblèmes,
La *couleur* et l'*émail* en sont toujours les mêmes:
Mille ans sont écoulés, et l'on contemple encor
Les *gueules* de la *croix* au milieu du *champ d'or!*

(LES BIOGRAPHES, *début de la Montmorencyade, poëme héraldique.*)

Il puisa, en Amérique, où il servait sous son père, ces principes généreux de liberté

qu'il manifesta plus tard dans l'Assemblée constituante, et qu'il a de nos jours si humblement et si solennellement abjurés. Nommé député aux États-Généraux par la noblesse du bailliage de Mont-Fort l'Amaury, il se réunit au tiers-état, vota constamment avec la majorité et se leva contre l'abbé Maury dans la fameuse séance du 19 juin 1790, pour entraîner la délibération de l'Assemblée plutôt par le prestige de son grand nom que par la force de son éloquence. On sait avec quelle vigueur l'abbé Maury défendit les droits de la noblesse, dans cette soirée où tous les titres nobiliaires furent abolis. « Je ne sais, Messieurs, dit » M. Montmorency en se levant, si c'est le talent » très-remarquable du préopinant, ou mon in- » fériorité, que je sens mieux que tout autre, qui » m'empêche de songer à le réfuter; mais il me » semble que j'ai un motif aussi vrai, plus étendu » et plus déterminant dans mon profond respect » pour l'Assemblée nationale, pour cette décla- » ration des droits qui l'a tant honorée, et qui, » malgré toute l'éloquence de M. l'abbé Maury, » efface de notre code constitutionnel toute ins- » titution de noblesse. C'est l'ardeur avec la- » quelle je m'associerai toujours à ces grands

» et éternels principes qu'elle n'a cessé de pro- » fesser, de consacrer, et de propager par ses » exemples et par ses décrets; je me bornera » à une chose plus simple et plus utile que de » réfuter M. l'abbé Maury. Je lui fournirai au » contraire une nouvelle proposition à réfuter; » je ne suis pas bien sûr qu'elle ait échappé à » la justice des préopinans; car lorsqu'un pareil » sujet a été traité pendant quelques instans » dans une assemblée telle que l'Assemblée na- » tionale, celui qui a eu le malheur d'y être arrivé » quelques minutes trop tard, doit craindre » de trouver le champ complètement mois- » sonné. Si la vaine ostentation des livrées » a excité le zèle d'un des préopinans, je de- » mande que dans ce jour de l'anéantissement » général des distinctions anti-sociales, qui, » quelque vaines, quelque puériles qu'elles » puissent être, contrarient vos principes, l'As- » semblée n'épargne pas une des marques qui » rappellent le plus le système féodal, et l'esprit » chevaleresque; que toutes les armes et ar- » moiries soient abolies; que tous les Français » ne portent plus désormais que les mêmes en- » seignes, celles de la liberté, lesquelles désor- » mais sont fondues avec celles de la France. »

qu'il manifesta plus tard dans l'Assemblée constituante, et qu'il a de nos jours si humblement et si solennellement abjurés. Nommé député aux États-Généraux par la noblesse du bailliage de Mont-Fort l'Amaury, il se réunit au tiers-état, vota constamment avec la majorité et se leva contre l'abbé Maury dans la fameuse séance du 19 juin 1790, pour entraîner la délibération de l'Assemblée plutôt par le prestige de son grand nom que par la force de son éloquence. On sait avec quelle vigueur l'abbé Maury défendit les droits de la noblesse, dans cette soirée où tous les titres nobiliaires furent abolis. « Je ne sais, Messieurs, dit » M. Montmorency en se levant, si c'est le talent » très-remarquable du préopinant, ou mon in- » fériorité, que je sens mieux que tout autre, qui » m'empêche de songer à le réfuter; mais il me » semble que j'ai un motif aussi vrai, plus étendu » et plus déterminant dans mon profond respect » pour l'Assemblée nationale, pour cette décla- » ration des droits qui l'a tant honorée, et qui, » malgré toute l'éloquence de M. l'abbé Maury, » efface de notre code constitutionnel toute ins- » titution de noblesse. C'est l'ardeur avec la- » quelle je m'associerai toujours à ces grands

» et éternels principes qu'elle n'a cessé de pro- » fesser, de consacrer, et de propager par ses » exemples et par ses décrets; je me bornera » à une chose plus simple et plus utile que de » réfuter M. l'abbé Maury. Je lui fournirai au » contraire une nouvelle proposition à réfuter; » je ne suis pas bien sûr qu'elle ait échappé à » la justice des préopinans; car lorsqu'un pareil » sujet a été traité pendant quelques instans » dans une assemblée telle que l'Assemblée na- » tionale, celui qui a eu le malheur d'y être arrivé » quelques minutes trop tard, doit craindre » de trouver le champ complètement mois- » sonné. Si la vaine ostentation des livrées » a excité le zèle d'un des préopinans, je de- » mande que dans ce jour de l'anéantissement » général des distinctions anti-sociales, qui, » quelque vaines, quelque puériles qu'elles » puissent être, contrarient vos principes, l'As- » semblée n'épargne pas une des marques qui » rappellent le plus le système féodal, et l'esprit » chevaleresque; que toutes les armes et ar- » moiries soient abolies; que tous les Français » ne portent plus désormais que les mêmes en- » seignes, celles de la liberté, lesquelles désor- » mais sont fondues avec celles de la France. »

Il n'y a, comme on voit, dans ce discours, ni cette exaltation, ni cette fougue de jeunesse, qui sert le plus souvent d'excuse aux renégats politiques; tout y est calme, décent, mesuré, réfléchi. C'était un singulier spectacle de voir un prêtre roturier plaidant la cause de la noblesse, avec la chaleur d'un homme intéressé; et le dernier fils du premier baron chrétien offrant en holocauste ses vieilles armoiries sur l'autel de la liberté; M. Montmorency a touché dans sa vie aux deux horizons de la renommée; il fut sublime alors, nous savons ce qu'il a été depuis.

Lorsque l'Assemblée constituante eut terminé ses mémorables travaux, M. de Montmorency se rendit à l'armée de Luckner, où il servit en qualité d'aide-de-camp de ce maréchal. En 1793, il quitta la France et se réfugia en Suisse. Madame de Staël lui offrit généreusement un asile à Coppet; et c'est alors que commença, entre l'illustre émigré et la femme célèbre, cette liaison intime qui survécut à tous les orages politiques. Après la chute de Robespierre, M. de Montmorency revint à Paris; il y fut arrêté le 26 décembre 1795 et remis bientôt en liberté; depuis cette époque

jusques à la chute de Napoléon, il ne prit aucune part aux affaires politiques, et vécut dans la retraite et l'oubli, mais quelquefois inquiété par une police ombrageuse à laquelle ses liaisons avec madame de Staël le rendaient suspect.

M. de Montmorency avait perdu son frère sur l'échafaud; il avait subi lui-même des condamnations et beaucoup souffert sur une terre étrangère; c'était bien des raisons pour exciter en lui la haine des excès de la révolution; mais une ame vraiment grande n'aurait pas sacrifié ses principes au souvenir de ces excès et de ses maux; elle eût continué de rendre à la liberté ce culte pur qu'elle demande, comme une ame pieuse aime et adore la religion, en séparant sa cause de la cause des fanatiques qui ont ensanglanté la terre en son nom. Ce même M. de Montmorency, que nous avons vu naguère immolant ses titres et sa noblesse, reparut, en 1814, avec des phrases et des formes nouvelles. Appelé à la Chambre des Pairs, en 1815, il ne parla que pour se combattre lui-même; et devenu ministre, en 1822, il s'empressa de justifier sa conduite politique dans un discours sentimental, façon d'amende ho-

norable qui, dans un siècle aussi éclairé et aussi positif que le nôtre, ne pouvait faire impression que sur des esprits faibles ou crédules. « Ma carrière politique, disait-il, était » assez connue; l'indulgence de mes amis ne » pouvait pas désarmer la sévérité des juges » impartiaux; d'anciennes et naturelles impres- » sions pouvaient n'être pas effacées. Eh bien! » Messieurs, je trouvai dans mon Roi et dans » toute son auguste famille, une bonté inépui- » sable, qui, je m'honore d'en être la preuve, » est toujours offerte à tous, et à laquelle ne » saurait jamais assez répondre le dévouement » de ma vie entière. »

Mais ce n'était là que la première partie de la pénitence imposée au tribunal de réconciliation; M. de Montmorency s'acquitta de la seconde à Vérone. Dans ce congrès, où la civilisation européenne jeta le dernier cri d'alarme, on vit le vieux compagnon des Lafayette et des Mirabeau, rappelant toute la vigueur de son jeune âge, pour demander et signer des délibérations liberticides. C'est à M. de Montmorency que l'Espagne dut sa restauration; en vain ses deux collègues, MM. de Villèle et Corbière, avaient-ils fait jouer tous les res-

sorts de leur génie, pour s'opposer aux vues de leur noble collègue : l'influence du ministre des affaires étrangères l'emporta, mais il ne jouit pas long-temps de sa gloire. Par une de ces bizarreries de fortune, dont M. de Villèle seul possède le secret, il trouva sa destitution à son retour à Paris, et subit l'humiliation de céder le portefeuille à son ami M. de Châteaubriand, lequel devait bientôt après succomber aussi sous M. de Villèle.

Ainsi, M. de Montmorency ne parut au ministère que pour abjurer ses doctrines passées, et donner un gage de ses paroles, en votant à Vérone la chute des Cortès. On aurait dit que c'était là tout ce que le Gouvernement exigeait de lui; le noble ministre s'était abaissé, mais l'oracle évangélique ne s'accomplit pas; l'*exaltabitur* manqua son effet, et M. de Montmorency retomba dans la fosse qu'il s'était creusée lui-même. Un bien faible dédommagement pour tant de disgrâces lui a été offert plus tard; l'Académie l'a appelé dans son sein, le 4 novembre 1825; il ne manquait plus à M. de Montmorency que le titre d'académicien; son histoire est maintenant complète : semi-républicain en 1789, marguillier de paroisse sous

le Gouvernement impérial, jésuite en 1821, restaurateur de l'Espagne en 1822, ministre disgracié, puis académicien; *abyssus abyssum avocat.* On assure que le crédit de madame R....r a contribué à l'élection académique du noble duc. Telle a été la destinée du dernier rejeton de ces preux qui avaient rempli de leurs noms les castels, la Palestine et les grands chemins.

Cette Circé de l'abbaye-aux-bois,
Beauté fantasque et fière châtelaine,
Qui réduisit tant d'amans aux abois,
Et qui depuis, amante de la croix,
Pour sa patrone a choisi Magdeleine.
La R***r, puisqu'il faut par son nom
Vous désigner la moderne Ninon,
Disait un soir : Tout ce que chante Homère,
Des compagnons d'Ulysse et de Circé,
Paraît fort simple et ne m'étonne guère.
Prodige égal de nos jours s'est passé :
Or, n'allez pas me traiter de Lamie;
Par mon pouvoir, sans bouger de mon val,
Hier, j'ai fait de messire Laval
Un membre de l'Académie.

(Les Biographes.)

PARCEVAL-GRANDMAISON

(FRANÇOIS-AUGUSTE),

Né à Paris, le 7 Mai 1759.

O imitatores, servum pecus!
(Hor.)

A la routine fidèle
L'imitateur Parceval
Prit Delille pour modèle;
Jaloux d'être son rival.
Du reste, il crut la grammaire,
Chose fort peu nécessaire
Pour grimper au double mont;
Car on retrouve en son style,
Plus l'école de Delille,
Que l'école de Lhomond.

(Les Biographes, *Ode sur l'Académie.*)

La vie de cet homme de lettres est extrêmement aventureuse; il fit partie de l'expédition d'Égypte, devint membre de l'Institut du Caire, et l'on prétend que les événemens dont

il fut le héros auprès des Pyramides, appartiennent au genre héroï-comique.

Il est beaucoup plus connu par ses ouvrages inédits, que par ceux qu'il a publiés ; c'est-à-dire que l'auteur des *Amours épiques*, d'un *Dithyrambe à l'occasion du mariage de Napoléon*, et d'un *Chant héroïque, composé pour la naissance du roi de Rome*, serait aujourd'hui tout-à-fait ignoré, si l'attention publique n'était quelquefois réveillée par les annonces de l'apparition d'un poëme épique sur Philippe-Auguste. Nous ignorons sous quelle constellation naîtra cet enfant désiré ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'accouchement sera extrêmement laborieux, et qu'il n'aura pas lieu avant terme ; ce qui ne l'empêchera peut-être pas de n'être qu'un avorton. L'Académie, plus heureuse que le public, a déjà goûté les prémices de ce chef-d'œuvre ; plusieurs fragmens en ont été lus en séance extraordinaire et à huis-clos. Il nous eût été bien doux, sans doute, d'analyser ici les exploits du héros de Bovines ; mais il faut d'abord que M. Parceval se décide enfin à le livrer à nos observations, et qu'il fasse entendre la trompette d'Homère. En attendant que notre époque

soit marquée par ce grand événement littéraire, nous sommes forcés de descendre jusqu'en l'année 1804, et d'extraire de la poussière oublieuse, les parchemins académiques de M. Parceval de Grandmaison, c'est-à-dire ses *Amours épiques*.

Cet ouvrage est un composé d'épisodes tirés de poëmes épiques anciens et modernes ; ce n'est ni une traduction ni un ouvrage original ; c'est plutôt une imitation, c'est-à-dire une invention imparfaite, une version tronquée, un genre bâtard, où l'auteur admet à son choix ce qu'il peut rendre facilement dans son modèle, et rejette arbitrairement ce qui l'embarrasse pour y substituer des morceaux de sa création.

Le poète nous transporte dans les Champs-Élysées, et suppose que les plus célèbres des poètes épiques s'y trouvent réunis, et qu'ils répètent entre eux les mêmes chants qu'ils ont autrefois composés sur l'amour. Ils sont au nombre de six, et après que chacun d'eux a débité son épisode, on leur distribue les prix ; l'auteur aurait dû nous dire quels furent les juges du concours ; ce fut sans doute M. Parceval-Grandmaison, mais cette circonstance

n'est pas marquée d'une manière précise ; il se contente de nous dire que :

> Pour honorer *leurs chefs-d'œuvre suprêmes*,
> Il fut distribué de brillans diadèmes.

et que les auteurs

> De ces vers divins,
> Sont par leur style pur de *profonds écrivains*.

Voilà certainement une appréciation bien juste ; lorsque nous voudrons qualifier le talent de Rousseau et de Montesquieu, nous leur accorderons l'harmonie et la douceur du Tasse et de Virgile, puisque ceux-ci se distinguent par *la profondeur*.

Le collecteur d'épisodes a jugé convenable d'entourer ses principaux personnages de différens groupes composés de déesses ou d'héroïnes appartenant soit à l'ancienne mythologie, soit à celle des chrétiens. On y voit en même temps Hélène et Armide, Didon et Fleur-d'Épine, puis Circé et Calypso mêlées aux Tancrède, aux Rénaud et aux autres héros de la Terre-Sainte ; certainement les figures ne manquent pas dans ce tableau, mais

elles offrent des différences de tons trop marquées, et la plupart de ces personnages doivent hurler d'effroi de se trouver ensemble.

Un autre défaut qui frappe d'abord dans le plan de cet ouvrage consiste dans l'uniformité ennuyeuse que présente cette suite de croquis voluptueux presque tous calqués les uns sur les autres. Chacun de ces tableaux produit un fort bon effet dans le poëme original, parce qu'il y contraste souvent avec des scènes de carnage et de désolation, ou avec des tableaux d'un autre genre, qui servent à le faire mieux ressortir. Mais enlever chacun de ces tableaux de l'endroit où chaque poète les avait spécialement placés, les réunir et les entasser tous dans le même ouvrage, c'est commettre une faute à peu près semblable à celle des artistes qui, après avoir enlevé tous les plus beaux mausolées des différens temples pour lesquels ils avaient été spécialement construits, les ont tous amoncelés dans un même dépôt, où n'étant plus éclairés du jour qui leur était favorable, n'étant plus environnés de la majesté du peuple, ils n'offrent qu'un vain amas de ruines et de décombres.

Convenons en outre qu'il faut terriblement

compter sur ses propres forces pour essayer de traduire à la fois du grec, du latin, de l'italien, du portugais et de l'anglais ; et pour faire passer heureusement le génie de ces diverses langues dans la langue française, qu'il importe aussi d'étudier.

Il paraît cependant que M. Parceval avait cru inutile de s'appliquer à cette dernière étude, puisque dans le chant de Virgile, qu'il appelle *le meilleur de son ouvrage*, on peut facilement relever des fautes grammaticales, tache condamnable dans tout écrivain, et insoutenable dans un académicien. Exemple :

> Et toi, triple furie,
> Qui par les criminels *n'est* jamais attendrie. . . . . .
> O toi qui pour mon cœur *sera* toujours sacrée.

On dirait que le poète épique a une prédilection pour la troisième personne ; il vise à l'esprit.

On trouve aussi dans ce morceau, le *meilleur* du poëmé, une reine de douleur *effrénée*, qui arrache ses cheveux ; Didon exprimant le regret de ne pas présenter Ascagne

> *Fumant aux lèvres* de son père.

et la triple Hécate entendant *hurler* les *murs* des cités.

Enfin l'héroïde se termine par ces vers harmonieux :

> Voilà *quels cris*, Didon, contre ma tête impie,
> Vomit avec sa rage et son sang et sa vie.

Nous avons parlé plus haut des dithyrambes de M. Parceval ; on sait que ce genre de poésie est extrêmement commode pour les esprits amis du désordre des pensées et de l'irrégularité du rhythme ; nos poètes ont été, jusqu'à ce jour, malheureux dans ce genre, sans en excepter même l'abbé Delille, dont on a beaucoup trop vanté celui qu'il composa *sur l'immortalité de l'ame*, et qu'on regarde généralement aujourd'hui comme une pièce extrêmement médiocre.

Dans son Dithyrambe sur le mariage de Napoléon, M. Parceval de Grandmaison semble affecter un profond mépris pour ces Pindares routiniers qui ne s'élèvent jamais au-dessus de l'ode.

> Fils de l'enthousiasme et du noble délire,
> Dithyrambe, à tes sons j'abandonne ma lyre ;
> Que l'ode régulière asservisse à ses lois

Des accens consacrés au vulgaire des rois,
Il faut des chants nouveaux pour des pompes nouvelles....

Il est certain que le délire du poète doit être à son comble ; pour en donner la preuve, il oublie les règles les plus communes de la versification ou de l'orthographe :

Des Pharrasius la peintureéclatante
Fait sentir et parler la toile palpitante,
Chefs-d'œuvre enivrant du magique pinceau....

Si le mot chef-d'œuvre est sans *s* le vers est faux; si on lui en donne un, c'est une faute contre la langue, puisque chef-d'œuvre n'en prend point au pluriel, et qu'il n'y a que *chef* qui soit déclinable ; voilà certainement une bévue qui mériterait d'être relevée dans le plus pauvre écolier.

Le reste de ces vers que l'auteur *promet à l'immortalité*, est un composé d'idées communes, exprimées avec confusion, et dans un style dépourvu d'élévation et d'harmonie; c'était le cas de dire :

Napoléon, quelle voix enrhumée,
De te chanter ose usurper l'emploi;
Mieux te vaudrait être sans renommée
Que Los cueillir de si chétif aloi.

Nous souhaitons franchement plus de bonheur à Philippe-Auguste.

Voilà les seuls titres de M. Parceval aux honneurs littéraires ; des poëmes mal traduits et des licences grammaticales, qu'en termes très-exprès condamne Vaugelas : en vérité, Messieurs du fauteuil, vous portez l'indulgence jusqu'à l'excès !

PASTORET

(EMMANUEL-CLAUDE-JOSEPH-PIERRE, marquis).

Il y a du chat et du veau dans cette tête,
mais le veau domine.

(Le Prince de T....)

M. Pastoret est né à Marseille en 1756. Le droit ayant été sa première étude, il exerça d'abord la profession d'avocat dans sa patrie; il devint ensuite conseiller à la cour des aides en 1781, et fut nommé maître des requêtes en 1788.

L'Académie des inscriptions ayant mis au concours, en 1784, cette question : *Quelle a été l'influence des lois maritimes des Rhodiens sur la marine des Grecs et des Romains, et l'influence de la marine sur la puissance de ces deux peuples?* M. Pastoret traita la ques-

tion, et remporta le prix. Il fut nommé l'année suivante membre de l'Académie qui venait de le couronner, et qui le couronna encore une fois, en 1786, pour un ouvrage intitulé : *Zoroastre, Confucius et Mahomet considérés comme sectaires, législateurs et moralistes, avec le tableau de leurs dogmes, de leurs lois et de leur morale.* Cet ouvrage, dans lequel l'auteur déployait une profonde érudition et une sage philosophie, lui méritait effectivement les honneurs d'un triomphe littéraire. Il fut bientôt suivi d'un autre, traitant à peu près les mêmes questions, sous ce titre : *Moïse considéré comme législateur et comme moraliste.*

Un ouvrage bien plus utile et plus important que ceux dont nous venons de parler lui valut encore les honneurs de l'ovation académique. Son *Traité des lois pénales* obtint, en 1790, le prix accordé par l'Académie française à l'ouvrage le plus utile.

M. Pastoret s'était proposé dans cet ouvrage le noble but d'inspirer contre les cruelles mesures de l'ancienne législation pénale l'indignation salutaire qui devait les proscrire à jamais. Il y relevait avec beaucoup de soin toutes les absurdités, toutes les in-

conséquences de nos vieilles lois criminelles; il s'y prononçait contre la peine de mort après avoir examiné les opinions de tous les philosophes et publicistes célèbres sur cette matière. Son opinion était fondée sur ce raisonnement qui n'admet point de réplique : « Un homme m'attaque; je ne peux me défendre qu'en le tuant. Je le tue. Pour que la société fasse de même, il faut aussi qu'elle ne puisse pas se défendre autrement. Mais la société ne cède point, comme l'homme qu'on attaque, à l'impétuosité du premier mouvement et d'une défense nécessaire; elle ne se venge pas; elle punit après une mûre et libre réflexion. »

Cependant, malgré ce raisonnement inattaquable, M. Pastoret admettait dans son livre la peine de mort en matière politique. Dans ce cas, dit-il, une nécessité absolue justifie cette peine; le bonheur de tous demande ce sacrifice à la nature. On fut profondément affligé lors de l'apparition de ce livre, qui paraissait inspiré par la justice et l'humanité, d'y trouver ces maximes consacrées tant de fois dans des livres de sang, si souvent répétées par des hommes absurdes et inhumains; maximes qui ont si bien servi chez tous les peuples, les

erreurs et les crimes de toutes les espèces de tyrannie.

Ces triomphes littéraires fixèrent sur lui l'attention du Gouvernement : il avait montré de l'attachement aux principesde la révolution, tout en se tenant dans les bornes de la modération; Louis XVI l'appela au ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Saint-Priest. M. Pastoret accepta cette place, mais il fut bientôt forcé de la quitter par la marche rapide des événemens politiques.

Il fut élu depuis président du département de Paris, et procureur-syndic du même département. Ce fut en sa qualité de premier magistrat de la capitale qu'il vint à la tête de la députation parisienne demander à l'Assemblée nationale que l'église Sainte-Geneviève fût transformée en Panthéon, et consacrée à recevoir la dépouille mortelle des grands hommes. M. Pastoret réclamait cet honneur pour la cendre de Mirabeau qui venait de mourir. On remarquait dans son discours le passage suivant :

« Plusieurs peuples anciens renfermaient dans des monumens séparés leurs prêtres et leurs héros. Cette espèce de culte qu'ils ren-

daient à la piété et au courage, rendons-le aujourd'hui à l'amour constant du bonheur et de la liberté des hommes; que le temple de la religion devienne le temple de la patrie, que la tombe d'un grand homme devienne l'autel de la liberté. On sait qu'une nation voisine recueille religieusement dans un de ses temples les cendres des citoyens dont la mémoire est consacrée par la reconnaissance publique : pourquoi la France n'adopterait-elle pas ce sublime exemple? pourquoi leurs funérailles ne deviendraient-elles pas une dépense nationale?.... Hâtons-nous de présenter ce vœu à nos représentans, et qu'un décret solennel apprenne à l'univers que la France consacre enfin aux amis du peuple ces monumens réservés autrefois aux hasards de la naissance et des combats. »

M. Pastoret terminait en demandant, au nom du Directoire que l'édifice fût mis promptement en état de remplir sa nouvelle destination, et que l'on fît graver au-dessus du fronton ces mots : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, inscription d'une sublime simplicité que la main des missionnaires a effacée naguère, comme si depuis leurs ultramontaines

prédications la patrie ne devait plus avoir de reconnaissance pour les grands hommes.

Nommé, peu après ce témoignage éclatant de patriotisme, député à l'Assemblée législative, il fut appelé à la présider, et prononça dans la première séance un discours dans lequel il félicitait l'Assemblée constituante, au nom du département, d'avoir marché avec autant de talent que de courage dans la carrière de la révolution, et d'avoir relevé en France les autels de la liberté.

Il réclama bientôt dans le sein de l'Assemblée une loi contre les émigrés, et proposa de leur faire une dernière sommation.

Le 31 décembre 1792, au moment où le département de Paris se présentait pour offrir ses hommages à l'Assemblée à l'occasion du renouvellement de l'année, M. Pastoret se leva et dit : « Je demande que l'Assemblée détruise cet usage vicieux. Le seul hommage que nous ayons à recevoir, le seul compliment digne de nous, c'est la satisfaction et le bonheur du peuple. » Sur cette motion, l'Assemblée abrogea tous les complimens du jour de l'an; M. François de Neufchâteau se leva seul contre cette proposition. M. Pastoret a depuis bien

oublié sa motion, car on l'a vu régulièrement à l'époque de la nouvelle année porter ses félicitations aux chefs des divers gouvernemens qui se sont rapidement succédés aux Tuileries.

M. Pastoret provoqua ensuite la suppression du tribunal de l'Université de Paris comme inutile et même nuisible, et attira dans son rapport, au nom du Comité d'instruction publique, l'attention de l'Assemblée sur les écoles primaires.

« Le plus grand nombre de ces écoles primaires, dit M. Pastoret, n'était soutenu que par les charités actives de ceux qui joignaient à l'opulence l'amour sincère ou le faste heureux de la vertu. Mais la plupart de ces hommes, égarés aujourd'hui, ont retiré la main bienfaisante qui versait des secours aux enfans des pauvres. Calomniateurs éternels d'une religion dont ils se disent les défenseurs, ils lui supposent l'horreur de la liberté et de l'égalité; ils veulent faire de la noblesse un dogme pieux, et nous faire en même temps un crime de l'anéantissement de la tyrannie. Le christianisme cependant ne naquit pas au sein de l'aristocratie..... Vous devez vous empresser

de secourir une génération naissante que les ennemis du peuple voudraient condamner à l'ignorance pour les ramener plus aisément à la servitude. »

Une motion philantropique fut présentée par M. Pastoret à l'Assemblée, le 9 avril, dans le but de faire décréter l'abolition graduelle et successive de la traite des nègres. Il payait, dans son discours, un juste tribut d'éloges à M. Wilberforce, membre du parlement anglais. Il se déclara pour la guerre contre l'Autriche, fit décréter la construction d'une place et l'érection d'une colonne à la liberté sur le terrain de la Bastille.

Le 19 juin, il présenta un rapport lumineux et fort de raisonnement, pour démontrer qu'aucune religion ne devait participer aux actes civils. On remarquait dans ce rapport les passages suivans :

« Une opinion générale proclame la nécessité d'éloigner la religion des actes civils; il n'y a rien de commun entre elle et la loi, ni dans leur objet, ni dans leurs motifs, ni dans leurs causes, ni dans leurs effets.... Comment la loi n'aurait-elle pas seule le droit d'assurer notre état civil? Le citoyen lui appartient né-

cessairement, et peut n'appartenir à aucune des religions du pays qu'il habite. Où en seraient les législateurs s'ils étaient obligés de façonner sans cesse leurs pensées et leurs principes à toutes les idées religieuses des hommes?... » Ce rapport se terminait ainsi : « La religion ne s'était pas seulement emparée de l'homme vers le milieu de la vie et dans le berceau de l'enfance : il n'était plus, et elle étendait encore sur lui son empire; elle seule avait le droit de lui donner, que dis-je, de lui donner? de lui vendre un tombeau. La terre même qui devait l'enfermer, la poussière qui devait le couvrir prenait un caractère religieux. »

« On nous parlait de terre sainte et de terre profane : ah ! si la terre sainte eût exprimé celle que la patrie réservait aux mânes de la vertu ! mais pour y être enseveli, il suffisait d'avoir paru adopter pendant sa vie les opinions d'un prêtre catholique; et, pour en être exclu, d'avoir paru préférer les dogmes de Calvin ou d'un autre sectaire. »

Malgré ces garanties données aux nouveaux principes, et l'attachement prononcé de M. Pastoret pour les principes philosophiques, il

changea tout-à-coup d'opinion à l'époque des troubles du 20 juin. Dès lors, il s'attacha à la cause royale, la défendit ouvertement, et s'éleva avec force contre le discours de Torné, qui engageait, le 3 juillet, l'Assemblée à s'emparer du pouvoir exécutif; il demanda même que l'orateur fût envoyé à l'Abbaye.

Nommé peu de temps après membre de la commission extraordinaire qui devait examiner la conduite du général La Fayette, il assura, dans son rapport du 8 août, que de quinze membres dont la commission extraordinaire était composée, sept avaient voté contre le décret d'accusation.

Ce fut la dernière fois que M. Pastoret prit part aux travaux et aux délibérations de l'Assemblée. Les événemens du 10 août ayant mis sa liberté et même sa vie en danger, il prit la fuite, passa en Angleterre, et ne reparut sur la scène politique qu'en novembre 1795, époque à laquelle le département de Vaucluse le nomma député au conseil des Cinq-Cents.

Dans cette assemblée, M. Pastoret, prenant part à la discussion sur Job Aimé, s'éleva contre la distinction d'anciens et de nouveaux députés, et voua les partisans de la royauté à

l'exécration publique; il proposa de déterminer les honneurs à rendre à la mémoire de Montesquieu; il parla contre la loi de police qui condamnait à trois mois de prison tout habitant de Paris qui logeait chez lui un étranger sans en avoir fait la déclaration dans les vingt-quatre heures; il réclama vivement la liberté de la presse, demandant qu'elle fût illimitée; il invoqua la constitution en faveur des prêtres insermentés; il fit une motion sur les améliorations à apporter aux maisons d'arrêt et de détention, et fut élu président le 19 août 1796.

Ce fut en cette qualité qu'il fit une réponse à la députation de l'Institut, dans laquelle les plus nobles sentimens étaient exprimés:

« Citoyens, disait-il, les deux plus beaux présens que la nature ait fait aux hommes, c'est le génie et la liberté. Les tyrans n'aiment pas les sciences, ils craignent la philosophie comme le coupable craint le remords.... La constitution vous ouvrit une carrière honorable en plaçant à côté des pouvoirs publics cet Institut national qui est aussi une puissante magistrature, la magistrature de la raison et du génie..... Après avoir servi à la

défense et au triomphe de la liberté, les sciences achèveront encore de nous faire reconquérir les mœurs. Que la philosophie soit à jamais le sacerdoce de la vertu !... Dites bien à tous les Français que l'instruction rend meilleurs les gouvernemens et les hommes; dites-leur que la vérité seule a un empire durable, qu'elle finit par tout soumettre, que la raison n'est que la vérité. »

Il faut convenir que l'Institut a depuis méconnu sa noble origine et qu'il a bien mal répondu aux sages admonitions de M. Pastoret qui lui-même paraît les avoir complètement oubliées.

Cependant M. Pastoret s'étant déclaré contre le système adopté par le Directoire, saisit toutes les occasions de le combattre. Le 28 fructidor an V, il alla presque jusqu'à prendre le parti de Brottier et la Ville-Heurmois conspirateurs royalistes, s'opposant à ce qu'ils fussent jugés par une commission militaire et taxant de contre-révolutionnaire la marche adoptée par le Directoire. Il parla depuis en faveur des fugitifs de Toulon et demanda l'abrogation des lois des 20 fructidor et 2 vendémiaire, à l'occasion de la prise de cette ville. Il se pro-

nonça pour la suppression des clubs et des réunions populaires, accusa la conduite des agens du Directoire dans les colonies, proposant que la nomination de ces agens lui fût retirée; enfin il resta en état d'hostilité avec le Directoire jusqu'au 18 fructidor an V, époque à laquelle ayant saisi le pouvoir auquel il tendait, M. Pastoret fut inscrit un des premiers sur la liste de déportation.

Il n'alla cependant pas partager le sort de ses coaccusés sur les plages brûlantes de Sinamary; averti à temps, il courut se réfugier en Suisse et y attendit que Bonaparte, premier consul, l'eût rappelé en France en 1801. Il fut nommé à cette époque membre du conseil-général des hospices et secours publics, puis, en 1804, professeur du droit de la nature et des gens au collége de France. Désigné deux fois par le collége électoral de la Seine pour entrer au Sénat, il y fut admis enfin en 1809, n'y parla plus, caressa le Gouvernement et devint membre de la Légion-d'Honneur.

En février 1813, M. Pastoret fit au Sénat un rapport au nom de la commission chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte, concernant la régence, le sacre et le couronnement de l'impératrice et du roi de Rome, rapport rempli des éloges les plus pompeux de Bonaparte, de son épouse et de sa dynastie. M. Pastoret avait dès lors oublié ses principes de liberté et son horreur pour la tyrannie.

Cependant, au 1er avril 1814, il vota la création du Gouvernement provisoire et la déchéance de ce même Napoléon, et dit dans une adresse de la Chambre des Pairs à Louis XVIII, « que la plus grande partie des maux qui ont » pesé sur la France avaient leur source dans » le despotisme du dernier gouvernement, dans » la passion effrénée de la guerre, dans le mé- » pris de la constitution, des lois, des traités, » des droits même de chaque citoyen; enfin, dans » l'abus désastreux de forces que ce gouverne- » ment n'avait pas créées et de ressources qui » n'étaient pas son ouvrage.

» Qu'a-t-il fait de l'autorité suprême celui » qui ne s'est pas contenté de sa part qu'il avait » à la gloire nationale? de tous côtés il va con- » quérir la haine, amasser des vengeances, pro- » diguer le sang et le trésor. »

C'est ainsi que M. Pastoret outrageait l'idole renversée à laquelle il avait offert naguère tant d'encens.

Ayant traversé les cent jours sans fonctions publiques, il fut nommé, au retour du roi, pair de France, commandant de la Légion-d'Honneur et conseiller de l'Université royale. Il fut chargé, en 1815, de la présidence du collége électoral du département du Var et récompensé par le titre de marquis.

En 1818, lors de la funeste proposition de son compatriote et collègue, M. Barthélemy, on aurait cru que M. Pastoret se rappellerait encore les principes de liberté qui l'avaient inspiré dans un temps; mais ces espérances furent trompées: le noble pair oublia les opinions du membre de l'Assemblée législative, et il prêta le secours de son éloquence et de son vote à cette attaque contre la loi libérale des élections. Il fut depuis nommé vice-président de la Chambre des Pairs.

M. Pastoret est un des anciens pères de l'Institut, et on doit lui rendre cette justice que, dans cette stérile compagnie, il est un des membres les plus productifs et dont les ouvrages ont le double mérite de l'utilité et de la philosophie.

Indépendamment de ceux de ses ouvrages que nous avons déjà cités, on lui doit: 1°. *Un*

éloge de Voltaire, pièce qui concourut pour le prix en 1779; 2°. *Tributs offerts à l'Académie de Marseille*, 1782, recueil digne, sous tous les rapports, de la société à qui il était dédié; 3°. *Élégies de Tibulle*, traduction de la force de tant d'autres; 4°. *Discours en vers sur l'union qui doit régner entre la magistrature, la philosophie et les lettres*, 1783; 5°. *Ordonnances des rois de France*, travail dont il fut chargé par la classe d'histoire et de littérature de l'Institut; 6°. une partie de l'*Histoire littéraire de la France* dont les collaborateurs étaient Brial, Daunou et Ginguené; 7°. *Histoire de la législation.*

PICARD

(LOUIS-BENOIT),

Né à Paris en 1769.

L'élégant, mais le froid Térence,
Fut le premier des traducteurs;
Tu fus le peintre de nos mœurs.

(VOLTAIRE.)

Il faillit se perdre dans la jurisprudence ou la médecine par les conseils de son père et de son oncle; heureusement un conseiller plus impérieux, l'instinct de son talent, le poussait à la littérature, et le jeune homme, échappé des mains étiques d'Hippocrate et de Cujas, se jeta avec empressement dans les bras des Muses.

Soutenu par l'amitié éclairée de MM. Andrieux et Collin-d'Harleville, il se livra avec ardeur à la carrière dramatique; et l'accueil qu'il reçut pour son premier essai, *le Badinage dangereux*, dut lui servir d'encouragement. Bientôt même il porta sa passion pour le théâtre, au point de remplir lui-même, dans ses pièces, les rôles les plus importans. Il croyait pouvoir, sans honte, marcher sur les traces de Molière; et souvent, dans le même moment, on le vit cumuler un double triomphe, recueillir l'estime du public pour l'auteur, et ses *bravo* pour le comédien. Après s'être d'abord montré sur le petit théâtre Mareux, rue Saint-Antoine, il prit la direction du théâtre Louvois, et y fit son début ainsi que son frère. En 1801, le théâtre de l'Odéon fut confié à ses soins; et quoique partagé entre les soucis de l'administration, les travaux de l'homme de lettres et les études de la représentation, ce fut à ce théâtre que M. Picard conquit ses plus beaux succès. Il se lassa cependant, après quelques années d'exercice, de la profession de comédien; et dans l'espoir de travailler encore plus pour la scène, il renonça dès lors à y paraître. Napoléon le décora dans la suite

de la croix de la Légion-d'Honneur, et lui confia l'administration du Grand-Opéra, qu'il quitta en 1816, pour reprendre la direction de l'Odéon. Le public s'entretint, à cette époque, de la discussion qui s'éleva à ce sujet, entre M. Picard et M. Alexandre-Duval. Leurs débats furent d'abord portés devant les magistrats; mais ces deux aimables adversaires crurent ensuite devoir remettre la décision de leur cause à l'opinion publique; et leurs mémoires pour et contre, en vers et en prose, égayèrent long-temps les juges de ce procès, que les parties terminèrent amiablement.

Lors de l'incendie de l'Odéon, la salle Favart fut mise à la disposition de M. Picard, et il eut la liberté d'y faire jouer tout le répertoire français, même la tragédie. Son administration a été de la plus grande utilité à ce théâtre; et depuis qu'elle a cessé de lui être confiée, on s'est aperçu qu'elle n'est jamais tombée en des mains aussi habiles.

Les travaux dramatiques de M. Picard sont immenses; on compte de lui environ soixante-dix pièces de théâtre, dont une grande partie est restée au théâtre. Les plus remarquables sont : *Encore des Ménechmes; les Visitandines*, pièce si vivement applaudie, si souvent représentée à l'époque où l'on croyait qu'il fût permis de plaisanter sur les nones et les capucins, et dont le peuple, en dépit de la censure, chante encore les couplets malins; *le Collatéral; Médiocre et Rampant; Duhaucours*, ou *le Contrat d'union; le Mari ambitieux; l'Entrée dans le monde; Vauglas; le Conteur*, ou *les Deux Postes; le Cousin de tout le monde; les Conjectures; les Amis de collége; les Trois Maris; la Petite Ville; la Grande Ville*, ou *les Provinciaux à Paris; le Vieux Comédien; M. Musard; les Tracasseries; le Susceptible; M. de Probancour*, ou *les Capitulations de conscience; les Oisifs; l'Alcade de Molorido; un Lendemain de fortune; la Vieille Tante; la Noce sans mariage; les Filles à marier; les Marionnettes; la Manie de briller; les Ricochets; M. de Coulainville*, ou *la Double Réputation; les Deux Philibert* (avec M. Radet); *une Matinée de Henri IV; la Maison en loterie*, etc.

Dans ce long catalogue d'ouvrages dramatiques, il en est peu qui ne se distinguent par une gaîté franche et naturelle, un dialogue vif et bien coupé, et une entente parfaite de la

scène. On lui a fait le reproche de s'être principalement attaché à peindre les mœurs bourgeoises, et de sembler plus occupé à faire rire des ridicules du jour, qu'à marquer les vices de tous les temps du stygmate de la satire. Sans chercher ici jusqu'à quel point ce reproche est fondé, sans examiner si M. Picard, au lieu de porter ses observations comiques sur les habitudes risibles, les tics et les manies de l'esprit de ses contemporains, eût dû s'emparer des grands caractères, ou du moins achever la dissection morale de l'homme de tous les temps, si bien commencée par ses prédécesseurs, on sera forcé de convenir qu'à une époque, où la société dissoute faisait de vains efforts pour se classer, il a exposé sur la scène, avec bonheur, la partie comique d'un monde où le ridicule abondait. Ne recherchons pas si son talent aurait pu s'élever jusqu'à ces grands tableaux de mœurs qui traversent les siècles, et qui sont encore admirés, même quand les mœurs représentées ne sont plus que des souvenirs; il suffit à sa gloire d'avoir peint ce qui était, d'avoir fait rire souvent et réfléchir quelquefois. Le monde allait vite alors, les scènes se succédaient rapidement, on n'avait que le

temps de les esquisser; et ce serait trop exiger d'un auteur comique, que de prétendre qu'il aurait dû approfondir ce qui n'avait que des surfaces; le juger avec trop de rigueur serait de l'injustice; on doit lui tenir compte des circonstances.

D'ailleurs il est difficile à la critique de se montrer plus sévère vis-à-vis M. Picard, que M. Picard lui-même; il fait l'analyse raisonnée de ses pièces, avec une candeur, une bonhomie, une impartialité vraiment remarquables; il fait la part de la critique avec la même bonne foi que celle des éloges, et donne son jugement sur le bon ou le mauvais, avec un égal abandon.

M. Picard s'est aussi créé une réputation comme romancier; on a de lui : *les Aventures d'Eugène de Senneville et de Guillaume Delonne; Gabriel Désaudry*, ou *l'Exalté; le Gilblas de la Révolution*, et *le Niais*. Le premier de ces romans, publié en 1813, se fait remarquer par des scènes piquantes, des observations fines, une grande simplicité de style et beaucoup de naturel. Le second est le plus faible de tous les ouvrages de M. Picard en ce genre; mais dans *le Gilblas* on retrouve quel-

quefois une peinture vraie de l'époque, une grande connaissance du cœur humain, des situations comiques, mais peu d'intérêt; *le Niais* joint au même défaut un style lâche, une invention peu neuve et une grande monotonie d'incidens.

Dans les *Mémoires de Jacques Fauvel*, M. Picard, en faisant communauté avec M. Droz, a compromis une réputation déjà faite avec une réputation qui cherche à s'élever. Il aurait dû pressentir qu'il était dangereux pour lui de lier une fraternité littéraire avec un homme dépourvu d'imagination; faculté indispensable pour la composition d'un roman. Aussi les auteurs n'ont-ils produit qu'un ouvrage d'une physionomie fausse, dans lequel ils ont confondu les genres, les mœurs et les époques.

Depuis long-temps l'Institut avait ouvert ses portes à M. Picard. Il fut reçu, en 1807, en remplacement de M. Dureau Delamalle. Dans son discours d'obligation, il parla peu de lui-même, exprima dignement son affection pour son prédécesseur, et montra le cœur de l'honnête homme réuni au talent de l'écrivain.

« Messieurs, disait-il, vous ne blâmerez pas » l'auteur *des Amis de collége*, de vous par- » ler avec reconnaissance de son professeur » de rhétorique. »

QUELEN

(HYACINTHE-LOUIS, comte de),

Archevêque de Paris,

Né à Paris, le 8 Octobre 1778.

Hier, en passant, j'ignore dans quel but,
Le pont du Louvre et de l'Académie,
Au vieux cadran qui meuble l'Institut,
J'entends sonner deux heures et demie:
Au même instant la tour de l'Auxerrois
Se fait entendre et compte jusqu'à trois;
Si, qu'en oyant l'une et l'autre pendule,
Je fus perplexe, et puis me ravisant,
Non, tout va bien, dis-je, on sait qu'à présent
L'Église avance et l'Institut recule.

Il n'était pas destiné par sa famille à l'état ecclésiastique; mais des dispositions et un goût naturel l'y entraînèrent. Ces dispositions se manifestant toujours davantage, il reçut la tonsure en 1790. Le jeune Quelen ne pouvait choi-

sir une époque moins favorable pour ses projets; mais il ne se laissa pas rebuter par les événemens, et continua dans la maison de son père, où se réunissaient plusieurs prêtres non-assermentés, à se livrer aux études théologiques.

Cependant la main puissante et réparatrice de Napoléon rendait à la religion ses temples, et rouvrait à ses ministres leurs écoles. Le séminaire de St.-Sulpice fut un des premiers réorganisés, et M. de Quelen fut un de ses premiers élèves. Il fut ordonné prêtre en 1807, et bientôt nommé grand-vicaire de l'évêque de St.-Brieux, dans le diocèse duquel il avait sa famille et ses biens.

Le cardinal Fesch ayant été présider le collége électoral de Rennes, on lui présenta le jeune ecclésiastique, et, sur sa demande, il le chargea du soin de former sa maison, et de lui désigner les familles qui avaient le plus souffert de la révolution, auxquelles ce prélat fit accorder des grâces. Il le ramena ensuite avec lui à Paris, sans lui conférer cependant aucun titre particulier.

Lorsque le cardinal fut tombé dans la disgrâce de l'empereur, son neveu, et forcé de

quitter Paris pour se retirer dans son diocèse, M. l'abbé de Quelen, mû par le sentiment honorable de la reconnaissance, refusa de le quitter et le suivit à Lyon.

Ce fut dans cette ville que le fameux archevêque de Malines, l'abbé de Pradt, lui annonça qu'il avait obtenu pour lui la place de chapelain de l'impératrice Marie-Louise; mais M. de Quelen ne voulut pas se séparer de son bienfaiteur, et il refusa ces fonctions.

Cependant peu de temps après, M. de Quelen revint à Paris et y vécut dans l'obscurité. Il était attaché à l'église de St.-Sulpice, et y remplissait les plus simples devoirs du sacerdoce, lorsqu'à l'époque de la première restauration, le cardinal Talleyrand-Périgord lui confia la direction spirituelle des maisons royales dépendantes de sa juridiction, et le nomma vicaire de la grande aumônerie.

Les *cent jours* le firent rentrer dans la retraite, d'où il sortit de nouveau après le second retour des Bourbons, pour reprendre les fonctions qui lui avaient été confiées.

Cependant après la mort du centenaire cardinal du Belloy, M. de Talleyrand-Périgord ayant été promu à l'archevêché de Paris, appela M. de Quelen pour le soulager dans les soins de l'épiscopat, et la pénible administration de son diocèse. M. de Quelen fut sacré évêque de Samosate, *in partibus*, et nommé coadjuteur de l'archevêque de Paris le 1er. octobre 1817. A la mort du cardinal, il lui succéda dans ses fonctions, et montra un zèle infatigable dans les travaux de son ministère.

L'époque des missions de Paris, fameuse par les troubles et les désordres qu'elles occasionèrent, fournit à M. de Quelen l'occasion de manifester ce zèle dont l'ardeur et la véhémence lui furent même alors reprochées par de publiques apostrophes, au milieu des scènes tumultueuses de l'église des Petits-Pères.

Cependant M. de Quelen, devenu membre de la Chambre des Pairs, se signala, en 1824, par sa patriotique opposition au funeste projet du remboursement des rentes, et mérita, par son opinion populaire, l'estime de tous les bons citoyens.

« En réclamant pour la classe qui souffre davantage, dit l'honorable prélat, je suis loin de » rester indifférent aux intérêts des autres qui » sont plus aisés, d'autant moins que s'il y a

» des malheureux qui sont frappés par la di-
» minution de ce qu'ils possèdent, il en est
» d'autres encore qui sont atteints par le re-
» tranchement, au moins momentané, que vont
» subir les riches d'un superflu qui tournerait
» au profit de la charité. On nous a dit avec
» esprit que la réduction des rentes ne ferait
» fermer ni un théâtre, ni une guinguette,
» cela est possible; et il est possible aussi qu'un
» grand nombre de ceux dont je plaide la cause
» ne connaissent ni l'un ni l'autre. Ne pour-
» rait-on pas demander, peut-être avec moins
» d'assurance, si la loi ne fera pas fermer plus
» d'une bourse ouverte encore aux pauvres, et
» si le cinquième des aumônes ne diminuera
» pas en proportion du cinquième des ren-
» tes. »

La mort du cardinal de Bausset ayant laissé une place vacante à l'Académie française, le docte aréopage, qui déjà comptait M. d'Hermopolis dans son sein, proposa à M. de Quelen le fauteuil de l'historien de Fénélon; il l'accepta, l'élection eut l'air de se faire, et les lettres pastorales et l'épiscopat eurent un nouveau représentant au prétendu sénat littéraire. Le récipiendaire reconnut lui-même dans son

discours de réception, qu'il ne devait sa nomination à aucun titre académique, et qu'il ne la considérait que comme un hommage rendu à la religion. « Deux de mes prédécesseurs dans
» le siége de Paris, dit le noble prélat, ont
» siégé parmi vous, le célèbre historien de
» Henri IV, Hardouin de Rufize, et M. de
» Harlay de Chauvalon. » Quant au premier, son excellente histoire lui mérita sans doute les honneurs du fauteuil; mais pour le second, il paraît que ses titres littéraires étaient absolument pareils à ceux de M. de Quelen.

Le prélat passa de là à l'éloge de M. de Bausset et de la religion, et trouva le moyen d'en venir à celui de l'auteur du *Génie du christianisme*, remarquable alors par la nouveauté de sa disgrâce.

Tout ce que nous connaissons de M. de Quelen consiste en une *Oraison funèbre de Louis XVI*, prononcée en 1814, à St.-Sulpice et à St.-Roch, devant Mme. la duchesse d'Angoulême, et une *Oraison funèbre de monseigneur le duc de Berri*, prononcée dans l'église de Notre-Dame, en 1820.

Bien qu'appuyé du crédit d'une auguste

princesse, M. de Quelen dut à son opinion contre le tout-puissant ministre, de tomber dans la disgrâce de la cour, et c'est peu de temps après qu'il fit son voyage à Rome. Ce voyage a été diversement expliqué : les uns l'ont attribué à la politique, d'autres à des combinaisons toutes du ressort de la religion. D'après les derniers, M. de Quelen qui partage les principes de la véritable église gallicane, et qui, par conséquent, n'est pas toujours d'accord avec M. d'Hermopolis, était allé dans la capitale du catholicisme pour y chercher les moyens de s'opposer avec succès à l'invasion toujours croissante des doctrines ultramontaines et des jésuites.

Quoi qu'il en soit de ce voyage et de ses motifs, M. de Quelen, après une course rapide jusqu'à Naples, est revenu à Paris, où il est adonné aux soins de l'épiscopat, mais où rien n'annonce qu'il travaille à mériter son titre d'académicien, et qu'il s'occupe de littérature autre que celle des mandemens.

RAYNOUARD

(FRANÇOIS-JUSTE-MARIE),

Né à Brignolles, département du Var, le 18 Septembre 1761.

Un procureur, autrefois fort habile,
Car il avait tondu plus que le poil
A ses cliens, dans Paris la grand'ville,
Vint enseigner la langue d'oc et d'oil;
Bientôt après, une scène tragique
Lui donne place au cercle académique.
Il se rengorge, il poursuit ses exploits,
Fait *Léonore* et les *États de Blois*
Représentés pour la dernière fois;
Sur ce sujet il est permis de rire,
Mais sur cet autre il ne faut pas railler:
Napoléon a le malheur de dire
Que le rimeur est un bien pauvre sire,
Que ses vers froids l'ont toujours fait bâiller;
Mons Raynouard lui déclare la guerre,
Tranche du Gracque, il se met à brailler
En plein Sénat, contre son adversaire.
Depuis ce jour, vers et prose s'en vont,
Plus rien de lui; la chose est assez claire,
De sa besace il a vidé le fond.
On le sait bien, pourtant on le tolère;
Et quelquefois on lui permet de faire
Un lourd rapport sur ce que d'autres font.

(Les Biographes.)

Il eût fallu, sans doute, avoir beaucoup de perspicacité pour, en 89, prédire à M. Ray-

nouard, alors à l'affût des villageois en conteste, tirant parti des déplacemens de bornes et des saisies-brandons, et ne manquant jamais l'occasion de *rançonner le bonhomme* * ; il eût fallu, disons-nous, être, à cette époque, un habile nécromant, pour lui annoncer les hautes destinées qui l'attendaient; les honneurs de la tribune et la gloire de l'Institut, et cette double réputation, qu'il persiste aujourd'hui à conserver, pour le double titre d'homme d'État et d'homme de lettres.

Il exerçait donc sa faconde au tribunal de Brignolles, lorsque la révolution vint tout-à-coup arracher le procureur à son étude poudreuse, et le transporta à l'Assemblée législative en qualité de suppléant. C'était en 1791; il se ressentit de la crise politique qui suivit cette année, et fut mis en arrestation en 93, jusqu'à l'époque du 9 thermidor, qui lui rendit la liberté; il en profita pour se livrer entièrement à l'étude des belles-lettres et à la profession de défenseur officieux. Pendant ce période de sa vie, depuis 93 jusqu'en 1806, il sembla se vouer pour toujours aux douceurs de la re-

* Expression de Brantôme.

traite et renoncer désormais aux chances des tourmentes politiques.

Sa réputation littéraire commençait alors à percer; en 1800, il avait fait recevoir au Théâtre-Français deux tragédies : *Léonore de Bavière* et *les Templiers;* en 1804, il avait remporté une couronne académique pour son poëme de *Socrate dans le temple d'Aglaure;* et l'année suivante ses *Templiers* eurent les honneurs de la représentation; en ce temps-là les dangers de la carrière politique étaient disparus; on pouvait, sans crainte, courir la chance des honneurs et de la fortune; M. Raynouard obtint d'être présenté comme candidat au Corps législatif, et d'être nommé par le Sénat.

Avant de discuter son mérite comme littérateur, nous jetterons un coup-d'œil rapide sur la vie de l'homme d'État, et nous ne confondrons les deux personnages que lorsqu'il y aura connexité dans ces deux biographies.

En 1810, la tragédie des *États de Blois* avait été *mal reçue à la cour* de Napoléon; l'année suivante M. Raynouard fut appelé pour la seconde fois au Corps législatif; et deux ans plus tard, à l'époque de l'invasion des armées de la coalition, il fut désigné par cette Assem-

blée, pour faire partie de la commission extraordinaire chargée de faire un rapport sur la situation critique de l'empire; il s'occupa de ce travail conjointement avec Lainé, Gallois, Flauguergues et Maine de Biran, et l'opinion des cinq membres fut présentée avec autant de franchise que de hardiesse; il eût été difficile à cette époque de n'être pas frappé de la nouveauté d'un langage inouï depuis si longtemps; l'Assemblée législative entendit les paroles suivantes :

« Les désirs de l'humanité se dirigent vers » une paix honorable et durable; honora- » ble, parce que, parmi les nations comme » parmi les individus, l'honneur consiste à » maintenir leurs prétentions légitimes et à » respecter les droits des autres; durable, » parce que la meilleure garantie de la paix » consiste dans la détermination des puissances » contractantes à s'être fidèles à elles-mêmes... » Qui donc nous priverait de ces bienfaits? A » une époque pareille à celle où nous vivons, » la puissance de l'empire se déploierait plus ri- » goureusement encore en resserrant les liens » qui unissent la nation et son souverain. Des » assurances en forme de proclamation se-

» raient un moyen d'imposer silence aux re- » proches de l'ennemi, au sujet de la soif des » conquêtes et d'une puissance colossale; elles » tranquilliseraient le peuple.....

» Votre Commission regarde donc comme » un devoir impérieux, tandis que le Gouver- » nement adopte les mesures les plus promptes » pour la défense de l'État, de supplier Sa Ma- » jesté de maintenir l'exécution pleine et en- » tière des lois qui assurent aux Français les » droits de la liberté personnelle et la sûreté » des propriétés, ainsi que le libre développe- » ment de leurs droits politiques. »

La colère du lion est terrible; Napoléon rugit à cette apostrophe; l'Assemblée législative fut dissoute, et les cinq commissaires s'entendirent traiter de rebelles et de factieux.

La dissolution du Gouvernement impérial suivit de près la dispersion du Corps législatif; il fallait le retour du roi pour rendre la parole à notre parlement muet. M. Raynouard fut chargé de faire un rapport sur la répression des délits de la presse, et défendit avec beaucoup de zèle les libertés publiques contre les attaques ministérielles : il profita de cet intervalle de repos pour lancer de nouveau sa tragédie des

États de Blois, tombée à Saint-Cloud ; cette seconde tentative fut aussi malheureuse que la première. En 1815, le département du Var le nomma à la Chambre des Pairs, et Napoléon l'appela au conseil de l'Université; il reçut du Gouvernement qui vint après, des distinctions académiques, fut maintenu dans la deuxième classe de l'Institut, dont il devint le secrétaire perpétuel, et, en outre, il fut nommé membre de l'Académie des inscriptions.

La conduite politique de M. Raynouard à l'époque principale que nous venons de signaler, porta sa réputation à son apogée, éleva jusqu'aux nues son dévouement courageux, dans un temps où les exemples en étaient devenus si rares; il fut regardé généralement alors comme le défenseur des libertés publiques, comme un des champions les plus hardis qui osèrent braver le despotisme impérial.

Loin de nous la pensée de vouloir rabaisser ici la réputation de M. Raynouard, comme homme d'État; cependant notre impartialité nous fait un devoir d'émettre ici quelques observations qui seront sans doute approuvées par le plus grand nombre de nos lecteurs.

Ce fut en 1813 que M. Raynouard déploya

contre Napoléon toute l'énergie de son caractère; c'est l'époque du fameux rapport; mais, n'y a-t-il pas dans la vie du poète des antécédens qui ont pu déterminer le courage de l'homme d'État ; ce courage vient-il en effet d'une inspiration patriotique, ou bien serait-il le résultat de la vengeance et de l'amour-propre blessé : rapprochons les faits et les dates; la tragédie des *États de Blois* fut bien loin d'obtenir les suffrages de Napoléon, qui même exprima sur l'auteur une opinion défavorable, c'était en 1810; est-il improbable aux yeux de ceux qui connaissent le *genus irritabile vatum*, est-il, disons-nous, improbable, que cette blessure ait laissé dans son cœur des douleurs cuisantes, et que de là ne datent ses premiers griefs contre l'empereur? *indè iræ*. Une opposition jusqu'alors si bien contenue et développée tout d'un coup avec tant de virulence, donne, sans doute, matière à de mûres réflexions? Disons-le hardiment : une tragédie mal récompensée, un prix décennal indéfiniment ajourné; tout cela tenait fort à cœur à M. Raynouard. En père affectueux, il sentait vivement l'outrage fait à ses enfans, puisqu'en 1814 il saisit la première occasion de les réha-

biliter; ce qu'il ne put néanmoins obtenir du public, ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Nos lecteurs seront sans doute bien aises ici, de connaître textuellement l'opinion de Napoléon sur l'irascible poète.

La voici ; le morceau est extrait du Mémorial de Sainte-Hélène :

« Une autre fois, pareillement à son coucher, il analisait et commentait *les États de Blois*, qu'on venait de jouer sur le théâtre de la cour, pour la première fois ; et, apercevant parmi nous l'archi-trésorier Lebrun, littérateur fort distingué, il lui demanda son opinion : celui-ci, sans doute dans l'intérêt de l'auteur, se contenta de répondre que le sujet était mauvais. « Mais ce ne serait pas la première faute de » M. *Raynouard*, répliqua l'Empereur, il l'a » choisi lui-même, personne ne le lui a im- » posé ; et puis, il n'est pas de sujet si mauvais » dont le grand talent ne sache tirer quelque » parti ; et Corneille serait sans doute Cor- » neille, même dans celui-ci. Quant à M. Ray- » nouard, il a manqué tout-à-fait son affaire ; » il ne montre ici d'autre talent que celui » de la versification : tout le reste est *mau- » vais*, *très-mauvais* : sa conception, ses dé-

» tails, son résultat, sont manqués ; il viole la » vérité de l'histoire ; ses caractères sont faux, » sa politique est dangereuse, et peut-être » nuisible. Cette circonstance me confirme ce » que, du reste, chacun sait très-bien, qu'il » est une énorme différence entre la lecture » et la représentation d'une pièce. J'avais cru » d'abord que celle-ci pouvait passer ; ce n'est » que le soir que j'en ai vu les inconvéniens ; » les éloges prodigués aux Bourbons sont là les » moindres ; les diatribes contre les révolution- » naires sont bien pires encore. M. Raynouard » a été faire du chef des Seize, le capucin Cha- » bot de la Convention. Il y a dans sa pièce » pour tous les partis, pour toutes les pas- » sions ; si je la laissais donner dans Paris, on » pourrait venir m'apprendre que cinquante » personnes se sont égorgées dans le parterre. » De plus, l'auteur a fait de Henri IV un vrai » Philinte, et du duc de Guise un Figaro, ce » qui est trop choquant en histoire. Le duc de » Guise était un des plus grands personnages » de son temps, avec des qualités et des talens » supérieurs, et auquel il ne manqua que d'o- » ser, pour commencer dès lors la quatrième » dynastie ; de plus, c'est un parent de l'Impé-

» ratrice, un prince de la maison d'Autriche
» avec qui nous sommes en amitié, dont l'am-
» bassadeur était présent ce soir à la repré-
» sentation. L'auteur a plus d'une fois étran-
» gement méconnu toutes les convenances. »

Convenons-en, le coup était terrible ; c'était le cas de se jeter dans le parti de l'opposition, si jamais la circonstance devenait favorable ; elle le devint : le poète put enfin déverser l'amertume d'une bile long-temps élaborée, et le ressentiment de l'homme de lettres fit éclore la gloire de l'homme d'État.

Nous commencerons ici l'inventaire succinct des richesses poétiques de M. Raynouard, et, d'abord, pour commencer, par ces *États de Blois*, ou plutôt pour n'y plus revenir, nous dirons qu'il y a apparence que le jugement que Napoléon en avait porté avait été juste, puisque cette pièce n'a pu, depuis, se soutenir au théâtre, où elle a reparu solennellement avec toute la faveur que devait lui donner la proscription. L'opinion publique est aujourd'hui fixée sur cet ouvrage ; on lui reproche le défaut de mouvement et d'action ; elle consiste presqu'entièrement en longues discussions politiques, sur la royauté, sur la république, sur la tolérance

religieuse et sur les droits de succession au trône ; elle est dépourvue de ces changemens de situation, de ces incidens imprévus, de ces nouvelles péripéties qui augmentent graduellement l'intérêt : en un mot, on y rencontre quelques belles scènes ; mais leur ensemble ne forme pas une bonne tragédie.

Les Templiers avaient élevé la gloire littéraire de M. Raynouard à son plus haut point ; il était difficile de l'y maintenir ; un défaut d'intérêt assez général, des caractères froids, des personnages inutiles n'avaient pu empêcher d'apprécier, dans cette tragédie, des beautés du premier ordre, une vigueur de ton bien soutenue, un vers constamment tragique et une action tracée et conduite avec la plus grande simplicité ; on rendait encore justice à monsieur Raynouard, de vouloir nationaliser la tragédie et de croire l'histoire de notre pays aussi féconde pour ce genre que celle de la Grèce et de Rome antiques. L'Institut l'avait admis dans son sein en 1807 ; et le président, en complimentant le récipiendaire, le félicitait déjà de cette tendance glorieuse pour la nation. « Si vous continuez à marcher dans la même
» route, vous mériterez le nom de poète de la

» patrie. » Il paraît que la carrière était trop rude pour M. Raynouard, et qu'il s'est contenté du titre, encore assez glorieux, de secrétaire de l'Académie.

Nous ajouterons à ces observations sur *les Templiers*, que Joseph-Marie *Chénier*, dans des notes marginales écrites de sa main sur un exemplaire du rapport du jury concernant les prix décennaux, n'accorde point à M. Suard, que cette tragédie soit un ouvrage distingué. Il demande quelle route nouvelle l'auteur a su se frayer, et si M. Suard le loue d'avoir fait une tragédie sans tyran, la critique s'écrie : Qu'est-ce donc que Philippe IV, si ce n'est un tyran? je conviens, ajoute-t-il, qu'il est très-mal peint; mais, certes, ou les Templiers sont coupables, ou leur mort est un grand acte de tyrannie; dira-t-on que l'auteur a peint Philippe dupe de ses ministres? Ce serait une faute, et une faute ridicule; car, loin d'être faible et imbécile, le Philippe de l'histoire est un prince très-fin et d'un caractère très-décidé.

Voilà certainement un langage qui dut bien mal sonner aux oreilles de M. Raynouard; ce qu'il y a de plus fort, c'est la mauvaise opinion de Chénier, même sur le style de cette pièce; quand Suard lui vantait en passant quelque écrivain pour sa facilité d'écrire en vers : Oui, répliquait Chénier, d'écrire en vers comme Raynouard et Alexandre Duval.

Chénier est sans doute un critique fort estimable, mais nous pensons, et M. Raynouard sera sans doute de notre avis, que, dans cette occasion, l'extrême sévérité de ce jugement approche de l'injustice.

M. Raynouard est aussi l'auteur de *Caton d'Utique*, tragédie, qui ne fut tirée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires réservés à des amis; c'est le vrai moyen d'épuiser promptement une édition.

On a de lui des *monumens historiques relatifs à la condamnation des Chevaliers du Temple et l'abolition de leur ordre.*

Il a consacré un grand nombre d'années à des *recherches* profondes sur la langue romane ou romance, et nul littérateur en France n'est mieux en état que lui de distinguer la langue d'oc de la langue d'oil. Il a publié divers ouvrages sur cette matière : *Recherches sur l'ancienneté de la langue romane* ou romance, *avant l'an* 1000, précédées de *Recherches sur l'origine et la formation de cette langue : Gram-*

maire Romaine ou Grammaire de la langue des Troubadours; Choix des poésies originales des Troubadours. Il est visible que ces divers ouvrages ont nécessité des études fort longues et fort pénibles, et l'on convient qu'ils jettent un grand jour sur une époque peu connue de notre littérature.

Dans ces dernières années, le troubadour suranné a cru pouvoir manier heureusement la lyre de Pindare, qui n'a rendu entre ses mains que des sons monotones; nous plaindrions fort M. de Malesherbes, si son *dévouement* n'était apprécié que d'après l'ode de M. Raynouard; mon ami, faites des *recherches*.

Suivant l'usage admis chez nos mandarins lettrés, de première classe, à l'exemple de M. Campenon, auteur présumé d'un poëme sur le Tasse, de M. Parceval-Grandmaison, aussi en travail d'un poëme sur Philippe-Auguste; le père des Templiers est auteur inédit d'une tragédie de *Jeanne-d'Arc* et d'un poëme intitulé *les Machabées*.

Après avoir rendu hommage aux talens de M. Raynouard, sous la double appréciation que nous venons d'en faire, comme poète et comme

politique; il est juste aussi de lui exprimer ici notre profonde estime pour ses vertus privées; c'est un homme d'un commerce facile, d'un abord franc et ouvert, pacifique, et poussant l'oubli des injures jusqu'à l'excès évangélique; M. Bernardin-de-Saint-Pierre n'a pu s'empêcher de le louer de cette dernière vertu : *jamais*, lui dit-il, *vous n'avez répondu aux épigrammes et aux satires;* et certainement M. Raynouard ne serait pas embarrassé de répondre.

On assure en outre qu'il se fait principalement remarquer par une minutieuse distribution dans l'emploi de la journée, par l'ordre vraiment admirable qu'il a su établir chez lui, et par ses profondes connaissances en économie privée; il n'y a qu'un homme dans l'Académie qui puisse ravir cette dernière palme à M. Raynouard, c'est M. Lémontey. On assure que ces deux grands économistes vont incessamment publier un ouvrage en commun, ayant pour titre : *l'Art de gagner beaucoup d'argent et d'en dépenser fort peu.* En attendant, ils se contentent l'un et l'autre de prêcher d'exemple; M. Raynouard qui, comme auteur tragique, a prétendu éclipser Corneille, veut démontrer aujourd'hui que Molière n'a

peint qu'imparfaitement les caractères, à commencer par celui d'Harpagon; pour cela, il a voulu renchérir sur ce personnage, et a fourni à la malignité publique une foule d'anecdotes qu'il serait hors de propos de répéter ici; chacun sait cependant que pour éviter des trajets dispendieux, il s'est logé tout près de l'Institut, rue Mazarine, n°. 5; qu'on le trouve toujours couché à la chute du jour, et que la clarté ruineuse d'une bougie n'a jamais pénétré dans son appartement; l'année de la Comète, de brûlante mémoire, il était logé à Passy; là, pour tempérer les incommodités de la température et rafraîchir de temps en temps un gosier embrasé, il avait fait provision d'une bouteille de bierre, dont il usa généreusement tout l'été, tant pour lui que pour les amis qui venaient le visiter.

Nous disons les *amis*, car de simples connaissances n'avaient pas droit à la distribution du nectar, par exemple les académiciens en herbe, les néophytes du Parnasse, ces jeunes littérateurs si riches d'espérance, ceux-là principalement qui viennent de Draguignan ou de Brignolles, avec une lettre de recommandation auprès du secrétaire perpétuel; croyez-vous

bonnement qu'ils participaient à la distribution des rafraîchissemens? Non; M. Raynouard les traite d'une autre manière. D'abord il les reçoit poliment, quoique avec un peu de pédantisme; il leur demande ce qu'ils veulent faire, leur promet de leur être utile, de leur servir de Mécène; et si ces pauvres diables lui répondent qu'ils se sont jusqu'ici occupés de littérature, qu'ils désirent *utiliser* leurs talens..... Voilà M. l'académicien qui les arrête tout net, qui leur crie que le mot *utiliser* n'est pas français, et qu'il est affreux de se permettre en sa présence une si impardonnable incongruité. Cependant il se radoucit, les fait asseoir, leur demande s'ils peuvent disposer de leur temps, et sans attendre leur réponse: « Tenez, leur dit-il, amusez-vous à me » copier quelques chapitres de mes *Recherches* » *sur la langue romance;* » et il leur livre le volumineux manuscrit avec de l'encre et du papier; c'est là tout ce que ces malheureux peuvent tirer de leur lettre de recommandation, si ce n'est un grand verre d'eau qu'il leur fait donner cordialement et qu'il assure être excellente à Passy.

M. Raynouard n'est pas mathématicien; ce-

pendant nous présumons qu'il connaît, comme tout le monde, ce principe de géométrie, que *la ligne droite est le chemin le plus court pour arriver d'un endroit à un autre*. Comment se fait-il donc que jamais homme vivant ne l'ait rencontré sur le *Pont-des-Arts*, lorsqu'il se rend du Louvre à L'Académie; c'est bien là certainement la ligne droite. Pourquoi donc adopter de préférence le *Pont-neuf* ou le *Pont-Royal;* M. Raynouard vous répondra qu'il préfère ce chemin pour la santé de ses jambes, et que d'ailleurs en prenant la route la plus longue, il s'amuse à *bouquiner*. M. Raynouard, vous êtes trop modeste; pourquoi ne pas dire franchement que vous êtes bien aise de vous soustraire à la rétribution de *cinq centimes*, exigée à la tête du passage, et que vous ne changerez d'habitude que lorsque la compagnie aura fait droit à votre pétition, en vous accordant vos entrées au *Pont-des-Arts*, ou vous les avez à la Comédie française.

courses en fiacre, dîners, interventions d'une autorité quelconque, et tous autres frais à ce nécessaires; mais ce n'était là qu'un capital bien placé dont les intérêts énormes avaient un attrait invincible. L'avare de Molière, n'est-il pas surpris en flagrant délit au moment où il va porter de l'argent? et l'on ne saura qu'applaudir à la sagesse des plans de M. Raynouard, aujourd'hui que l'événement a récompensé sa prévoyance. Le poète des *Templiers* a repris ses premières fonctions de procureur; il est l'homme d'affaires de l'Académie; il se promène au milieu d'une douzaine de petits emplois dont le nombre supplée aux minces émolumens de chacun; il fait des comptes, des mémoires et des pétitions; l'or arrive de tous côtés, et de tous les immortels, M. Raynouard est le mortel le plus heureux, quand des hauteurs de Passy, il *hèle* la frêle barque qui vient jeter sur sa table l'huile savoureuse et les fruits embaumés du pays natal.

Mangeant nos fonds avec nos revenus,
Sablant nos vins, pillant force pistoles;
En ce temps-là, maintes gens, nous dit-on,
Ont bien changé de couleur et de ton.
Mons Raynouard, en style académique,
Vint haranguer et Blücher et Platoff,
Et Kutusoff, et Midoff, et Korloff,
Tant et si bien, qu'en son panégyrique,
Sa langue d'*oc* devint la langue d'*off*.

(Les Biographes.)

ROGER

(FRANÇOIS),

Né à Langres, le 17 Avril 1776.

Quand une ordonnance d'en haut,
Créa Roger, chef de la poste,
Chacun dit: Il est à son poste;
C'est l'homme de lettres qu'il faut.
Loué soit le tact de nos maîtres!
N'était-il pas juste, en effet,
Qu'un directeur de l'alphabet
Fût jeté dans la boîte aux lettres?

(Les Biographes.)

Peu d'auteurs dramatiques ont été aussi malheureux que M. Roger; il a vu siffler toutes ses œuvres, et il est tombé, comme Vulcain, de l'Olympe théâtral sur le sol académique. Mais, dira-t-on, quel est le mérite caché qui a ouvert à M. Roger les portes de l'Institut? Appartient-il à cette illustre famille, devenue

par et depuis son fameux cardinal, propriétaire d'un nombre indéterminé d'immortalités académiques? Non. Descend-il de ce vaillant et courtois paladin, son homonyme? Non. Son bisaïeul, son trisaïeul, ou lui-même a-t-il sauvé l'État? Non. Lui doit-on le gaz hydrogène ou les machines à vapeur? Pas davantage. Enfin, quelle cause a donc produit son illustration? Sa politesse, suivant l'Académie, et suivant nous, son obligeance, oui, son obligeance, ce qui vaut mieux. M. Roger débuta par un emploi subalterne, dans les bureaux du ministère de l'intérieur, et devint ensuite secrétaire de M. le comte Français de Nantes; c'était juste au moment que s'organisait la régie des droits réunis; jamais occasion plus heureuse, jamais circonstance personnelle plus favorable pour l'obligeance de M. Roger. Il distribua des places à ses amis, à ses connaissances, aux amis de ses amis, aux connaissances de ses connaissances. On n'évalue pas à moins de 4 à 500 ses obligeantes distributions. Mon secrétaire, disait un jour M. le comte Français, a grimpé sur mes épaules pour atteindre aux branches; mais vous vous êtes courbé, lui répondit-on; *pas trop, c'est le boiteux le plus ingambe des* 130 *départemens*.

Si M. Roger se fût rappelé cette intéressante époque qui lui permit, à peu de frais, de se faire tant d'amis, d'obligés, de protecteurs et de protégés, il n'eût pas bardé son discours de réception à l'Académie, de tristes épigrammes contre un ordre de choses dont bien des gens qui n'en médisent point, n'ont pas autant profité. Ce discours offensif, où l'intention d'être méchant ne préservait pas toujours de l'inconvénient d'être ridicule, n'eût point comparé à notre révolution, la guerre burlesque des Piccinistes et des Glukistes. Un événement qui a changé les lois, les institutions, les mœurs d'un grand peuple, et dont les résultats, après avoir, pendant vingt ans, décomposé l'Europe entière, l'affermirent elle-même sur de meilleures bases; un tel événement ne se prête pas à d'aussi misérables comparaisons; des naufragés n'assimilent pas la tempête au charivari d'un orchestre de village. Ainsi, M. Roger aurait dû retrouver à l'Académie le parterre des Français, quand il prononça cette phrase si étrange : « Ce fut à cette époque que commença » cette guerre si puérile dans son objet, si » étonnante par sa durée; cette guerre de mu- » sique, image grotesque, mais fidèle, des

» tristes divisions politiques qui nous ont agi-
» tés depuis. »

M. Roger remplaçait à l'Académie, M. Suard, ou, pour mieux dire, il lui succédait. Dans ces grandes cérémonies de réceptions, où le burlesque a une part aussi grande, le public est habitué d'entendre d'étranges choses et d'y applaudir par politesse, M. Roger fut donc applaudi pour la première fois de sa vie, et M. le directeur, profitant de la bonne disposition de l'auditoire, continua, par ces paroles, à l'égayer : « Monsieur, dit-il au récipiendaire,
» on doit à votre coopération, aux travaux de
» l'Université, le rétablissement des bonnes
» études, des principes d'ordre, de religion et
» de morale; il n'a tenu qu'à ceux dont vous diri-
» giez l'instruction, de se former le goût dans
» vos écrits, saisir les traits marquans et les
» nuances des caractères, graduer l'intérêt,
» amener, sans effort, un dénoûment imprévu, respecter la décence, les mœurs, peindre le vice et la vertu, placer l'homme entre
» les séductions de l'intérêt, les prestiges de
» l'amour, et sa conscience; voilà l'œuvre du
» talent, voilà votre *avocat*. »

Ce jeu de mots, péniblement et gauchement

amené, mit toute l'Académie dans l'exultation; on se rappela vaguement que le seul titre littéraire auquel M. le directeur faisait allusion, était une comédie intitulée *l'Avocat*, composée moitié par Goldoni, moitié par le baron de Jaure, mise en vers lâches et sérieux par M. Roger, et jouée une fois par an aux Français, les lundis, par les doubles, devant les banquettes. Les amis de M. Roger surent bon gré à M. le directeur, de ce qu'il avait passé sous silence, dans l'énumération des titres littéraires du nouvel adepte, son hymne au premier consul, chanté à l'Opéra, en 1801; ses huit comédies sifflées, ses quatre opéras tombés, ses traductions et ses commentaires; toutes choses que personne ne voit, ni ne lit depuis long-temps.

Il paraît donc à peu près prouvé que M. Roger ne dut son élection qu'à des causes indépendantes de ses titres littéraires; pour maintenir cette opinion dans le monde, M. Roger s'est condamné, comme tant de ses confrères, à un silence rigoureux; il est académicien, cela lui suffit, et on lui a ménagé une fois le plaisir de haranguer un récipiendaire, M. Villemain; cette faveur sera probablement la der-

nière que M. Roger obtiendra de ce corps ; car, emporté par sa fougue oratoire, il compromettrait la dignité académique, et divulguerait les secrets de l'ordre autant de fois qu'il prononcerait des discours. On ne lui a pas pardonné d'avoir dit à M. Villemain qui connaît mieux que personne la théorie de l'histoire, « que la véracité était un vice dans l'historien, et le mensonge un de ses devoirs. » Assertion fort honorable pour le caractère de M. Roger.

M. Roger a tourné aujourd'hui toutes ses études académiques vers la direction générale des postes dont il est secrétaire perpétuel. Il a montré, dans le cours de sa vie, pour parvenir aux emplois lucratifs, tout l'art et toute l'intrigue qui manquent à ses comédies ; sans cesse prosterné devant le pouvoir, ses humbles suppliques à la main, il semble avoir pris pour patrone les prières, ces filles boiteuses de Jupiter, qui obtiennent toujours ce qu'elles demandent instamment.

SÉGUR

(LOUIS-PHILIPPE, comte de),

Né à Paris, le 10 Décembre 1753.

> Ils parurent à cette fête, le père à côté du fils : le premier connu par ses duels, ses amours, ses voyages, ses aventures chevaleresques ; le second, par ses brillans faits d'armes et par sa noble manière de les raconter. Aussi disait-on en les voyant, voilà les héros de la fable et de l'histoire.
>
> L'Abbé Prevost.

M. de Ségur, fils aîné du maréchal de Ségur, a été, comme il le dit lui-même dans ses mémoires, « successivement colonel, officier général, voyageur, navigateur, artisan, fils de ministre, ambassadeur, négociateur, prisonnier, cultivateur, soldat, électeur, poète, auteur dramatique, collaborateur de jour-

» naux, publiciste, historien, député, con-
» seiller d'État, sénateur, académicien et pair
» de France. » Voilà certes de quoi piquer la curiosité publique : que d'aventures, que de faits doivent se trouver amoncelés dans une vie aussi bizarre et aussi pittoresque !

Après avoir fait de brillantes études, M. de Ségur entra dans la carrière militaire et parcourut divers grades jusqu'en 1776, où il quitta le régiment d'Orléans-dragon dont il était colonel en second, pour commander celui de Soissonnais-infanterie. Ce fut à la tête de ce corps que M. de Ségur partit avec cet essaim de chevaliers français pleins d'amour pour l'honneur et la gloire, qui allaient combattre pour la sainte cause de la liberté. M. de Ségur donna, dès cette époque, une teinte de grandeur et de solennité à sa vie jusqu'alors consumée dans les intrigues de ruelles et dans les tumultueuses et futiles querelles de régiment.

Comme tous les généreux Français qui étaient allés verser leur sang pour l'indépendance de l'Amérique, M. de Ségur revint dans sa patrie après de nombreuses et piquantes aventures, portant dans son cœur le plus brûlant amour pour la liberté; il vit, en passant dans l'île

fortunée de Tercere, des Ilotes joyeux, des femmes vives et jolies, des religieuses complaisantes et un évêque qui dansait admirablement le *fandango*.

Rendu à sa patrie, il prit le commandement d'un régiment de dragons qui portait son nom. Mais une importante mission qui lui fut confiée lui fournit bientôt l'occasion de déployer ses talens diplomatiques. Les cours de Saint-Pétersbourg et de Versailles étaient depuis trente ans dans un état de froideur et de mésintelligence que la France se décida enfin à faire cesser. Louis XVI jeta les yeux sur M. de Ségur et le nomma ministre plénipotentiaire en Russie.

Le nouvel ambassadeur débuta par un traité de commerce dont la négociation fut adroitement improvisée avec Potemkin dans un voyage sur le canal de communication entre la mer Caspienne et la mer Baltique. M. de Ségur accompagnait l'Impératrice avec les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, Potemkin lui dit de lui faire sa proposition par écrit. Le comte s'étant rendu aussitôt sur la galère impériale, pour écrire son projet de traité, se servit de l'écritoire de l'ambassadeur d'Angleterre qui

en négociait un de son côté, mais que l'adresse du comte de Ségur empêcha de conclure.

M. de Ségur suivit aussi l'Impératrice dans ce magique voyage de Crimée, où les villes, les hameaux et les habitans étaient improvisés, et où les décorations théâtrales dressées chaque jour presque sous les yeux de Catherine par la flatterie de Potemkin, servaient à lui persuader qu'elle avait ajouté à son empire une province riche, puissante et peuplée, tandis qu'elle n'avait conquis qu'un vaste désert habité par quelques Tatars.

Pendant son séjour en Russie M. de Ségur contribua aux amusemens de la cour somptueuse de Catherine qu'il charma par ses vers; il fit jouer quelques pièces, et entre autres une tragédie de *Coriolan* sur le *théâtre de l'Ermitage*, où quelquefois étaient représentées les productions impériales. Il venait de faire accepter à Catherine la médiation de la France, à l'époque de la guerre avec la Porte que les cabinets de Berlin et de Saint-James avaient suscitée à la Russie, lorsqu'il fut rappelé à Paris par les premiers événemens de la révolution.

La noblesse de la capitale l'avait élu député

suppléant aux États-Généraux, et la mort de M. de Roche-Chouart, en 1791, l'appela à prendre sa place à l'Assemblée; mais on ne sait par quels motifs il donna aussitôt sa démission.

Le Roi venait alors de le nommer maréchal de camp et ambassadeur de France près la cour de Rome. M. de Ségur partit pour son poste; mais les différens, survenus entre le Pape et la France, furent la cause que Pie VI ne voulut pas le recevoir. Obligé de retourner à Paris, il refusa le ministère des affaires étrangères, qu'on lui offrait, et préféra les fonctions d'ambassadeur à Berlin.

L'objet de sa mission était d'empêcher la déclaration de guerre, imminente, entre les deux nations; il y parvint malgré de nombreux obstacles, et il revint à Paris jouir du repos; éloigné des affaires et livré tout entier aux travaux littéraires il traversa la révolution, sans mêler son nom à ses sanglantes annales. Arrêté par ordre du Comité de salut public, le 10 août 1792, il fut rendu, après une courte détention, à la liberté, et continua dans sa retraite à s'occuper de littérature et d'histoire. Il se fit chansonnier, vaudevilliste, publia un volume de

pensees politiques, le *théâtre de l'Ermitage*, et chanta le bonheur de la chaumière et de la solitude. A la vue des malheurs et des crises ribles de la révolution, il disait :

D'un monde qui m'avait séduit
Je connais l'imposture ;
Mon cœur, éclairant mon esprit,
Me rend à la nature.
Partout on voit tant de fureur
Et tant d'ingratitude,
Qu'on ne trouve plus de bonheur
Que dans la solitude.

Cependant malgré cet amour pour la solitude M. de Ségur, qui, selon quelques personnes, n'avait pas émigré, se lança de nouveau dans le monde, dès que l'horizon se fut éclairci et que le gouvernement consulaire eut ramené les formes et l'extérieur de la monarchie. Il avait perdu dans les troubles toute sa fortune tant en France qu'à Saint-Domingue ; il trouva le moyen de reconquérir, par ses travaux littéraires, une existence honorable tant pour lui que pour son vieux père et pour toute sa famille.

Peu de temps après le 18 brumaire, le Sénat appela M. de Ségur, comme député, au Corps

législatif. S'étant hautement prononcé dans ce corps en faveur du consulat à vie, il fut récompensé de ses opinions par sa nomination au Conseil-d'État.

Ce fut aussi à cette époque qu'il fut nommé membre de l'Institut national.

Lorsque Napoléon eut revêtu la pourpre impériale, M. de Ségur se rapprocha encore plus de lui, obtint la charge de grand-maître des cérémonies, et devint bientôt comte de l'empire, grand-aigle de la Légion-d'Honneur, et grand-officier civil de la couronne, puis sénateur le 5 avril 1813. En janvier 1814, il fut envoyé, en qualité de commissaire extraordinaire dans la 18e. division militaire pour y prendre des mesures de salut public. Il adressa aux habitans de Troyes une proclamation qui échauffa tous les cœurs et enflamma tous les esprits. Il leur annonçait l'arrivée de l'Empereur à la tête de ses armées et l'approche de ses phalanges toujours victorieuses. Il mit tous les citoyens en garde contre les insinuations perfides de l'ennemi, et leur inspira la confiance dans les paroles de Napoléon.

Il avait déjà dit de ce prince en 1809 : « Quelle louange donner à un tel monarque,

» lorsque le simple récit des faits est au-des-
» sus de tout éloge, lorsque sa rapidité est telle
» que la renommée a peine à le suivre. » Dans les rapports habituels que la charge de grand-maître des cérémonies le mettait dans le cas d'avoir avec Napoléon, M. de Ségur épuisait tous les genres de flatterie que son esprit fin et délicat pouvait lui suggérer. On en rapporte plusieurs traits ; nous nous contenterons de citer celui-ci : l'empereur à un de ses levers s'étant trouvé dans le cas de l'attendre, en fut très-choqué, et lui reprocha publiquement sa négligence. « Sire, répondit M. de Ségur,
» j'ai un million d'excuses sans doute à pré-
» senter à V. M. ; mais aujourd'hui on n'est
» pas toujours maître de circuler dans les rues.
» Je viens d'avoir le malheur de donner dans
» un *embarras de rois* dont je n'ai pu sortir
» plus tôt ; sire, voilà la cause de ma négli-
» gence. » Chacun sourit en se rappelant que six rois étaient en ce moment à Paris, entre autres ceux de Bavière, de Saxe et de Wurtemberg, et y venaient faire leur cour à Napoléon.

On doit pourtant convenir, à la louange du caractère de M. de Ségur, qu'il avait quelque-

fois le courage de se roidir dans le Conseil-d'État contre le maître impérieux devant qui tout fléchissait humblement ; une fois entre autres que l'Empereur se montrant fort irrité contre le général Lafayette, à cause de ses opinions et de ses principes, capables, disait-il, de mettre un État en complète dissolution. M. de Ségur prit hautement la défense de son honorable ami, représentant qu'on l'avait calomnié et qu'il vivait paisible ennemi de tout désordre.

Cependant, lorsque par suite des événemens de 1814, Napoléon fut forcé de descendre de son trône, M. de Ségur adhéra, comme presque tous les membres du Sénat, à sa déchéance, à la formation du Gouvernement provisoire, et par suite à l'élévation des Bourbons sur ce même trône. Le 4 juin, il passa dans la Chambre des Pairs établie par la charte.

Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, retrouva son ancien maître des cérémonies prêt à reprendre son poste; il le lui redonna, et le plaça même dans la Chambre des Pairs qu'il institua. Lorsque les efforts d'une nouvelle coalition et les troubles intérieurs de la France lui eurent encore arraché le sceptre, M. de Ségur vou-

lut un moment attacher ses destinées à celles de l'illustre proscrit ; il lui proposa de le suivre, lui écrivit même pour demander d'aller partager son cruel exil à Ste.-Hélène. Mais il paraît qu'il changea bientôt de dessein ; il resta en France, où la seconde restauration l'élimina de la Chambre des Pairs rétablie par le roi, dans laquelle il est pourtant rentré en 1818.

Malgré cette défaveur, M. de Ségur fut compris dans l'ordonnance de 1816, que nous avons déjà tant de fois mentionnée ; il resta à l'Institut et fit partie de l'Académie française. C'était bien certainement de la part du Gouvernement reconnaître un droit et non accorder une faveur ; mais comme l'expulsion de deux des membres les plus distingués de l'Institut était l'œuvre de cette même ordonnance, on fut étonné qu'elle eût conservé à leur digne collègue un titre qu'elle leur enlevait. Les titres littéraires de M. de Ségur sont nombreux et de bon aloi ; son rang est marqué dans la littérature par plusieurs compositions historiques qui annoncent des connaissances variées et profondes, un jugement sûr et une philosophie hardie, par des ouvrages de

morale qui font autant d'honneur à son cœur et à ses principes qu'à son esprit; enfin par des pièces de théâtre, des poésies et surtout des chansons, fruits de ses loisirs, remarquables par la fraîcheur des idées, et par une versification agréable et facile.

Ses principaux ouvrages sont : 1°. *Pensées politiques*, 1798; 2°. *Théâtre de l'Ermitage ;* 3°. *Adèle* ou *les Métamorphoses*, vaudeville, 1799 ; 4°. *Histoire des principaux événemens du règne de Frédéric-Guillaume II, et tableau politique de l'Europe depuis* 1786 *jusqu'en* 1796, sous le titre de *Tableau historique de l'Europe*, 1801 ; 5°. *Contes, Fables, Chansons et Vers,* 1801 ; 6°. *Histoire de l'Europe moderne,* 1816 ; 7°. *Galerie morale et politique*, 1817 ; 8°. *Abrégé de l'Histoire ancienne et moderne à l'usage de la jeunesse*.

M. de Ségur a été aussi journaliste, ainsi qu'il le dit lui-même dans ses mémoires ; il a coopéré à la rédaction du *Mercure* dans les dernières années de ce recueil; pour l'honneur du noble pair, nous pensons que depuis longtemps il a cessé d'écrire dans le *Journal de Paris*.

En somme, si on peut reprocher à M. de

Ségur, comme à tant d'autres personnages qui figurent dans l'Académie, cette versatilité politique, malheureusement trop commune de nos jours, on doit néanmoins le distinguer, sous beaucoup de rapports, de la plupart de ses stériles et improductifs confrères. Ses talens littéraires, ses nombreux ouvrages, ses idées philosophiques sont de vrais titres à cette distinction, titres bien plus réels que les parchemins, les croix et les dignités. Et nous ne pouvons mieux terminer l'article que nous venons d'esquisser sur cet académicien distingué, que par le jugement qu'en a porté un homme célèbre aussi dans la république des lettres : « M. de Ségur, a » dit Dussault, est un homme de beaucoup » d'esprit; il écrit avec élégance, grâce et » clarté; il a autant de justesse dans le juge- » ment que de droiture dans le cœur. »

SOUMET

(ALEXANDRE),

Né à Toulouse, en 1796.

Je suis sûr de ne plus manquer de beaux vers dans ma bibliothèque de Saint-Cloud.

LOUIS XVIII.

Ses titres académiques se composent de quatre tragédies, trois ou quatre poëmes, et une infinité de poésies légères. *Clytemnestre* se distingue par un mérite de style soutenu, mais on en a justement blâmé l'ordonnance générale, la fréquence des monologues et le manque de clarté, dans l'exposition des motifs qui amènent le dénoûment. On trouve dans *Saül* une versification brillante, des caractères

bien tracés, mais peu de vérité historique et trop d'odieux jeté sur le principal personnage. La chute de Cléopâtre n'empêcha pas l'auteur de se relever de la manière la plus hardie, et de donner dans *Jeanne-d'Arc* des preuves certaines d'un vrai talent; c'est la dernière de ses tragédies, et c'est par elle qu'il répondit au choix de l'Académie beaucoup mieux que par son discours de réception.

Sous le régime impérial, M. Soumet avait été auditeur au Conseil-d'État. Il fit longtemps partie de cette tourbe de littérateurs en sous-ordre, qui consacraient leurs inspirations poétiques à chanter les merveilles du moment, et les nouveaux dieux d'une nation renouvelée. Dans cette énorme boîte, qui fut ouverte en 1811 pour recevoir les envois de MM. les poètes de l'époque, il jeta, comme tant d'autres, une lettre à l'adresse du roi de *Rome*, dont la forme et le style avait un grand air de ressemblance avec toutes celles qu'on écrivit alors à ce sujet : cet ouvrage avait été précédé d'un autre panégyrique à *Napoléon-le-Grand et à Marie-Louise*, et l'on eût dit que le poète avait désormais voué sa muse exclusivement à la famille impériale, s'il n'eût

publié dans la même année une ode intitulée l'*Illusion*; et un poëme sur l'incrédulité, où le peu d'imagination et le manque total de logique n'empêchèrent pas qu'on rendit justice au brillant du coloris et à l'élévation de la poésie.

En 1815, il publia encore un poëme sur *la vaccine* et un autre sur *les derniers momens du chevalier Bayard*, couronnés l'un et l'autre par l'Institut.

Depuis lors M. Soumet a cru devoir aborder un genre plus élevé, et certainement ses succès dramatiques justifient son audace; aux poésies fugitives, aux honneurs de l'*Almanach des Muses*, ont succédé de graves conceptions et des éditions brillantes du luxe typographique.

Félicitons également M. Soumet de l'heureuse révolution opérée entièrement dans l'homme politique. Une *oraison funèbre de Louis XVI* doit faire oublier l'idolâtrie vouée à Napoléon vivant; et s'il est vrai que cet adorateur des faux dieux ait autrefois donné le nom de *nouveau Messie* au fils de l'usurpateur, voici certainement une profession de foi qui ne laisse aucun doute sur la sincérité du nouveau converti : «Amour et dévouement pour » le prince, dont l'avénement au pouvoir su-

» prême ralliant tous les partis, réunissant
» tous les intérêts, affermissant le trône sur
» des bases de la félicité publique, ressemble
» à une victoire de son fils. »

VILLAR

(NOEL-GABRIEL-LUC).

Quand Alcippe se présente,
Pourquoi tant crier haro?
Dans le nombre de quarante,
Ne faut-il pas un zéro?

(*Anonyme.*)

L'ex-abbé Villar est né à Toulouse, on présume vers l'an 1748, d'une famille qui n'a rien de commun avec le grand nom de Villars, bien que *la Quotidienne*, par l'effet d'une vieille habitude, ait dernièrement appelé notre académicien M. de Villar. Jeune encore, il entra dans la congrégation des doctrinaires, et devint principal du collége de la Flèche.

Sa carrière fut obscure jusqu'en 1791, où

ses principes prononcés pour la cause de la révolution le portèrent à l'évêché constitutionnel du département de la Mayenne, que l'abbé des Vaux-Ponts venait de refuser. Ce fut en cette qualité qu'il fut sacré à Paris le 22 mai 1791.

Nommé ensuite à la Convention nationale par les électeurs de son diocèse, il se distingua dans cette assemblée, dont il fut quelque temps secrétaire, par la modération de ses opinions. A l'époque du mémorable procès de Louis XVI, il fut du nombre des représentans qui votèrent la détention, et le bannissement à la paix.

M. Villar n'avait jamais été très-attaché à l'état ecclésiastique; aussi profita-t-il avec empressement de la faveur des lois révolutionnaires pour l'abandonner; il renonça dès lors à son épiscopat et à tout ce qui tenait à l'église; il entra depuis au Corps législatif, devint inspecteur général des études, et conseiller ordinaire de l'Université.

Lorsque la formation de l'Institut fut décidée, sous le Directoire, M. Villar fut du nombre de ceux qui furent chargés de constituer cette société célèbre. Se jugeant digne

d'entrer dans la nouvelle Académie, par là même, qu'il était chargé d'examiner les titres de ceux qui devaient en former le noyau, il s'y plaça de sa propre autorité, et ce fut ainsi qu'il arriva sans peine au fauteuil, qui, pour lui plus encore que pour la plupart de ses confrères, a toujours été une vraie sinécure littéraire. On raconta à ce propos que la conversation suivante avait eu lieu, en style républicain du temps, entre M. Villar et M. d'Aguesseau, autre académicien de même force : « T'es-tu mis de l'Institut, dit M. Villar à son confrère? — Non, répondit celui-ci; je n'ai jamais rien écrit de ma vie, je n'ai pas même ouvert la bouche dans les discussions législatives, et tu voudrais que j'eusse le front de me placer dans un corps littéraire qui doit être spécialement composé d'hommes de lettres. En vérité, je n'oserais pas. — Bah ! repartit M. Villar, tu as là de singuliers scrupules : quant à moi, je n'ai pas plus produit que toi, et je m'en mets.... » Il est vrai que M. d'Aguesseau, convaincu par les raisons de son confrère, et entraîné par son exemple, se plaça aussi dans l'Institut.

M. Villar fit partie de la section de gram-

maire ; il lut de temps à autre quelques notices. Il fut aussi attaché à cette improductive commission du dictionnaire qui n'a pu encore accoucher d'une lettre.

Jamais, sans contredit, nullité littéraire pareille à celle de M. Villar ne siégea sous la coupole du palais des beaux-arts ; c'est avec le plus grand soin, avec la plus scrupuleuse et la plus minutieuse attention que nous avons recherché la trace de ses œuvres ; et de toutes nos investigations nous n'avons retiré d'autre fruit que la découverte de quelques vers anonymes insérés dans la *Décade philosophique*, et de trois rapports à la Convention nationale, dont l'un tendait à faire conserver le collége de France jusqu'à l'organisation de l'instruction publique, l'autre à fixer la somme à répartir entre cent dix-huit savans et artistes récompensés par la munificence de la Convention, et le troisième organiser les bibliothèques de Paris.

Il est vrai que M. Villar a publié aussi, lorsqu'il était évêque, des *Lettres pastorales*, et l'on sait que, depuis quelque temps, ce genre de littérature est un titre au fauteuil. En 1816, il se glissa inaperçu dans la fameuse ordonnance. On le regarda probablement comme un

de ces vieuxmeub les de famille qu'on conserve par respect pour leur antiquité.

M. Villar avait joui aussi dans sa carrière politique du privilége de cette précieuse inamovibilité. Il avait alternativement figuré comme chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller ordinaire et inspecteur général de l'Université, sur les almanachs impériaux et royaux depuis 1810 jusqu'en 1816 ; seulement l'*Almanach royal* de 1814 ajoutait à ses titres celui d'*ancien doctrinaire*.

Il a consigné dans les recueils de l'Institut une notice sur Louvet, et une autre sur la vie et les ouvrages de l'architecte Boullée.

On prétend aussi qu'il a mis en vers français le premier livre de *l'Iliade*, sur lequel se sont exercés tant de faiseurs de vers de la force de M. Villar, qui pourtant ne sont pas de l'Académie.

VILLEMAIN

(ABEL-FRANÇOIS),

Né à Paris, le 11 Juin 1791.

Fend des flots d'auditeurs pour aller à sa chaire.
BOILEAU.

Il fit sa rhétorique au Lycée de Paris, sous MM. Luce de Lancival et Castel; on peut dire de lui qu'il sortit maître de l'école. A vingt-un ans il professait la rhétorique au Lycée Charlemagne, et deux ans après il remporta au jugement de la deuxième classe de l'Institut le prix *de l'Éloge de Montaigne*. Une circonstance vint donner encore un éclat tout particulier à ses brillans débuts; c'était en 1814, l'Institut venait de couronner son discours sur les *avantages et les inconvéniens de la criti-*

que; à la séance publique qui suivit la décision de l'Institut, se rendirent l'empereur de Russie et le roi de Prusse, souverains alliés qui, après avoir garanti à la capitale la conservation de ses monumens, venaient recevoir des félicitations sur leur conduite plus politique que généreuse. M. Charles Lacretelle présidait l'assemblée; ainsi les félicitations ne manquèrent pas; quand son discours fut terminé, M. Villemain fut invité à venir recevoir sa médaille. Le jeune lauréat, aussi habile courtisan qu'éloquent écrivain, s'installa à la tribune et improvisa le discours suivant:

« Quand tous les cœurs sont préoccupés par » cette auguste présence, j'ai besoin de de- » mander grâce pour la distraction que je vais » donner. Quel contraste d'un si faible intérêt » littéraire et d'un semblable auditoire! Les » princes du Nord qui vinrent autrefois assis- » ter à ces mêmes séances prévoyaient-ils » qu'un jour leurs descendans y seraient ame- » nés par la guerre? Voilà les révolutions des » empires. Mais sur les ames généreuses le » pouvoir des arts ne change pas; devant l'i- » mage des arts les monarques armés s'arrê- » tent, comme les monarques voyageurs. Ils

» le respectent dans nos monumens, dans le
» génie de nos écrivains, dans la vaste renom-
» mée de nos savans. L'éloquence ou plutôt
» l'histoire célébrera cette urbanité tutélaire,
» en même temps qu'elle doit raconter cette
» guerre sans ambition, cette ligue inviolable
» et désintéressée, ce royal sacrifice des sen-
» timens les plus chers immolés au repos des
» nations et à une sorte de patriotisme euro-
» péen. Le vaillant héritier de Frédéric nous
» a prouvé que les chances des armes ne font
» pas tomber du trône un véritable roi; qu'il
» relève toujours noblement soutenu sur les
» bras de son peuple, et demeure inviolable
» parce qu'il est aimé. La magnanimité d'A-
» lexandre reproduit à nos yeux une de ces
» ames antiques passionnées pour la gloire. Sa
» puissance et sa jeunesse garantissent la lon-
» gue paix de l'Europe. Son héroïsme, épuré
» par toutes les lumières de la civilisation
» moderne, semble digne d'en perpétuer l'em-
» pire, digne de renouveler, d'embellir en-
» core l'image du monarque philosophe, pré-
» sentée par Marc-Aurèle, et de montrer
» enfin sur le trône la sagesse armée d'un pou-

» voir aussi grand que les vœux qu'elle forme
» pour le bonheur du monde. »

M. Villemain lut ensuite le discours couronné, qui était bien supérieur pour le raisonnement et la clarté, au double panégyrique de l'Alexandre du Nord et du vaillant héritier de Frédéric. Son triomphe fut complet, la salle retentit d'applaudissemens, et l'empereur Alexandre prodigua de vive voix au jeune lauréat ses honorables suffrages; le roi de Prusse fut muet.

Lancé dans le monde littéraire au milieu des applaudissemens des peuples et des rois, M. Villemain ne démentit point les brillantes espérances qu'il avait fait concevoir; il remporta un troisième prix à l'Institut par son *Éloge de Montesquieu*, et commença bientôt à la Faculté des lettres son cours d'éloquence, avec un éclat qui ne l'a jamais abandonné. Mais le monde savant attendait de M. Villemain un ouvrage plus important que des discours académiques; on annonçait qu'il travaillait à une histoire de Cromwell: cet ouvrage était attendu avec impatience; on était curieux de voir comment le panégyriste éloquent de Montaigne et de Montesquieu aborderait la narration grave

de l'histoire et les hautes considérations de la politique. L'ouvrage annoncé parut, et son succès surpassa l'attente générale. L'auteur, en devenant historien, ne s'était rappelé ses premiers ouvrages que pour conserver à son style la pureté et l'élégante correction qui les distinguent ; loin de s'abandonner à ces mouvemens déclamatoires qui pouvaient naître en foule de tant de catastrophes, loin de prodiguer ces longues périodes, si chères à la jeunesse, il décrit les événemens les plus tragiques avec une simplicité qui paraîtrait même trop nue, si l'on ne sentait que l'historien doit être sobre de phrases quand les faits parlent si éloquemment. Dans cette histoire de Cromwell, M. Villemain, fidèle imitateur des anciens, se garde bien de transformer l'histoire en une longue discussion, comme le font tant d'historiens qui dissertent au lieu de peindre ; ses réflexions sont courtes, pleines de justesse et découlent tellement du sujet, que le lecteur est étonné de ne les avoir point faites. Moins empressé de les multiplier que de s'assurer de leur exactitude, scrupuleux dans l'admission des faits, habile à les présenter sous toutes les faces, plus habile encore dans la

peinture des caractères, et dans l'art de nous faire connaître tous les acteurs de ce drame politique, il les juge avec autant d'impartialité que s'il s'agissait des Grecs et des Romains. Il a eu encore le bonheur, ou pour mieux dire, l'habileté d'éviter un écueil, sur lequel se seraient jetés tant de jeunes auteurs. En traitant l'histoire de la révolution d'Angleterre, il n'a nullement été tenté d'établir de longs rapprochemens avec notre révolution, et de bâtir ces parallèles antithétiques, où l'art du rhéteur brille aux dépens de l'exactitude. M. Villemain a fort bien senti que le caractère des deux nations était trop différent, et que si quelques faits semblaient se reproduire aux deux époques avec une apparente similitude, les causes qui les ont produits, les hommes qui ont dirigé les mouvemens ou qui en ont profité, les mœurs des deux peuples, les circonstances, les résultats même y sont trop dissemblables, pour que les leçons, fournies par l'une des deux histoires, soient justement applicables à l'autre, et qu'enfin, jamais deux choses plus ressemblantes au premier aspect, n'ont offert plus de différences et plus d'oppositions.

Jusqu'à ce jour, l'histoire de Cromwell est le plus beau titre littéraire de M. Villemain *, et si l'on ne considérait que la jeunesse et le beau talent de l'auteur, on serait en droit d'attendre encore beaucoup de lui; malheureusement il s'est placé dans une de ces positions fausses où il ne lui sera plus permis d'écrire l'histoire, genre de composition qui demande tant d'indépendance. M. Villemain, qui envisage si bien les effets et les causes, aurait dû comprendre que le rôle politique qu'il joue depuis six ans, est incompatible avec les devoirs d'un historien. Quel droit a-t-il de compter désormais sur lui-même et sur les suffrages du public, quand il a eu la faiblesse d'accepter un diplôme de bon homme de lettres, quand il a fait cause commune avec l'aristocratie, aux dernières élections académiques ?

* M. Villemain a publié, il y a quelques jours, un roman intitulé *Lascaris*, dont la scène se passe en Grèce. Le cadre était favorable aux développemens des sentimens généreux, et l'auteur a donné libre carrière à ces sentimens qui sont dans son cœur, mais qu'une prudence trop méticuleuse comprime si souvent.

SUPPLÉMENT.

ARNAULT

(ANTOINE-VINCENT),

Né à Paris, en 1776.

L'Académie en corps a beau le censurer,
Le public révolté se plaît à l'admirer.
BOILEAU.

M. Arnault fit de brillantes études au collége de Juilly, entra, comme secrétaire, dans la maison de madame la comtesse de Provence, et débuta sous les auspices de cette princesse et de son royal époux (depuis

Louis XVIII), dans la carrière poétique. Mais la révolution seule pouvait donner un libre essor à son génie indépendant. M. Arnault en embrassa la cause avec enthousiasme, et prêta, depuis lors, l'appui de son noble talent à la cause de la liberté.

Son premier pas dans la carrière dramatique fut un succès éclatant. Sa tragédie de *Marius à Minturne*, jouée, en 1791, au Théâtre-Français, accueillie avec enthousiasme, fit concevoir de son jeune auteur de grandes espérances qui, depuis, ne furent pas démenties. *Lucrèce*, *Quintus Cincinnatus* et *Oscar* obtinrent, peu après, les plus brillans succès. En 1799, les exploits du jeune vainqueur de l'Italie inspirèrent à M. Arnault une autre tragédie qu'il fit représenter sous le titre *des Vénitiens*, et qui lui valut l'amitié du héros à qui il l'avait dédiée.

Attaché à la fortune de Bonaparte, il partit, en 1798, avec lui, dans l'intention de le suivre en Égypte, et d'y partager les travaux des savans illustres qui, sous la protection de ses armes, allaient explorer cette antique patrie de la civilisation et des arts. La maladie de son ami, Regnault-de-Saint-Jean-d'Angeli, l'em-

pêcha de continuer son voyage, et le força de s'arrêter à Malte, avec lui, pour lui prodiguer tous les soins de l'amitié. Reparti plus tard pour la France, sur une frégate qui fut prise par les Anglais, il dut à la renommée de ses talens, d'être traité avec les procédés les plus généreux et les plus grands égards par le capitaine Footes qui la commandait.

Nommé, en 1800, chef de la division d'instruction publique, par Lucien Bonaparte, alors ministre de l'intérieur, M. Arnault consacra tous les momens de loisir que lui laissaient ses pénibles fonctions, à de nombreux travaux littéraires. Il donna, en 1803, au Théâtre-Français, *Don Pèdre*, ou *le Roi Laboureur*, tragédie d'une conception hardie et philosophique, mais dont les principes républicains ne plurent pas à Bonaparte. On raconte que, charmé du peu de succès de cette pièce, l'Empereur dit à M. Arnault : « Voilà » ce que c'est que de faire des tragédies après » Corneille et Racine. — Sire, répondit le » courageux poète, V. M. donne bien des ba- » tailles après Turenne. »

Lorsque Lucien se rendit à la cour d'Espagne, en qualité d'ambassadeur, M. Arnault

l'y accompagna, et fut présenté, par son protecteur, à l'Académie de Madrid. Il adressa, à cette société savante, un discours dans lequel il exposa avec beaucoup de talent, l'état des sciences, des lumières et des arts en France, et demanda que l'alliance politique des deux nations s'étendît aux savans, et contribuât à établir entre eux l'union et les communications utiles à l'humanité. L'Académie s'empressa d'admettre dans son sein un aussi digne représentant de la littérature française.

A son retour en France, M. Arnault, qui avait été nommé à la deuxième classe de l'Institut, en 1799, fut appelé à la présider. Depuis long-temps il faisait partie de la Commission du Dictionnaire de la langue française.

Il publia, à cette époque, un ouvrage sur l'administration des établissemens d'instruction publique et de la réorganisation de l'enseignement, dans lequel il développait les vastes connaissances que ses fonctions lui avaient procurées sur cette matière, et exposait les plans sages et raisonnés à suivre dans cette partie si essentielle de tout bon gouvernement. Ses travaux furent récompensés, en 1808,

par le titre de conseiller honoraire et secrétaire général de l'Université. Il exerça honorablement ces fonctions jusqu'en janvier 1815; mais il ne fut pas compris dans la réorganisation de l'Université royale.

Le retour de Napoléon le fit rentrer dans cette Université, dont il eut la direction avec le titre de conseiller-secrétaire-général. Dans le même temps, *Marius à Minturne*, remis au théâtre, excitait l'enthousiasme et les applaudissemens universels.

M. Arnault obtint, le 4 juin 1817, une marque de confiance de la ville de Paris, qui le nomma député à la Chambre des représentans. Ses travaux à cette assemblée sont connus; il s'y distingua par ses talens, par des discours patriotiques, par diverses motions, et surtout par celle qui fut adoptée par la Chambre, dans la séance du 28 juin, motion qui proposait une souscription de 70 francs par chaque député, pour subvenir aux besoins des militaires blessés en combattant contre les étrangers.

Atteint par les ordonnances royales du 24 juillet 1817 et du 17 janvier 1816, M. Arnault fut forcé d'aller chercher un asile sur la

terre étrangère. L'hospitalière Belgique l'accueillit, et c'est de là qu'il apprit l'éclatant succès qu'avait obtenu sa tragédie de *Germanicus*, au Théâtre-Français, en mars 1817.

Cette pièce, que la tumultueuse opposition politique força à retirer du théâtre, est un des meilleurs ouvrages de l'auteur. L'action en est une, grande, simple. Elle marche avec noblesse et se développe avec intérêt. L'auteur y remplit le grand but de la tragédie, le seul qu'elle doit avoir, qui est d'élever l'ame, de donner de nobles pensées et de généreux sentimens. Le style de cette tragédie n'appartient point à l'école moderne ; on n'y trouve ni recherche, ni enflure, ni redondance; c'est par la force de la pensée, par l'énergie et la rapidité de la phrase poétique, par la hardiesse de l'expression qu'elle se fait surtout remarquer. M. Arnault, en étudiant son sujet dans Tacite, s'était empreint de son génie, il pouvait dire comme Racine de Britannicus : « Il n'y a pres- » que pas un trait éclatant dans ma tragédie » dont Tacite ne m'ait donné l'idée. »

Et pourtant, malgré tant de succès et de titres au fauteuil littéraire, M. Arnault avait été xpulsé de l'Institut par l'ordonnance de 1816.

Des considérations politiques, qui jamais ne devraient pénétrer dans le sanctuaire des sciences et des lettres, avaient motivé cette expulsion.

La voix publique se prononça à cette époque contre cette mesure; on objecta que le titre d'académicien était un sacerdoce indélébile, qu'il n'était au pouvoir d'aucune puissance d'annuler ; mais en dépit de toutes les réclamations de l'opinion publique, M. Arnault et son honorable collègue, M. Étienne, n'en furent pas moins dépouillés d'un titre que la libre volonté d'une société savante, alors la première de l'Europe, leur avait justement et surtout librement décerné.

M. Arnault, rentré en France en 1809, reprit le cours de ses travaux littéraires. Il a publié une Vie de Napoléon, monument digne de l'homme à la mémoire duquel il est dédié, et qui a valu à M. Arnault une marque éclatante de la reconnaissance du proscrit de Sainte-Hélène.

Cet estimable littérateur a travaillé à plusieurs journaux, entre autres au recueil de la *Minerve française* et au *Constitutionnel*. Il a publié avec MM. Jay, Norvius, etc., la

Biographie des Contemporains, ouvrage important, digne du succès général qu'il a obtenu et qui vient d'être terminé. On lui doit aussi des fables, dont plusieurs avaient été applaudies aux séances publiques de l'Institut, et diverses poésies insérées dans plusieurs journaux.

M. Arnault a un fils qui marche honorablement sur ses traces dans la carrière dramatique. Le brillant succès de Régulus promet, dans M. Lucien Arnault, un digne héritier de la gloire de son père.

ÉTIENNE

(CHARLES-GUILLAUME),

Né à Chamouilley, près de Saint-Didier, département de la Haute-Marne, le 6 Janvier 1778.

Et elegerunt Stephanum, virum plenum spiritu.

(Actes des Apôtres.)

Son génie l'entraînait impérieusement vers le théâtre; il débuta dans cette carrière par la charmante comédie de *Brueys et Palaprat*, qui fonda sa réputation littéraire. Son mérite ne tarda pas à lui attirer des protecteurs puissans; il se rendit utile au duc de Bassano, qui se l'attacha en 1810, et il remplaça M. Fiévée comme censeur du *Journal de l'Empire*. *Les Deux Gendres* parurent en 1811; cette pièce marqua le rang de M. Étienne parmi nos

hommes de lettres les plus distingués. Il est inutile de nous étendre sur le mérite de l'ouvrage et encore plus d'en donner l'analyse; un accueil des plus favorables et toujours soutenu fait l'éloge le plus vrai de cette comédie; il soutint cette haute réputation par *l'Intrigante*, qu'il donna en 1813; cette pièce, qui eut le plus grand succès, fut frappée d'interdiction par la police. Lorsque sous le Gouvernement qui succéda à Napoléon cette mesure fut rapportée, l'auteur, au lieu de rendre son ouvrage à l'impatience du public, crut mieux faire de retenir sa comédie et de s'en tenir à la première décision.

Cette première époque des changemens politiques devint funeste à la fortune de M. Étienne; il fut dépouillé de toutes ses places, Napoléon les lui rendit, et le fit ainsi plus coupable aux yeux du Gouvernement qui suivit les cent jours. Il fut désigné comme un des hommes qui avaient favorisé le retour de l'usurpateur; il se défendit avec courage contre une pareille calomnie et eut le bonheur d'échapper aux suites qu'elle devait amener. Depuis lors il se livra tout entier à la littérature et à la politique spéculative. On lut avec le plus grand empressement

et le plus vif intérêt ses *Lettres sur Paris*, insérées dans la *Minerve française*, lettres dans lesquelles il avait su mettre à la portée de tout le monde les matières abstraites du gouvernement et de la politique.

Le succès prodigieux de cet ouvrage annonçait dans leur auteur un esprit également solide et brillant. En 1820, le département de la Meuse lui donna une preuve de l'estime publique, en le nommant député, honneur qui lui fut déféré de nouveau en 1822. Il remplit dignement l'attente générale par son zèle, son talent, son courage, à défendre les intérêts de la nation. Cet orateur fit la plus grande sensation à la tribune, et l'on cite encore plusieurs passages de ses admirables discours où l'esprit étincelait de toute part.

Au sein de ces hautes occupations, il poursuivait encore ses travaux littéraires; on vit de lui *les Plaideurs sans procès*, comédie fort spirituelle, et un opéra ayant pour titre *La Lampe Merveilleuse*. Nous nous contenterons de donner ici le titre de ses autres ouvrages; il suffit de les citer pour les rappeler promptement à la mémoire de nos lecteurs : *Histoire du Théâtre Français*, *le Pacha de S.rène* ou

l'Amitié des Femmes, Une Heure de Mariage, Un Jour à Paris, Gulistan, Cendrillon, Joconde, la Jeune Femme colère, Jeannot et Colin, Racine et Cavois, le Rossignol, etc.

M. Étienne avait été appelé à l'Institut par le suffrage libre de ce corps; l'ordonnance de 1816, contre-signée Vaublanc, l'a rayé de la liste des académiciens. Il fut *déporté de l'Académie;* le motif de ce renvoi fut, qu'il se trouva, par hasard, chargé de porter la parole à Napoléon, au nom de l'Institut, et de lui présenter une adresse qui avait été rédigée par les quatre classes réunies. Les suffrages de toute la France ont bien souvent consolé M. Étienne de l'ordonnance de M. de Vaublanc, tandis que rien n'a pu consoler M. de Vaublanc du mépris qui accueillit son misérable poëme du *Dernier des Césars.*

FIN.

This book is due two weeks from the last date stamped below, and if not returned or renewed at or before that time a fine of five cents a day will be incurred.

OCT 2 7 1949		
MAR 1 9 1952		

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES

0021076014